



L'orientation des jeunes

Laure Delair et Albert Ritzenthaler

2018-12
NOR : CESL1100012X
Mercredi 11 avril 2018

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mandature 2015-2020 – Mercredi 11 avril 2018

L'ORIENTATION DES JEUNES

Avis du Conseil économique, social et environnemental
présenté par
Mme Laure DELAIR et M. Albert RITZENTHALER, rapporteur.e.s
au nom de la
section de l'éducation, de la culture et de la communication

Question dont le Conseil économique, social et environnemental a été saisi par décision de son bureau en date du 9 mai 2017 en application de l'article 3 de l'ordonnance n° 58-1360 du 29 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au Conseil économique, social et environnemental. Le bureau a confié à la section de l'éducation, de la culture et de la communication la préparation d'un avis intitulé : *L'orientation des jeunes*. La section de l'éducation, de la culture et de la communication, présidée par M. Xavier Nau, a désigné Mme Laure Delair et M. Albert Ritzenthaler, rapporteur.e.s.

Introduction	14
I - ETAT DES LIEUX	15
A - Définir l'orientation, un choix politique	15
B - Les constats et les enjeux	15
1. Un système hiérarchisé et inégalitaire	15
2. Un contexte de réformes	18
3. Un choix de société et des enjeux démocratiques	19
C - Les temps de la jeunesse mal (re) connus	20
1. La jeunesse, le temps des tensions dans l'acquisition de l'autonomie et de la construction de soi	20
2. La jeunesse, également un temps de précarité durant lequel s'accroissent les inégalités	21
3. Des jeunes qui portent de nouvelles aspirations démocratiques	22
D - Les problématiques issues de la plateforme	23
1. L'orientation source de stress	23
2. Un accès inégal à la formation souhaitée	24
3. Une orientation marquée par le genre	26
4. Une orientation marquée par l'origine sociale	27
5. L'accompagnement des jeunes dans leur parcours	28
6. L'insertion professionnelle des jeunes	30
7. Une orientation parfois subie	31
II - PRECONISATIONS	32
A - Garantir les conditions d'un véritable accompagnement en matière d'orientation pour que les jeunes deviennent acteur.rice.s de leur orientation	32
1. Mieux accompagner les jeunes pour qu'il.elle.s apprennent à se connaître	32
2. Mieux accompagner les jeunes dans la découverte des domaines professionnels et des métiers dans leur diversité	35
3. Mieux accompagner les jeunes pour s'informer sur les formations	38
B - Passer de procédures ponctuelles à un parcours progressif d'orientation choisie	39
1. Définir la notion de parcours d'orientation et la concrétiser	39
2. Garantir à chacun.e les conditions d'un bon cheminement dans son parcours d'orientation	

C - Réussir son orientation	42
pour une bonne insertion professionnelle	44
1. L'exemple de l'enseignement agricole tout au long de la vie	44
2. Améliorer les relations entre la carte des formations et les besoins de formation exprimés par les jeunes.	45
3. Mieux sensibiliser les formateur.trice.s à l'orientation et la formation tout au long de la vie	46
4. Développer l'alternance sous toutes ses formes	48
5. Favoriser la mobilité et l'accès aux droits	48
DÉCLARATIONS DES GROUPES	52
SCRUTIN	71
ANNEXES	74
N° 1 Composition de la section de l'éducation, de la culture et de la communication à la date du vote	74
N° 2 Liste des personnes auditionnées et entendues en entretien avec les rapporteur.e.s	76
N° 3 Bibliographie	81
N° 4 Présentation de la consultation citoyenne sur l'orientation des jeunes	82
N° 4 Notes	87



Avis

présenté au nom de la section de l'éducation, de la culture
et de la communication

L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public
par 132 voix contre 10 et 26 abstentions.

L'ORIENTATION DES JEUNES

Laure Delair et Albert Ritzenthaler



Synthèse de l'avis

Les 29 préconisations s'articulent autour de 3 grands axes : garantir les conditions d'un véritable accompagnement ; passer de procédures ponctuelles à un parcours progressif et réussir son orientation pour une bonne insertion professionnelle.

Le symbole  désigne les préconisations inspirées par les propositions déposées sur la plateforme numérique du CESE

GARANTIR LES CONDITIONS D'UN VÉRITABLE ACCOMPAGNEMENT

Préconisation n° 1

Le CESE préconise de développer au sein du Parcours avenir, dès la sixième, des activités qui favorisent l'expression et l'estime de soi, l'esprit critique, les relations aux autres, la capacité de penser ensemble afin d'aider les jeunes à apprendre à se connaître. Ces activités pourraient être mises en œuvre en lien avec les psychologues de l'éducation et être valorisées dans le dispositif Folios dans une version améliorée.

Préconisation n° 2

Le CESE recommande de former les jeunes et tou.te.s les acteur.trice.s du système éducatif à la question des déterminismes sociaux, y compris de genre, à l'œuvre dans le processus d'orientation afin qu'il.elle.s puissent les identifier et neutraliser leurs effets en particulier lors du Conseil de classe.

Préconisation n° 3

Le CESE préconise la mise en place d'une attestation « égalité femmes-hommes » dès le collège. Outil de prévention, cette attestation serait le débouché d'un parcours obligatoire de sensibilisation qui aborderait la question des inégalités femmes-hommes au sens large et serait un outil pour déconstruire les stéréotypes sexués. Un volet orientation, abordant les questions de filière et de métier dans le cadre du Parcours avenir, pourrait être intégré.

Préconisation n° 4

Le CESE préconise la programmation d'un plan de recrutement et de formation des personnels de l'orientation dont l'objectif est de tendre vers la référence européenne, un conseiller.ère pour 800 élèves, et ainsi améliorer la qualité de l'encadrement des jeunes.

🔍 Préconisation n° 5

Le CESE préconise d'offrir à chaque élève ou étudiant.e la possibilité d'effectuer sous des formes adaptées des périodes de découverte des métiers et des formations. Ces périodes de découverte seraient accessibles dès la 4^{ème} jusqu'en terminale dans le cadre du parcours avenir, et au-delà dans le premier cycle de l'enseignement supérieur, sur des périodes de deux jours afin de rénover le dispositif actuel du stage de 3^{ème}. Le CESE souhaite promouvoir les dispositifs numériques facilitant l'établissement des conventions de période de découvertes et les banques de données d'entreprises accueillant des élèves ou étudiant.e.s.

Préconisation n° 6

Le CESE préconise de développer, en lien avec le Parcours avenir, les partenariats de projet pédagogique entre l'école et les acteur.rice.s économiques, social.e.s, environnementaux.ales, culturel.le.s pour permettre aux jeunes de découvrir le monde professionnel dans sa diversité en tant qu'acteur.trice.s du projet et de dépasser les préjugés sur certains métiers.

🔍 Préconisation n° 7

Le CESE préconise de soutenir les démarches associatives d'engagement citoyen à travers des dispositifs de présentation d'activités professionnelles, de parrainage ou marrainage et de mentorat. Des conventions doivent garantir pour les intervenant.e.s une formation et l'existence de règles de déontologie indispensables à de telles interventions.

🔍 Préconisation n° 8

Le CESE préconise que le «Parcours avenir» bénéficie d'un horaire dédié de la sixième à la terminale et qu'il fasse l'objet d'un bilan annuel dans le cadre de l'évaluation des projets des équipes et du projet d'établissement.

Préconisation n° 9

Le CESE préconise de rendre lisible et disponible l'information sur les formations et sur les métiers à travers des sites internet labellisés et des lieux physiques d'information identifiés et accessibles à tous.tes les jeunes. Cela passe par une offre d'information nationale, via l'ONISEP, et qui se complète de façon territorialisée. Cet enjeu de déclinaison territoriale suppose que les acteur.trice.s du Service Public Régional d'Orientation et ses partenaires coordonnent l'information de proximité et développent des lieux d'accueil des publics partagés dans le respect des missions spécifiques de chaque structure, comme le mettent en œuvre les Cités des Métiers.

PASSER DE PROCÉDURES PONCTUELLES À UN PARCOURS PROGRESSIF

Préconisation n° 10

Le CESE préconise de déplacer le palier d'orientation préparant aux trois baccalauréats de la fin de la troisième à la fin de la seconde, en mettant en place une année de seconde commune générale, technologique et professionnelle, articulant enseignements généraux, transversaux et des modules de découverte des enseignements professionnels en lycée professionnel et en Centre de Formation d'Apprentis. Aux jeunes souhaitant – en fin de 3^{ième} pour le niveau V notamment – s'engager dans une formation professionnelle, le CESE préconise d'étendre les modules de découverte adaptés en contenu et en durée à la situation de chaque jeune. A l'issue de ce parcours, le jeune pourra décider de poursuivre sa formation soit en apprentissage soit sous statut scolaire. Cette évolution nécessite une dotation ministérielle spécifique.

Préconisation n° 11

Le CESE préconise de spécialiser la formation en première et en terminale pour les diplômes de l'enseignement professionnel de niveau IV tout en offrant la possibilité de poursuivre une spécialisation de niveau IV après le baccalauréat.

Préconisation n° 12

Le CESE préconise de poursuivre, pour les filières post bac, l'effort de lisibilité de l'offre de formation en réduisant le nombre d'intitulés de licence, et renforcer leur structuration de façon pluridisciplinaire, par grands domaines de compétences.

Préconisation n° 13

Le CESE préconise de travailler à un cadre national des diplômes reposant sur des modules disciplinaires, transversaux et professionnels. Ces modules seraient majoritairement communs à tous, formant le socle de qualifications garanties par un diplôme, et en partie laissés à la main des jeunes, les accompagnants dans leur rythme d'apprentissage et leurs choix de spécialisation. Il est entendu que la spécialisation des parcours est progressive et se fait dans un cadre partagé qu'est le diplôme. Cette structuration doit être pensée de manière à reconnaître et faciliter les possibilités de mobilités entre les voies (générales, professionnelles, technologiques), les diplômes du supérieur (BTS, DUT, Licence, Master), les établissements (grandes écoles, écoles d'ingénieur, universités...), ainsi que toutes les qualifications relevant de la formation continue.

Préconisation n° 14

Le CESE préconise la reconnaissance de périodes d'interruption volontaire à partir de 16 ans consacrées au projet personnel des jeunes. Celles-ci pourraient prendre la forme d'un engagement en service civique, d'un engagement bénévole dans une association, d'un emploi salarié ou toute autre forme. Pour se concrétiser et ne pas constituer un frein dans le parcours des jeunes, cette mesure nécessite trois conditions : une communication dans les dispositifs d'information, des aides financières ou matérielles et la mise en place d'un droit à la poursuite d'études qui se traduirait par la garantie d'un accès à la formation du choix du.de la jeune après la césure et un processus de reconnaissance des qualifications acquises durant cette période.

Préconisation n° 15

Le CESE affirme le principe que le choix d'orientation soit laissé aux jeunes.

🔗 Préconisation n° 16

Le CESE préconise de rendre obligatoire au collège et au lycée la participation de tou.te.s les élèves au conseil de classe pour la partie qui les concerne. Cette participation doit faire l'objet d'une information et d'une préparation par les élèves et les enseignant.e.s. Pour les classes de terminale, les élèves doivent être informé.e.s lors du conseil de classe des avis émis sur leurs vœux

🔗 Préconisation n° 17

Pour favoriser une offre de formation adaptée à la mise en place de véritables parcours d'orientation, le CESE préconise d'augmenter le nombre de places dans les formations les plus recherchées par les jeunes et les employeur.e.s (entreprise, secteur public, associations, économie sociale et solidaire, etc.). Par ailleurs le CESE rappelle sa demande que l'université soit mise en capacité d'accueillir et d'assurer la réussite dans le premier cycle de tou.te.s les bachelier.ère.s qui le souhaitent.

Préconisation n° 18

Le CESE préconise que les formations en apprentissage soient proposées dans Affelnet et Parcoursup.

Préconisation n° 19

Le CESE préconise une réforme des algorithmes d'affectation Affelnet et Parcoursup qui repose sur la transparence :

- Une information sur les algorithmes qui garantit la compréhension par tous du raisonnement de leur élaboration ;
- Un cadrage national des algorithmes d'affectation dans les différentes filières

RÉUSSIR SON ORIENTATION POUR UNE BONNE INSERTION PROFESSIONNELLE

Préconisation n° 20

A l'instar de l'enseignement agricole, le CESE préconise que les lycées soient le lieu commun, ancré dans la vie économique et sociale du territoire, au sein duquel les jeunes de différents milieux, dans différentes filières se retrouvent et partagent la vie de l'établissement. Pour cela, le CESE propose de développer les lycées polyvalents, disposant d'internat lorsque c'est nécessaire, et les lycées des métiers.

🔗 Préconisation n° 21

Afin de développer et structurer les missions relevant des relations entre école et monde professionnel, le CESE propose trois modalités :

- que soit nommé dans chaque établissement secondaire a minima un.e délégué.e au monde économique et social du territoire disposant de l'équivalent d'un mi-temps pour développer les relations entre écoles et monde professionnel. Il.elle serait chargé.e de l'animation des comités locaux école entreprise (CLEE), en lien avec le. la psychologue de l'Éducation nationale de la spécialité «éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle», le cas échéant avec le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT), et intégré.e à un réseau académique partenaire du SPRO.
- la possibilité pour les enseignant.e.s de technologie en collège, des domaines professionnels ou technologiques en lycée ou dans l'enseignement supérieur, de pouvoir effectuer, par le biais d'une convention définissant leurs missions, un stage professionnel de longue durée ou une partie de leur activité professionnelle dans une entreprise, un service public ou une association. Ils pourront, à l'issue d'une période de formation, être en charge de la relation école-monde professionnel sur un bassin de formation, de l'accueil des élèves en stage ou période de formation professionnelle en lien avec les délégué.e.s aux entreprises et les réseaux académiques.

- De même, des salarié.e.s pourraient être détaché.e.s dans des établissements ou réseaux d'établissements pour assumer cette mission de relation entre l'école et le monde professionnel. Cela pourrait se formaliser par exemple par le biais du mécénat de compétences.

Préconisation n° 22

Le CESE préconise qu'un référentiel du « Conseil en Evolution Professionnelle » de niveau 1 (accueil généraliste) soit intégré dans la formation préparant aux métiers de l'éducation et de la formation, ainsi qu'aux métiers préparant au concours de psychologues de l'éducation de la spécialité « éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle » afin d'être en capacité de sensibiliser les jeunes à ces problématiques.

Préconisation n° 23

Le CESE préconise de donner aux commissions paritaires (CPNE) des branches professionnelles la responsabilité des référentiels métiers permettant de construire les certifications professionnelles. Ceci induit une réflexion sur le rôle et l'avenir des commissions professionnelles consultatives (CPC).

Préconisation n° 24

Le CESE préconise d'associer pour toute création ou transformation d'une certification au sein de l'enseignement supérieur des conseils paritaires relevant de secteurs professionnels.

Préconisation n° 25

Le CESE préconise d'établir des équivalences entre unités de diplôme et composantes d'une certification qui puissent être reconnues dans le cadre de la formation continue.

Préconisation n° 26

Le CESE préconise le développement de l'alternance sous contrat d'apprentissage et sous statut scolaire et universitaire en renforçant l'accompagnement des jeunes pour trouver l'entreprise d'accueil, en augmentant, en tant que besoin, le volume horaire des périodes en milieu professionnel en formation sous statut scolaire, en favorisant le développement de formations d'apprenti.e.s en lycées professionnels, en mutualisant les plateaux techniques, y compris avec les CFA, en permettant une mixité des publics dans les formations, en facilitant le passage d'une structure de formation à une autre au cours du cycle de formation.

🔗 Préconisation n° 27

Le CESE préconise la création d'un dispositif « mobilité-jeune » pour lever les freins matériels à la mobilité de tous les jeunes de 16 à 30 ans qui acceptent une formation ou un emploi situé à plus de 30 minutes de leur domicile. Ce dispositif combinerait les droits, informations et conseils, il serait construit sur mesure, en fonction du projet de mobilité du/de la jeune. Il contiendrait une solution logement, une solution transport, une solution assurances, des informations et conseils territorialisés. Afin que ce dispositif soit opérant, serait créé pour sa mise en œuvre un service mobile et itinérant afin d'entrer en contact avec les jeunes dans leur lieu de vie. Ce dispositif pourrait se matérialiser par la circulation d'un bus « droit-information-orientation-mobilité », organisée dans le cadre du SPRO et animée conjointement par les missions locales et les réseaux « information-jeunesse ». Ce dispositif jouerait autant que de besoin le rôle d'interface vers les services compétents.

Préconisation n° 28

Le CESE préconise un droit à une expérience d'immersion européenne pour tou.te.s les jeunes de 16 à 30 ans d'au moins trois mois au cours de leur parcours de formation ou d'insertion professionnelle: stage, échange scolaire ou universitaire, expérience professionnelle pendant les vacances ou dans le cadre d'une formation en alternance.

Préconisation n° 29

Le CESE préconise le développement des formations s'appuyant sur une pédagogie numérique, en proposant dans chaque commune de plus de 5 000 habitant.e.s la création d'un espace de travail numérique collaboratif, à disposition des élèves, apprenti.e.s, étudiant.e.s et des adultes en formation continue, afin de leur permettre de participer pour une partie de leur cursus, à des formations à distance dans un lieu encadré par une structure associative ou publique. Les bibliothèques, les médiathèques et les espaces publics numériques peuvent contribuer au déploiement de tels lieux.

Introduction

Interface entre la formation et l'insertion dans la vie professionnelle, l'orientation agrège les débats voire les polémiques autour de notre modèle social. Les valeurs de la République y sont interrogées à travers les notions d'égalité des chances, de méritocratie, de sélection, d'accès durable à l'emploi, d'adéquation, de discrimination, de ségrégation... Chaque personne peut témoigner de son expérience ou de son expertise. A travers l'orientation, l'enjeu est de trouver sa place dans une société en devenir. La jeunesse, aujourd'hui comme hier, est face à des choix où le rêve, le sens, le souhaitable, et le possible se confrontent à des procédures, des structures, des moyens. Ces choix vont déterminer l'avenir et pour certain.e.s jeunes dès l'âge de onze ans en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) par exemple. Dans un monde incertain où de nombreux métiers se transforment, disparaissent et se créent, où les besoins en qualification augmentent, où les statuts des activités professionnelles sont interrogés, la capacité à s'orienter et se former tout au long de la vie devient essentielle.

Plusieurs réformes relatives à l'orientation concernant l'apprentissage, le baccalauréat, l'accès à l'enseignement supérieur et la formation professionnelle sont en débat ou mises en œuvre au moment de la présentation de cet avis. Ces projets interrogent les politiques publiques de l'orientation alors que se multiplient les services payants d'offices privées. Dans ce contexte, les préconisations du CESE veulent contribuer à répondre aux enjeux de cohésion sociale et de démocratisation en garantissant une solution à chacun.e basée sur ses aspirations et sur la maîtrise de son parcours. Elles se placent dans la continuité des précédents avis du CESE en faveur de la réussite des jeunes. Elles veulent impulser une orientation active qui favorise la mobilité, la construction progressive des parcours, le développement personnel et les possibilités d'évolutions ultérieures indispensables à une orientation et une formation tout au long de la vie sans « assigner à résidence sociale ». L'objectif visé est de donner du sens à l'orientation dans une logique d'accompagnement pour que chaque jeune devienne un.e acteur.rice informé.e, avisé.e et agile dans son parcours d'orientation, de formation et d'insertion, trouve sa place dans la société et s'y épanouisse tant professionnellement que personnellement.

En raison de ses multiples aspects et dimensions, cet avis du CESE a été élaboré en associant les réflexions et analyses relatives à l'éducation, à la formation, à l'emploi, et l'égalité entre les femmes et les hommes. Ces contributions, nourries de plus de quarante auditions et entretiens, permettent d'établir un état des lieux partagé par les acteur.trice.s de la société civile organisée qui composent le CESE. Le présent avis est le premier s'inscrivant dans une démarche innovante de participation citoyenne. Une plateforme numérique a été ouverte durant presque deux mois pour solliciter les expériences, les avis et propositions des citoyen.ne.s. Leurs contributions alimentent l'avis et les préconisations.

Les objectifs de cet avis supposent des évolutions sensibles du système éducatif. Ces évolutions doivent faire l'objet d'un dialogue social approfondi, s'accompagner d'investissements adaptés et s'inscrire dans l'ambition d'un service public de qualité pour ses usager.ère.s comme pour ses acteur.trice.s.

I - ETAT DES LIEUX

A - Définir l'orientation, un choix politique

Dans son rapport *L'évaluation de l'orientation à la fin du collège et au lycée*, le Haut Conseil de l'évaluation de l'école soulignait déjà en 2004 « l'ambiguïté de la notion d'orientation¹ ». En 2008, le Haut Conseil de l'éducation rappelle que l'orientation recouvre deux réalités : le processus qui répartit les élèves ; l'aide aux élèves dans le choix de leur avenir scolaire et professionnel.

En 2008, le Conseil de l'Union européenne intervient dans le champ de l'orientation avec la résolution *Mieux inclure l'orientation tout au long de la vie dans les stratégies d'éducation et de formation tout au long de la vie*². Cette résolution propose « la définition de l'orientation en tant qu'un processus continu qui permet aux citoyens, à tout âge et tout au long de leur vie, de déterminer leurs capacités, leurs compétences et leurs intérêts, de prendre des décisions en matière d'éducation, de formation et d'emploi et de gérer leurs parcours de vie personnelle dans l'éducation et la formation, au travail et dans d'autres cadres où il est possible d'acquérir et d'utiliser ces capacités et compétences. L'orientation comprend des activités individuelles ou collectives d'information, de conseil, de bilan de compétences, d'accompagnement ainsi que d'enseignement des compétences nécessaires à la prise de décision et à la gestion de carrière ». Le présent avis porte sur l'orientation scolaire et universitaire mais a souhaité aborder celle-ci dans le cadre de l'orientation tout au long de la vie.

Le CESE s'inscrit pleinement dans cette définition mais souhaite la compléter en rappelant qu'« Il est nécessaire de donner à tous les élèves, dès le collège, les éléments qui leur permettront de faire un choix éclairé pour la poursuite de leurs études au terme de leur scolarité obligatoire. Il s'agit de faire de l'orientation [...] un choix réfléchi et positif et non une étape où l'élève est passif, déterminée uniquement par ses résultats au collège et les stéréotypes de genre³ ».

B - Les constats et les enjeux

1. Un système hiérarchisé et inégalitaire

Présenter les caractéristiques de l'orientation suppose de s'interroger sur le fonctionnement du système éducatif, mais également sur les ressorts de l'insertion professionnelle des jeunes. Notre modèle social, notre économie, notre histoire ou notre culture influencent les parcours d'orientation. La responsabilité des acteur.ice.s comme des usager.ère.s suppose d'être analysée au regard du rôle ou de la capacité d'agir qui leur est donnée, à travers les politiques publiques. Celles-ci n'ont pas anticipé, ni financé la hausse démographique, l'aspiration à l'allongement des formations dans l'enseignement supérieur et les objectifs politiques assignés.

Les procédures et les structures ont été les sujets les plus débattus lors des auditions et entretiens. Dans ces deux aspects de l'orientation, le constat dressé est sombre puisque les objectifs définis dans le code de l'éducation sur l'orientation⁴, ne sont que partiellement atteints et qu'un phénomène comme le décrochage scolaire de 90 000 jeunes par an reste encore trop élevé malgré des progrès sensibles.

Des procédures d'orientation et d'affectation déterminantes

Les procédures d'orientation sont déterminantes puisqu'elles vont organiser la répartition des jeunes dans les structures de formation, que ce soit dans l'enseignement secondaire, en collège et lycée, dans l'enseignement supérieur mais aussi dans les formations en apprentissage. Alors que l'égalité des voies et formations est proclamée, c'est leur hiérarchisation et la sélection sur la base des résultats scolaires qui dominent très largement cette répartition. Dès l'entrée en collège, l'orientation en Sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) s'établit sur l'observation de difficultés cognitives nécessitant un enseignement adapté. L'avis du CESE « Une école de la réussite pour tous »⁵ soulignait la surreprésentation d'enfants issus de la grande pauvreté dans ces structures. A l'issue de la troisième, si le « Parcours avenir » prépare l'orientation, ce sont surtout les résultats scolaires qui serviront de repère pour l'avis du conseil de classe. L'orientation dans la voie professionnelle sera de fait imposée à des élèves qui ont le plus de difficultés. Statistiquement, même à résultats scolaires identiques, les élèves issus de milieu défavorisé, seront davantage orientés dans cette voie. Cette situation nuit à la reconnaissance et à la promotion de la voie professionnelle comme voie de la réussite alors qu'elle est de plus en plus choisie par des jeunes souhaitant acquérir une formation professionnelle dans le but soit d'entrer dans l'enseignement supérieur soit de s'insérer rapidement dans le monde du travail. En classe de seconde, l'orientation vers le baccalauréat général ou technologique se fera, en fonction des vœux formulés, sur la base des notes dans les matières générales, avec une hiérarchie établie depuis plusieurs décennies allant de la filière scientifique, option mathématiques, au moins côté des baccalauréats technologiques. Pour l'entrée dans l'enseignement supérieur, la sélection est à l'œuvre pour plus de la moitié des formations, dites justement sélectives. Par ailleurs à l'université une sélection s'opère dès les premiers mois : les conditions d'accueil et d'étude des étudiants découragent les moins aguerris.

A la sélection de l'orientation se surajoute la sélection dans l'affectation. Ainsi, par exemple dans la voie professionnelle après la troisième, l'affectation s'établit sur le rapport entre l'offre et la demande, avec des critères scolaires qui restent dominants. Les formations les plus convoitées accueilleront les élèves avec les meilleurs livrets scolaires, alors que les élèves sans affectation possible sur leurs vœux seront dirigés là où des places restent disponibles trop souvent au détriment de leur projet d'avenir. Le code de l'éducation prévoit la possibilité d'un appel des parents à la décision du conseil de classe, et une expérimentation se poursuit pour accorder « le dernier mot aux parents », sans qu'un bilan définitif n'ait été dressé pour l'instant. Cette possibilité d'appel ne concerne pas l'affectation, qui résulte de fait d'une gestion des flux dans les structures de formation offerte. La répartition géographique de l'offre de formation pèse fortement sur les choix d'orientation et l'affectation d'une partie des jeunes. Les élèves engagés dans une formation non souhaitée sont fragilisés au risque de compromettre leur avenir. A ce propos, de nombreuses personnalités auditionnées ont considéré que le palier d'orientation en troisième était trop précoce, au regard de la capacité à se projeter dans un domaine professionnel pour un.e adolescent.e. D'autre part, les dispositifs numériques pour l'affectation que sont Affelnet pour les 3^e et maintenant Parcoursup pour les terminales suscitent de nombreuses questions relatives à la méconnaissance des mécanismes de sélection, des critères qui sont retenus pour la

décision d'affectation et du rôle des algorithmes dans ces procédures. A cela s'ajoutent les inégalités d'usage et d'accès à Internet. De plus, ces deux dispositifs ont été pensés pour la formulation de choix rationnels et ordonnés, qui privilégient une démarche qui ne correspond pas à tous les profils des candidat.e.s. Toutes ces difficultés sont également renforcées par le manque de conseiller.ère.s d'orientation psychologues, dont le statut a été transformé en psychologues de l'Education nationale option Education, Développement et Conseil en Orientation scolaire et professionnelle en septembre 2017. La réduction drastique du nombre de Centres d'Information et d'Orientation liée au désengagement des départements qui finançaient les locaux, contribue à accroître les délais et les distances pour obtenir un rendez-vous personnalisé.

Des structures figées

Le système éducatif français se caractérise par une école du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (école primaire et collège) qui a pour mission la réussite de tou.te.s. A l'issue du collège, les voies de formation sont distinctes et quasiment étanches. Le passage d'une voie à une autre ne se produit que de façon exceptionnelle et essentiellement de la voie générale et technologique vers la voie professionnelle. La voie professionnelle prépare à l'insertion par la préparation d'un CAP en deux ans ou d'un baccalauréat professionnel en trois ans sous statut scolaire en lycée professionnel ou sous contrat d'apprentissage. La spécialisation dans le domaine professionnel s'établit dès la classe de seconde, même si plusieurs diplômes prévoient une spécialisation en classe de première. En lycée général et/ou technologique, les domaines spécifiques s'établissent en première et terminale sauf pour certaines formations comme l'hôtellerie-restauration. Les passerelles qui figurent sur les brochures à destination des usager.ère.s pour illustrer la mobilité possible entre les voies et filières sont marginales puisqu'elles relèvent de l'exception. La formation en apprentissage relève également de structures spécifiques en Centre de formation d'apprenti.e.s (CFA) qui peuvent être de branche, consulaire, ou relevant de l'enseignement agricole, de l'éducation nationale via des CFA académiques ou des CFA annexés à des lycées comme il en existe en Alsace. Dans l'enseignement supérieur, la mobilité entre les formations et filières se gère dans des commissions de validation des correspondances d'unités de formation. Comme le contenu des licences à intitulé identique peut varier d'une université à une autre, il n'existe pas de correspondance générale au niveau national. A ce cloisonnement entre les structures de formation correspond un cloisonnement entre les diplômes, même si dans ce domaine, les référentiels des diplômes professionnels sont déjà structurés pour toutes les modalités d'acquisition des unités de formation, en formation initiale sous statut scolaire, en apprentissage ou en formation pour adultes.

2. Un contexte de réformes

Plusieurs réformes, en cours au moment de l'élaboration de cet avis, abordent la question de l'orientation des jeunes. Alors que leur appréciation est diverse au sein des organisations de la société civile organisée, il importe d'en identifier les éléments qui peuvent correspondre aux points d'attention relevés par le CESE.

La plateforme « Parcoursup » qui succède à « Admission Post Bac » s'inscrit dans la loi « orientation et réussite des étudiants » qui vient d'être votée. Les lycéen.ne.s l'ont découverte et utilisée dans des délais très brefs, afin de formuler leurs vœux pour l'enseignement supérieur. Ce nouveau dispositif entend rompre avec le tirage au sort dans les formations en tension et assurer de meilleures conditions de réussite dans les parcours universitaires pour les candidat.e.s. Pourtant cette plateforme suscite déjà de nombreuses interrogations voire des inquiétudes et des oppositions. Parmi celles-ci citons la rapidité de la mise en œuvre, la nécessité de présenter un projet de formation motivé sans un accompagnement suffisant, l'absence de visibilité sur les appréciations des enseignant.e.s au moment de la formulation des vœux, l'absence des formations relevant d'autres ministères que ceux de l'enseignement supérieur, la diversité des attendus et les conditions exigées contre l'acceptation de l'inscription dans certaines filières, l'effet mécanique d'augmentation des filières en tension lié à la non-hiérarchisation des vœux, la non transparence des critères locaux l'absence de prise en compte de priorités pour les jeunes en situation de handicap, etc.

Les mesures annoncées par le gouvernement sur l'apprentissage modifieront sa gouvernance et potentiellement la carte des formations en apprentissage, déterminées par une convention d'objectifs et de moyens établie entre les régions et les branches professionnelles. Les conseils régionaux qui pilotent le Service Public Régional d'Orientation, auront la responsabilité de l'orientation professionnelle, alors que la loi du 5 mars 2014 inscrivait la responsabilité de l'Etat dans l'orientation des élèves et étudiant.e.s. Or l'élaboration d'un projet d'orientation pour un.e élève de collège et de lycée ne peut être assimilée à la détermination d'un projet professionnel pour un.e adulte. Des dispositifs sont prévus pour prévenir les ruptures d'apprentissage, faciliter la mobilité, l'entrée dans le dispositif en cours d'année, ouvrir l'apprentissage jusqu'à 30 ans. Les branches professionnelles élaboreront les référentiels de formation des diplômes et des unités de formation par apprentissage seront créées dans tous les lycées professionnels. L'apprentissage sera systématiquement promu dans les collèges. Si le développement de l'apprentissage relèvera surtout de l'offre de contrats proposés par les entreprises, ce projet de réforme interroge sur la place et la reconnaissance accordées aux modalités de formation professionnelle sous statut scolaire ou universitaire. Par ailleurs, l'apprentissage requiert une motivation et une autonomie que tou.te.s les jeunes ne possèdent pas à leur sortie du collège et les conditions faites aux jeunes lors de leur entrée dans le métier sont un facteur très important.

Excluant la voie professionnelle, ce qui n'est pas sans poser question, la réforme du baccalauréat modifie le lycée général et technologique. Un temps d'une heure trente hebdomadaire serait réservé en terminale à l'aide à l'orientation, mais un accompagnement est prévu tout au long du lycée. Les séries de la voie générale seraient remplacées par des parcours choisis par chaque lycéen.ne. La voie technologique conservera son organisation actuelle en séries. Ces modifications, en lien avec la réforme « orientation et réussite des

étudiants » renforceront les enjeux de l'accompagnement et de la construction du parcours de formation et d'orientation. Les avis sont partagés sur les impacts de ces dispositions sur les déterminismes et les inégalités.

Enfin les négociations sur la formation professionnelle portent sur l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes à travers la volonté d'un plus grand engagement des branches professionnelles, notamment envers les formations en apprentissage. Une plus grande fluidité des parcours et des coopérations entre apprentissage et parcours scolaire sont proposés. L'accompagnement à l'orientation et à la formation tout au long de la vie est présenté comme un enjeu essentiel à travers le développement du conseil en évolution professionnelle.

3. Un choix de société et des enjeux démocratiques

« Inégalitaire, précoce, figé, verrouillé, violent » sont les termes exprimés par les sociologues auditionné.e.s pour qualifier le système d'orientation de notre pays. Même si l'orientation témoigne des tensions et des inégalités qui recouvrent tous les aspects de notre société comme celles relatives au logement, aux revenus, à l'accès à la culture ou à la santé, la distribution sociale établie à l'issue de la formation initiale caractérise notre modèle, alors que d'autres pays, comme ceux du nord de l'Europe, misent sur le cheminement et le temps long sécurisé pour associer formation, emploi et périodes de césure tout au long de la vie. Cette distribution sociale est renforcée par la situation de chômage endémique qui surajoute à la nécessité de la possession du diplôme celle de la connaissance d'un réseau de relations indispensable désormais à l'insertion professionnelle. Ainsi, le modèle méritocratique français, censé permettre à chacun.e de trouver sa place, ne le permet pas, fragilise la cohésion sociale et participe des mécanismes de désadhésion aux valeurs de la République pour celles et ceux qui sont exclu.e.s. En France, le débat sur l'adéquation entre formation et emploi est particulièrement sensible car la perception d'une formation initiale directement adaptée à un emploi précis apparaît comme une injonction faite à un.e jeune de répondre aux besoins des entreprises, injonction qui l'enfermerait à vie dans un statut social imposé. Cette vision illustre le poids de la formation initiale et du diplôme comme elle témoigne de l'absence de perspective claire quant à la capacité de se former dans sa vie d'adulte. Mais elle traduit également l'illusion persistante que les formations pourraient s'ajuster précisément aux besoins des entreprises sans tenir compte de l'instabilité des secteurs professionnels, de l'évolution des métiers et de la temporalité des formations.

La jeunesse exprime également l'aspiration à la liberté et à la maîtrise de ses choix. Cette aspiration interroge la structuration cloisonnée des formations et des diplômes et son apparente sécurité. La capacité à évoluer dans un parcours tout au long de sa vie suppose en effet de renforcer les compétences et les qualifications fondamentales, transférables et sociales qui faciliteront l'adaptation, le rebond ou l'agilité.

La liberté renvoie également à la responsabilité personnelle. Or on pourrait considérer que dans quelque domaine que ce soit, les initié.e.s et les « héritiers » disposeront toujours des moyens, de la culture et des réseaux pour évoluer dans ce système. Face à cette situation, l'éducation à l'orientation et à la formation tout au long de la vie, ainsi que l'accompagnement sont les conditions nécessaires pour réduire les inégalités dans ce domaine, arrêter le gâchis

des compétences, lutter contre le développement d'une offre payante qui met à mal le service public, etc.

C - Les temps de la jeunesse mal (re)connus

Les politiques publiques d'orientation, pensées dans un contexte de plein emploi et d'emploi à vie, ne sont plus adaptées aux réalités dans lesquelles évolue la jeunesse. Elles doivent donc offrir d'autant plus de garanties aux jeunes.

Il y a donc un enjeu pour ces politiques à évoluer au regard des aspirations de la jeunesse. Elle se définit comme un temps de construction de soi, de son autonomie et de son avenir, où émergent des aspirations démocratiques nouvelles. De plus, elle se caractérise comme une période marquée par diverses formes de précarité et de difficultés d'accès aux droits pour de très nombreux.ses jeunes⁶.

1. La jeunesse, le temps des tensions dans l'acquisition de l'autonomie et de la construction de soi

La jeunesse est un temps de la vie aux contours incertains. S'il n'y a pas de définition unique de la jeunesse, chacun.e s'accorde à lui donner celle de l'âge des transitions. Ainsi la jeunesse est le temps des choix et des parcours qui opèrent le passage de la fin de l'adolescence vers le statut d'adulte auquel est lié l'accès à un emploi stable, l'indépendance financière et résidentielle, la vie de famille...

Lors d'un précédent rapport intitulé « Place des jeunes dans les territoires ruraux⁷ », le CESE s'attachait à définir la jeunesse comme une « période où l'on fait des choix de vie, des choix professionnels, une période de transition entre monde de la formation et monde du travail. Elle est un temps d'apprentissage, de construction de sa personnalité. C'est la période d'acquisition de l'autonomie matérielle, de prise de distance avec sa famille, pour construire sa propre vie. C'est la période où l'on acquiert une pleine citoyenneté, où l'on peut commencer à participer à la vie de la société, de son territoire⁸ ».

C'est dans cette temporalité complexe de construction de son autonomie, que le présent avis souhaite également positionner la question de l'orientation. Ainsi, les choix d'étude, de formation ou d'insertion professionnelle, cohabitent avec d'autres choix plus intimes et personnels qui participent à la construction de soi et à l'émancipation des jeunes : choix culturels, opinions politiques, orientations sexuelles, vie en couple...

Les choix d'orientation sont donc d'autant plus importants pour les jeunes, qu'ils contribuent à la construction de leur identité. Les choix d'orientation sexués en sont une des illustrations. Lors de son audition, Françoise Vouillot a rappelé le lien entre d'une part les travaux d'Axel Honneth⁹ relatifs au concept de besoin de reconnaissance mutuelle et d'autre part, la conformité aux normes, et les choix d'orientation des jeunes. Les choix d'orientation seraient notamment utilisés par les jeunes dans le but de se prouver, à soi et aux autres, que l'on est un « vrai garçon masculin ou une vraie fille féminine ». Pour Françoise Vouillot, « à travers ses choix d'orientation, on apporte la preuve aux autres d'une identité conforme aux normes de masculinité/féminité, ce qui assure de la reconnaissance via l'amour, l'amitié et l'estime sociale. »

Cet exemple qui pourrait s'appliquer à d'autres domaines que les identités de genre, interroge la société doublement. D'une part, cela pose la question des normes qu'elle renvoie aux jeunes et qui contribuent à la pression qui repose sur leurs épaules lorsqu'il.elle.s cherchent à s'y conformer. D'autre part, cela pose la question du temps de l'orientation, qui se fait dans une période de construction de soi, et qui interrogent des notions telles que l'estime de soi, la confiance en soi, la perception de sa place ou encore la maturité des personnes. Dans ce domaine, il n'existe pas d'uniformité. La jeunesse est une période de transition où chacun.e avance à son rythme.

L'organisation de l'orientation scolaire, « *précoce, déterminante pour les jeunes et figée¹⁰* », ne permet pas d'épouser ce rythme. Le sentiment de subir son orientation peut donc avoir pour certain.e.s des effets dévastateurs sur la construction de soi, comme celui de « rater sa vie ». Dans une organisation scolaire méritocratique, la responsabilité de l'échec repose sur les jeunes et leur famille. Ainsi, Cécile Van de Velde, lors de son audition au CESE, alertait sur la violence que pouvait représenter cette période de la vie : « *J'en suis de plus en plus persuadée, cette question de l'orientation est un enjeu et un défi démocratique. Je sens que chez les jeunes Français, cela crée des sentiments potentiellement d'anxiété, de frustration, voire de colère, colère sociale et citoyenne, qui peinent à s'exprimer, mais c'est aujourd'hui un terreau assez fort, et je le vois notamment en comparaison internationale, dans les expériences que peuvent vivre aujourd'hui les jeunes Français. [...] Le modèle français a certes ses vertus en soi, mais impose de plus en plus une violence sociale sur les individus dans cette pression au choix précoce et à la linéarité et à la latéralité des filières qu'on a choisies.* »

2. La jeunesse, également un temps de précarité durant lequel s'accroissent les inégalités

Nombre de discours et de colloques présentant la jeunesse comme digitale, entrepreneuriale, diplômée, urbaine, oublient bien souvent qu'elle est également traversée par de profondes inégalités.

En France, la jeunesse se caractérise également par sa précarité. Elle est la catégorie de la population où se concentrent les difficultés sociales. Selon l'observatoire des inégalités, la moitié des personnes pauvres ont moins de 30 ans. Le taux de pauvreté chez les jeunes de 10 à 19 ans est de 12,5 % et de 12,2 % de 20 à 29 ans contre 8,1% pour l'ensemble de la population.

Concernant le sujet de l'orientation, les chiffres de la DEPP (Repères Et Références Statistiques 2017) relatifs aux trajectoires scolaires des jeunes selon leur origine sociale sont frappants. A titre d'exemple, à la rentrée 2016, les jeunes issu.e.s des catégories socioprofessionnelles dites défavorisées représentent, toutes formations confondues, 41,6% des effectifs au collège, 29,6% au lycée général et technologique et 57,2% en lycée professionnel.

Aux difficultés liées à l'origine sociale des jeunes, se rajoutent par la suite celles rencontrées dans l'accès aux droits. Les critères d'âge excluent quasi systématiquement les jeunes du droit commun. Dans leur rapport « *Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse¹¹* », Antoine Dulin et Célia Vérot estiment

ainsi « que le droit français compte plus d'une centaine de seuils d'âge, dans des domaines extrêmement variés ». Les jeunes sont alors éligibles, sous des conditions qu'ils.elles ne maîtrisent pas toujours, à des dispositifs d'exception aux démarches administratives lourdes et complexes.

Les inégalités sociales et la précarité renforcent l'intériorisation faite par les jeunes que les choix d'orientation sont déterminants pour leur avenir.

3. Des jeunes qui portent de nouvelles aspirations démocratiques

Les jeunes veulent maîtriser leurs parcours de vie, être pleinement acteur.rice.s, participer, co-construire les décisions qui les concernent. Ils s'inscrivent pleinement dans l'essor de nouvelles pratiques et démarches plus horizontales, plus collaboratives et qui entrent en résonance avec les initiatives visant à donner davantage de pouvoir d'agir aux individus.

Cette liberté revendiquée dans la construction des engagements, entre en contradiction, de manière parfois violente, avec le système d'orientation qui impose des choix précoces, déterminants pour le reste de sa vie et irréversibles, ne laissant que peu de place à un nouveau choix. Cécile Van de Velde souligne un système qui offre un double discours : « *On dit aux jeunes : « Vas-y, choisis ta voie, sois toi-même ! », et en même temps : « tout est bouché, sois stratégique et dépêche-toi ! ».* Ce discours paradoxal est porté également par les parents. Il crée un vertige du choix, alors même qu'il y a peu de perspectives¹² ».

Le CREDOC en collaboration avec l'institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), dans son baromètre de la jeunesse 2017, confirme le décalage qui existe entre les aspirations des jeunes concernant leur besoin de participation et de reconnaissance, et la réalité qu'ils en perçoivent. D'après l'enquête¹³, plus d'un.e jeune sur deux (55 %) estime que son avis ne compte pas réellement au sein des espaces dans lesquels il.elle évolue (entreprise, école, université, association, club de loisir ou de sport, etc.). Pour 30 %, l'âge entre en compte.

La contradiction qui existe entre ouverture des possibles et fermeture des parcours, volonté de choisir et sentiment de ne pas être entendu, gagnerait à être corrigée dans les politiques publiques d'orientation. Cela pose la question du choix et du re-choix, ainsi que de la maîtrise de son parcours individuel et de la place laissée à l'expérimentation et au droit à l'erreur. Cécile Van de Velde, dans son audition au CESE parle de volonté de pouvoir rechoisir tout au long de sa vie, faire des aller et retour entre études et travail, pouvoir prendre le temps de tester¹⁴. Elle cite notamment, dans le cadre de ses travaux de comparaison internationale, le bienfait d'années de césure dans le parcours scolaire et universitaire. C'est le cas par exemple des Danois qui pour 75 % n'entrent pas directement dans l'enseignement supérieur et pour 40 % le font après deux ans¹⁵. Toutefois, il importe de considérer les effets différenciés d'une telle proposition en fonction de l'origine sociale des élèves. Cette disposition doit nécessairement s'accompagner d'aides et d'un droit à une poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Enfin, à la contradiction qui existe entre un système d'orientation (procédure d'orientation, d'affectation et offre de formation) qui est inadapté et le développement du pouvoir d'agir citoyen, s'ajoute la question de la quête de sens qui structure de plus en plus les choix des jeunes générations. C'est le cas lorsqu'elles se projettent dans le monde du travail. Dans son ouvrage « La révolte des premiers de la classe », Jean-Laurent Cassely évoque le sentiment d'avoir réussi ses choix de la manière suivante : *“réussir sa vie, pour cette génération, c'est dépasser l'alternative métier confortable et métier passion, pour allier les deux - à une époque où ni l'un ni l'autre ne sont pourtant plus garantis”*. Ces propos font échos aux propos recueillis par l'enquête menée pour l'UDES, #Moijeune, qui présente les quatre critères permettant de prendre une décision entre deux emplois : 70 % un métier qui a du sens, 62 % la rémunération, 58 % l'équilibre vie professionnelle-vie personnelle, 42 % la situation géographique¹⁶.

L'organisation de l'orientation scolaire, si elle veut s'adapter aux aspirations des jeunes, ne peut faire l'impasse sur au moins trois sujets majeurs : celui de l'autonomie laissée aux jeunes dans la construction de leur parcours, celui du sens donné à ces mêmes parcours et celui des moyens à mettre en œuvre pour leur donner la possibilité de réaliser le parcours de leur choix.

D - Les problématiques issues de la plateforme

Les thématiques suivantes ont été retenues pour étayer la consultation citoyenne mise en place par le CESE.

1. L'orientation source de stress

L'orientation est, à chaque étape, une période très stressante pour les jeunes et leur famille car elle apparaît comme précoce, définitive et sans possibilité de se tromper.

Une orientation trop précoce

Les jeunes doivent en France faire des choix d'orientation très tôt : dès 14 ans, voire avant pour les jeunes orienté.e.s en Sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), puis à 15 ans ensuite à 17/18 ans. La précocité des choix impose une tension à la fois sur le jeune et son entourage familial car elle implique notamment de la part du jeune un important travail individuel pour formuler son projet à un moment où il/elle se construit et où son niveau de maturité n'est pas suffisamment abouti pour faire ces choix. Les jeunes et leurs familles se trouvent alors démunis.e.s faute d'un accompagnement. Trop souvent ce sont les jeunes les plus en difficulté qui sont amenés.e.s à effectuer le plus tôt les choix les plus importants et qui abordent ces périodes de rupture en étant les moins préparés.e.s.

Les jeunes sont également incités.e.s à obtenir leurs diplômes le plus rapidement possible. Les formations sont construites sur des durées rigides qui ne respectent pas les rythmes d'apprentissage des jeunes. Le temps des études apparaît dès lors très compressé et linéaire. L'âge médian des étudiant.e.s français.e.s est ainsi de 21 ans et demi ; c'est le plus jeune d'Europe¹⁷. Ne pas obtenir son diplôme en temps et en heure est considéré socialement comme un échec et induit un « sentiment d'urgence ». Cette injonction est une source supplémentaire de stress d'autant que les jeunes qui ne s'inscrivent pas dans ce cadre doivent aussi faire face à des contraintes financières.

Des choix d'orientation déterminants

Comme mentionné plus haut, les choix d'orientation doivent être formulés tôt et sont également très déterminants à la fois pour le parcours scolaire mais aussi bien souvent sur le parcours professionnel ultérieur. C'est d'autant plus vrai que le système scolaire français incite les élèves plus à la compétition qu'à la coopération et que les filières de formation sont organisées en silo. En outre les possibilités de rebond en cas d'échec sont faibles. Ainsi, pour certain.e.s jeunes, selon leur choix d'orientation, des portes vont se fermer de façon irréversible. Pour retarder la spécialisation qui arrive trop vite, des expérimentations existent comme PluriPass à l'université d'Angers. PluriPASS est un parcours de formation qui permet d'accéder aux études de santé : Médecine, Pharmacie, Maïeutique, Odontologie, Kinésithérapie et Ergothérapie. Il remplace depuis la rentrée 2015 la PACES (première année commune aux études de santé). Il donne aux étudiant.e.s la possibilité de poursuivre vers d'autres formations, en conservant le capital des années validées. De même de nombreuses universités ont mis en place une première année de licence (L1) par pôle. Les étudiant.e.s font un premier semestre (S1) commun, commencent à choisir leur orientation au second semestre et l'approfondissent au troisième en L2. Le S1 permet de tester et de s'initier.

Les carrières des actif.ive.s sont en France fortement déterminées par leur diplôme initial, ce qui fait peser beaucoup de pression sur le choix de cette formation en particulier dans un contexte de crise économique. La formation continue est aussi moins valorisée dans les parcours et reste difficile d'accès pour l'évolution professionnelle. La rapidité des évolutions au sein de la société crée également de l'incertitude.

Une orientation encore trop centrée sur les notes

L'orientation porte surtout sur des critères scolaires individuels et ne prend pas en compte d'autres qualités et compétences des élèves. Ces dernier.ère.s sont essentiellement sélectionné.e.s sur leurs notes et non pas sur d'autres compétences, notamment développées à travers les activités associatives, culturelles et sportives dans et en dehors du cadre formel de l'école. Ces autres compétences comme la capacité à monter un projet, à prendre la parole, à gérer ses émotions, à travailler en groupe, peuvent renforcer la confiance en soi, la motivation et la réussite.

2. Un accès inégal à la formation souhaitée

Les jeunes ne disposent pas de la même offre de formation selon le territoire qu'il.elle.s habitent : une grande ville, une zone périurbaine, une zone rurale, un territoire ultramarin, etc.

Un lieu de formation parfois choisi avant la formation

Les jeunes ne disposent pas de la même offre de formation selon leur lieu de résidence et leur milieu social. Or étudier loin de son domicile génère des coûts importants notamment en logement, en transports, etc. que tou.te.s les jeunes et leur famille ne peuvent pas assumer. La difficulté à se loger près du lieu de formation lorsque celui-ci est éloigné du domicile familial a également des conséquences en termes de fatigue et de perte de temps. De plus, certain.e.s jeunes ne s'imaginent pas s'éloigner de chez elles. eux pour se former ou ne connaissant pas tous les dispositifs ne s'y autorisent pas. Pour toutes ces raisons, des jeunes choisissent donc les formations disponibles à proximité

de leur domicile sans que ces formations correspondent nécessairement à celles qu'il.elle.s auraient souhaitées. Les habitant.e.s des territoires ruraux, des zones éloignées des métropoles ou encore des territoires ultramarins sont particulièrement pénalisés.e.s car dans ces territoires l'offre de formation est plus restreinte. Comme l'a rappelé M. Florus Nestar lors de son audition, 12 000 étudiant.e.s ultramarin.e.s ont bénéficié en 2015 des aides de L'agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM) et 19 500 billets d'avions ont été octroyés. Près de 25 000 étudiant.e.s ultramarin.e.s viennent étudier dans l'hexagone par manque ou saturation de l'offre de formation. Dans son avis *L'insertion sociale et professionnelle des jeunes ultramarins*, le CESE a formulé de nombreuses préconisations pour améliorer l'accès à la formation des jeunes ultramarin.e.s ainsi que leur mobilité. De même dans son avis *La place des jeunes dans les territoires ruraux* il a souligné que le lieu de résidence des bachelier.ère.s est déterminant dans leur mobilité : plus la taille de l'agglomération dans laquelle il.elle.s sont scolarisé.e.s augmente, plus l'offre locale est large et moins la mobilité est fréquente. L'orientation après le baccalauréat des jeunes ruraux.ales dépend de la proximité de l'offre de formation.

Une offre de formation insatisfaisante

L'offre actuelle de formation est insatisfaisante en termes de places pour certaines filières et ne permet pas de répondre au défi du choc démographique en cours et à venir.

Le nombre d'étudiant.e.s augmente régulièrement depuis plusieurs années après une longue période de stagnation. Ainsi entre la rentrée 2011 et la rentrée 2016, le nombre de bachelier.ère.s de l'année entrant dans les différentes filières de l'enseignement supérieur est passé de 420 000 à 480 000 créant des tensions : manque de places, tirage au sort, etc. « *L'augmentation prévue pour les deux prochaines rentrées s'annonce bien plus forte : au lieu de devoir accueillir environ 10 000 étudiants supplémentaires par an, comme cela avait été le cas en moyenne depuis la rentrée 2013, on attend une augmentation supérieure à 30 000 en 2018 et 2019 par rapport à 2017 : les bébés du boom de l'an 2000 arrivent à la fac*¹⁸. » L'augmentation du taux de réussite au baccalauréat contribue aussi à cette croissance. Seules les universités ont absorbé l'augmentation des effectifs de ces dernières années. Il devrait y avoir une baisse entre 2020 et 2023 puis une remontée à des niveaux supérieurs à ceux de 2018. Ce choc démographique n'est pas anticipé par une augmentation importante du nombre de places et un financement adapté. En conséquence certain.e.s jeunes ne peuvent pas s'orienter vers les filières qu'il.elle.s souhaitent, renoncent à poursuivre des études et/ou subissent une orientation pouvant les mener à l'échec.

Cette saturation de l'offre de formation par manque de places risque de pénaliser particulièrement les bachelier.ère.s technologiques et professionnel.le.s. En effet, le baccalauréat technologique prépare à la poursuite d'études. La grande majorité de ces bachelier.ère.s souhaitent donc se diriger vers l'enseignement supérieur, essentiellement vers des études de technicien.ne.s supérieur.e.s (Brevet de techniciens supérieurs [BTS] et Diplômes universitaire de technologie [DUT]), bien adaptées à leur formation technologique, et éventuellement vers des licences professionnelles et au-delà. Or les bachelier.ère.s généraux.ales sont majoritaires à l'entrée des instituts universitaires technologiques¹⁹ concurrençant ainsi les bachelier.ère.s technologiques. Même si un quota de places est désormais réservé aux bacheliers technologiques dans les IUT certain.e.s ne peuvent

poursuivre leur formation où il.elle.s le souhaitent car il manque des places. Par ailleurs, les chances de réussite des bachelier.ère.s professionnel.le.s à l'université sont très faibles alors que chaque année une minorité d'entre eux (un peu plus de 13 000) s'y engagent. Le premier vœu de la majorité de ces bachelier.ère.s est d'intégrer une Section de Technicien supérieur (STS). Une expérimentation est en cours dans certaines académies pour attribuer une place en STS aux bachelier.ère.s professionnel.le.s à partir de moment où l'avis du conseil de classe est favorable.

3. Une orientation marquée par le genre

Comme le soulignait Mme Françoise Vouillot lors de son audition²⁰, l'orientation des jeunes est socio-sexuée. L'appartenance à un sexe n'est pas le seul marqueur des trajectoires scolaires, puis de l'insertion sur le marché du travail et des trajectoires professionnelles. L'appartenance sociale, l'origine géographique, la présence ou non d'un handicap, etc. sont également des marqueurs mais l'appartenance à un sexe traverse toutes ces catégories. L'orientation des jeunes est révélatrice des déterminismes et des inégalités sociales. Les recherches manquent. Davantage de recherches sur le fonctionnement des procédures d'orientation et le rôle qu'elles tiennent encore dans la prédominance des déterminismes sociaux de sexes et de classes sociales pourraient être mises en œuvre.

A chaque palier d'orientation, à chaque fois que l'offre de formations se diversifie, des différences d'orientation entre les garçons et les filles apparaissent. C'est le cas dès le premier palier d'orientation qu'est la classe de troisième. La disparité entre les garçons et les filles à l'entrée dans l'enseignement professionnel est frappante : 40 % des garçons de troisième partent plus ou moins de leur plein gré dans l'enseignement professionnel contre 29 % pour les filles. De plus, dans l'enseignement professionnel, les filles et les garçons ne vont pas dans les mêmes spécialités : les spécialités de production rassemblent essentiellement des garçons et celles de services surtout des filles. En terminale générale – L pour littéraire, ES pour économique et social et S pour scientifique – la proportion de filles sur l'ensemble des 3 séries est plus importante : 56 % de filles et 44 % de garçons. Toutefois, elles représentent 47 % des élèves de S, 60 % des élèves de ES et 80 % des élèves de L. Or parmi les filles qui vont en terminale générale, 40 % vont en S, 33 % en ES et 27 % en L tandis que pour les garçons, 69 % vont en S, 23 % en ES et 8 % en L. S'il y a tant de filles en L, ce n'est pas tant qu'elles y vont massivement mais que les garçons n'y vont pas. Ces différences interrogent sur les choix d'orientation des garçons, choix qui sont rarement questionnés car considérés comme corrects alors que les filles subiraient des stéréotypes. Des différences importantes d'orientation entre les garçons et les filles existent aussi pour les terminales technologiques selon les séries, dans l'apprentissage ainsi que dans l'enseignement supérieur.

Comme le rappelle Françoise Vouillot « *la division sexuée de l'orientation provoque une division horizontale et verticale du monde du travail : les hommes et les femmes ne travaillent pas dans les mêmes secteurs d'activités ; dans les mêmes métiers ; et ne sont pas dans les mêmes fonctions* ». Cette division engendre des inégalités entre les femmes et les hommes sur le marché du travail en termes d'insertion, de rémunération, de temps de travail, de responsabilités exercées, etc.

Les différences d'orientation entre les filles et les garçons peuvent être expliquées en ayant recours au concept de genre défini comme « un système de normes hiérarchisé et hiérarchisant de masculinité/féminité ». Ce système de normes existe pratiquement partout mais ce qui définit le masculin et le féminin est toujours relatif à une culture, à une époque et sur un territoire donné. « Ce système de normes définit les rôles de sexe, c'est-à-dire ce que sont et doivent être, ce que font et doivent faire les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans une culture donnée. C'est là que vont intervenir les stéréotypes²¹ de sexe. Ils vont venir légitimer les rôles de sexe - définis par les normes de masculinité/féminité - c'est-à-dire le genre - en les naturalisant. Ainsi, le genre définit les rôles de sexe, qui sont légitimés par des stéréotypes de sexe. » Ce système de normes explique les différences d'orientation entre les filles et les garçons et intervient aussi bien dans la définition de la politique d'orientation, que dans les procédures, les pratiques et les outils.

Les politiques publiques ne parviennent pas à lutter efficacement contre les stéréotypes et le sexisme en matière d'orientation. Cinq conventions interministérielles concernant l'égalité des filles et des garçons à l'école et la question de la mixité d'orientation ont été mises en place, la première datant de 1984. Ces politiques tardives, souvent uniquement ciblées sur les filles, et surestimant le rôle de l'information n'ont jamais été contraignantes mais seulement incitatives. Il n'y a pas d'exigence de résultats au niveau de l'académie avec la définition d'indicateurs pour atteindre des objectifs de mixité par exemple ni la volonté de faire un état des lieux des bonnes pratiques, des leviers et des freins qui serait mis à la disposition des personnes impliquées dans l'orientation des jeunes. Les procédures d'orientation devraient également être interrogées car elles ne corrigent pas par exemple le phénomène d'autocensure des filles. Le rôle du conseil de classe, surtout s'il est renforcé avec les prochaines réformes, devrait être examiné de façon approfondie. Enfin certains outils/questionnaires/test utilisés dans le cadre des entretiens, des séances d'accompagnement à l'orientation ou dans des salons reproduisent des images sexuées des métiers.

4. Une orientation marquée par l'origine sociale

Dans leur rapport *Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire*²², Mmes Nina Guyon et Elise Huillery soulignent que les inégalités d'orientation selon l'origine sociale ne concernent pas tous.e.s les élèves de la même manière à la fin de la 3^{ième}. Ces inégalités ne concernent pas les élèves en réussite scolaire qui sont très majoritairement orienté.e.s en seconde générale et technologique quelle que soit leur origine sociale. Pour les élèves qui ne sont pas en réussite scolaire, l'origine sociale modifie l'arbitrage entre d'une part voie professionnelle dont le CAP et d'autre part redoublement et sortie du système scolaire. Pour les élèves moyen.ne.s, l'origine sociale modifie l'arbitrage entre voie générale et technologique et voie professionnelle. Le coût des études, les chances de réussite dans les études, la connaissance des orientations possibles, la plus ou moins grande familiarité des familles avec le système éducatif, l'influence des pairs et l'estime de soi scolaire sont les principales causes dans l'écart de préférences d'orientation selon l'origine sociale. Ainsi, les élèves ont le sentiment que les facteurs sociaux et familiaux (habiter un quartier défavorisé, avoir des parents étrangers, avoir un membre de sa famille qui a réussi ses études et sa carrière, etc.) ont une large influence sur les chances de réussite

future à niveau scolaire égal. Cette anticipation, qu'elle soit juste ou non, partagée ou non par les parents et les équipes éducatives, peut contribuer à expliquer des écarts de préférences d'orientation selon l'origine sociale. Ces écarts de préférence d'orientation peuvent aussi être expliqués par l'influence des pairs. L'appréciation que les élèves font de leur propre aptitude scolaire est aussi influencée par leur origine sociale.

Les inégalités sociales participent également à influencer les choix de ceux.celles qui orientent. Sophie Orange, lors de son audition, alerte sur un effet d'offre d'une part, et de désignation d'autre part. Dans le premier cas, effet d'offre, selon son origine sociale un.e jeune ne se projette pas de la même manière dans les études : « aller à l'université et faire des études longues demande des ressources financières, mais aussi sociales ». Dans le second cas, effet de désignation, ce sont les chef.fe.s d'établissement, acteur.rice.s de l'orientation et enseignant.e.s qui participent indirectement à la perpétuation des destins sociaux. Sophie Orange observe dans ses travaux « qu'à niveau scolaire égal un jeune qui va multiplier les vœux dans APB et qui est d'origine sociale supérieure, on va dire qu'il.elle est ambitieux.euse. Un.e jeune d'origine populaire va au contraire être qualifié.e de présomptueux.euse. Des effets de modération s'appliquent aux jeunes les plus modestes ». Enfin Mme Nadia Nakhili, lors de son audition, soulignait que les préférences et aspirations individuelles et familiales en matière d'orientation étaient socialement marquées et rarement corrigées par l'institution et ses acteur.rice.s notamment quand il y a de l'autocensure de la part des jeunes.

5. L'accompagnement des jeunes dans leur parcours

L'accompagnement à l'orientation ne répond pas assez à la demande d'information, de tri de l'information, de personnalisation et de continuité du fait de la multiplicité des acteur.rice.s de l'orientation.

Des accompagnant.e.s en nombre insuffisant et à mieux former

Les jeunes peuvent bénéficier de l'aide de multiples personnes dans leur démarche d'orientation : les enseignant.e.s, les professeur.e.s principaux.ales, les psychologues de l'éducation nationale, les conseiller.ère.s principaux.ales de l'éducation, leurs parents, les pairs, etc.

Néanmoins certain.e.s accompagnant.e.s ne sont pas assez formé.e.s pour répondre aux attentes des jeunes en matière d'orientation. Les enseignant.e.s et en particulier les professeur.e.s principaux.ales ne peuvent pas connaître toutes les formations et tous les métiers. Certain.e.s accompagnant.e.s ne sont pas assez nombreux.euses. Le nombre de psychologues de l'éducation nationale est par exemple très insuffisant par rapport au nombre total de jeunes, ce qui ne leur permet pas de recevoir tou.te.s les jeunes qui le souhaitent dans des délais raisonnables et de contribuer à leur réussite scolaire et à leur développement. De plus, la mission qui vise à accompagner chaque jeune, à partir de la « connaissance de soi » avant de construire un projet, n'est pas assez reconnue. Le.la professeur.e principale.e, exerce avant tout son activité d'enseignant.e de sa discipline. Il.elle lui reste finalement peu de temps pour être formé.e et accompagner les jeunes dans leur orientation.

Les parents ne sont pas tous préparés et n'ont pas tous les éléments matériels pour accompagner leurs enfants dans leurs différents choix d'orientation.

Une succession de dispositifs en faveur de l'orientation

Depuis plus d'une décennie, des dispositifs en faveur de l'orientation des jeunes se succèdent sans être au service d'une politique bien définie en la matière. En 2005 des options sont créées comme l'option découverte professionnelle 3 heures en troisième. En 2008, le parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) est mis en place. Puis on est passé au parcours d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel (PIIODEMP). Enfin depuis 2015 a été institué le « parcours d'avenir » (PA). Comme l'a souligné M. Claude Bisson-Vaivre lors de son audition, cette succession de dispositifs qui ont en partie des contenus équivalents est source de perplexité pour les enseignant.e.s et de confusion pour les parents surtout quand ils ont eu des enfants ayant successivement bénéficié du PDMF, puis du PIIODEMP et enfin du PA. Stabiliser les dispositifs d'orientation et les inscrire dans une véritable politique, sur la durée, favoriseraient leur appropriation par tou.te.s les acteur.trice.s concerné.e.s en particulier les parents les plus éloignés de l'école qui font face à de vraies difficultés pour s'impliquer.

Une information pléthorique

Selon le code de l'éducation (article D331-26), « pendant la scolarité en collège et en lycée, les conseillers d'orientation-psychologues, les conseillers principaux d'éducation et les enseignants donnent à l'élève les moyens d'accéder à l'information sur les systèmes scolaire et universitaire, sur les professions et sur la carte des formations qui y préparent. L'information prend place pendant le temps de présence des élèves dans l'établissement scolaire et fait l'objet d'un programme annuel ou pluriannuel approuvé par le conseil d'administration sur proposition du chef d'établissement. [...] L'établissement scolaire entretient des contacts avec les organisations professionnelles et les entreprises partenaires de la communauté éducative afin de faciliter leur participation à l'information. [...] »

Force est de constater que les jeunes disposent de multiples sources pour se renseigner à la fois sur les formations et sur les métiers : plateforme dédiée comme « mon orientation en ligne.fr » mise en place par l'Onisep, MOOC consacré à l'orientation, événements spéciaux comme les « nuits de l'orientation » ou encore les multiples salons. Néanmoins, la multiplication des sites internet, des applications et des acteur.rice.s de l'orientation ne permet pas aux jeunes de se repérer dans ce flot continu d'informations et empêche toute lisibilité en particulier pour les jeunes et les familles issue.e.s de milieu défavorisé. A cela s'ajoute le fait que la concurrence entre établissements de formation conduit parfois à offrir aux jeunes des informations biaisées, y compris en utilisant les procédés de la publicité commerciale. Dans leur rapport *Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire*²³, Mmes Nina Guyon et Elise Huillery soulignent que « les écarts de connaissance sur les orientations possibles ne contribuent quasiment pas à expliquer les écarts de préférence d'orientation après la 3^{ème} » selon l'origine sociale mais contribuent à expliquer une partie de ces écarts après le lycée. Il importe donc d'apporter plus d'informations qualitatives aussi objectives que possible et de connaissances sur les études supérieures

et leurs conditions matérielles d'accès, aux lycéens d'origine modeste et de mettre ces lycéens en situation de pouvoir s'y projeter.

La profusion d'informations est en partie la conséquence d'une offre de formation complexe et souvent concurrentielle : au niveau national, plus de 6 300 offres de formation sont proposées à l'issue de la troisième. Il y a près de 13 000 formations présentes dans Parcoursup en 2018 et de l'ordre de 45 mentions en licence. Cette situation interroge la lisibilité de l'offre de formations, qui est aussi le reflet d'un monde professionnel en évolution constante avec des métiers qui se transforment, disparaissent et se créent.

6. L'insertion professionnelle des jeunes

Un univers professionnel en évolution constante

Les jeunes doivent construire leur parcours d'orientation dans le cadre d'un univers professionnel en évolution constante. Les métiers se transforment, disparaissent et se créent : d'où une incertitude dans les choix d'orientation.

Il apparaît assez clairement que les besoins sociaux et collectifs, liés par exemple aux transitions à venir, devraient être mieux pris en compte tant dans une perspective professionnelle que personnelle : à titre d'exemple, il convient certainement de renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les établissements scolaires.

Une grande partie des personnes exercent un métier qui n'est pas directement en lien avec la formation qu'elles ont suivie. Ainsi, dès la sortie du système éducatif, les jeunes occupent des emplois qui ne « correspondent » pas forcément aux spécialités qu'il.elle.s ont étudiées pendant leurs études²⁴. C'est, en particulier, ce que montrent les enquêtes Génération du Céreq : plus d'un.e jeune sur deux occupe un emploi qui ne correspond pas à la formation initiale suivie²⁵.

Un accompagnement «post-diplôme» insuffisant

L'insertion professionnelle est difficile pour de nombreux.euses jeunes. L'âge médian du premier emploi stable est de 28 ans et le taux de chômage des 15-24 ans est d'environ 22%, ce qui atteste d'une précarité du travail élevée. Le niveau de diplôme et la spécialité de formation influent particulièrement sur l'insertion et sur sa qualité, ceux.celles qui sont sans diplôme étant les plus fragilisés.e.s. La période «post-diplôme», période d'insertion professionnelle et d'ajustements, est un moment qui nécessiterait un accompagnement qui n'est pas vraiment pris en compte actuellement.

Moyens financiers limités, éloignement entre le domicile et l'emploi disponible, absence d'un permis de conduire ou d'un véhicule, ...causent pour de nombreux.euses jeunes de grandes difficultés pour accéder aux offres d'emploi, faute de moyens de transport adaptés ou de logements ou hébergement à prix accessibles. Des discriminations quant aux origines géographiques des candidat.e.s existent aussi.

Une expérience professionnelle à conforter

Les attentes des entreprises, des associations, des services publics, etc. évoluent. Ils font de plus en plus appel à l'intelligence sociale, à l'autonomie, au travail en équipe, à la résolution de problèmes au travail... Malgré les périodes de stages, parfois quelques CDD et des activités bénévoles exercées par les jeunes, le constat que l'on peut faire est celui d'une préparation insuffisante. Cela invite à développer les modalités pédagogiques dont l'alternance qui valorisent ces compétences.

Une survalorisation du diplôme initial

Les employeur.euse.s public.que.s et privées privilégiant le critère du diplôme à l'embauche recrutent des jeunes surdiplômé.e.s par rapport à la qualification de l'emploi proposé, créant le risque d'une insatisfaction à terme et rendant problématique l'insertion professionnelle des jeunes ayant un niveau de diplôme inférieur même s'il.elle.s ont le profil du poste. Cette survalorisation du diplôme est également le fait de la société.

7. Une orientation parfois subie

Les jeunes sont soumis à la forte influence de leur environnement géographique, familial, amical, etc. Ce sujet reste fortement débattu en famille. Parents et éducateur.rice.s s'inspirent souvent des schémas qu'il.elle.s ont eux-mêmes vécus pendant leur scolarité. Les parents devraient être sensibilisés dès l'entrée à l'école de leurs enfants, sur leur rôle dans l'orientation.

L'expérimentation du choix de la voie d'orientation laissée aux familles en fin de 3^{ème} consiste à confier la décision finale d'orientation de l'élève (voies générale ou technologique ou professionnelle) à ses responsables légaux.ales ou, s'il.elle est majeure, à l'élève lui-même, en modifiant la procédure d'orientation conduisant à cette décision, par dérogation aux dispositions de l'article L. 331-8 du code de l'éducation, qui prévoient que cette décision est prise par le.la chef.fe d'établissement²⁶. Cette expérimentation visait à répondre à plusieurs objectifs dont les principaux sont de renforcer les relations entre l'École et les familles, d'améliorer le parcours d'orientation de chaque élève et de prévenir le décrochage scolaire. Pour autant, en ce qui concerne la voie professionnelle, ce nouveau droit donné à la famille ne garantit pas l'affectation ou l'admission dans une spécialité donnée et peut générer de la déception et de l'incompréhension chez les familles qui ont eu satisfaction en ce qui concerne la voie d'orientation. En effet, chaque spécialité de seconde professionnelle ou de première année de CAP offrant un nombre limité de places, une sélection des candidat.e.s s'effectue à l'entrée, prenant en compte le barème des candidat.e.s conformément à la procédure « AFFELNET Lycée » (notes, compétences, avis du.de la chef.fe d'établissement...) ou conformément aux instructions des établissements non concernés par cette procédure.

II - PRECONISATIONS

Le symbole  désigne les préconisations inspirées par les propositions déposées sur la plateforme numérique du CESE

A - Garantir les conditions d'un véritable accompagnement en matière d'orientation pour que les jeunes deviennent acteur.rice.s de leur orientation

Accompagner les jeunes pour qu'il.elle.s deviennent les acteur.rice.s de leur orientation aussi bien dans leur parcours scolaire que dans leur parcours professionnel suppose d'impliquer le plus tôt possible toutes les personnes et les dispositifs concernés et de définir les modalités de leurs interventions que ce soit pour aider les jeunes à mieux se connaître, à découvrir les métiers dans leur diversité, à choisir la bonne formation, se constituer un réseau, etc. Cet accompagnement doit doter les jeunes de compétences et d'outils et leur permettre l'exercice de leurs droits pour décider de leur orientation et contribuer ainsi à leur autonomie. Le CESE est attaché à ce que cet accompagnement soit organisé dans le cadre du service public. Si ce dernier ne dispose pas des moyens lui permettant d'assurer de façon satisfaisante cette mission d'accompagnement, il y a un vrai risque que la réponse soit assurée par des entreprises privées via un coaching personnalisé et payant, renforçant les inégalités entre les jeunes. De plus, être acteur.rice de son orientation ce n'est pas décider tou.te seul.e et cela ne doit pas non plus aboutir à faire reposer uniquement sur le.la jeune la responsabilité totale de son parcours et de son devenir professionnel. Au contraire, cette approche invite à ce que l'accompagnement donne à tou.te.s les clés pour s'orienter et implique des moyens supplémentaires aussi bien humains que financiers.

1. Mieux accompagner les jeunes pour qu'il.elle.s apprennent à se connaître

Il y a une forte implication de soi dans les projets d'orientation car ils engagent beaucoup la vie des personnes. Or savoir ce que l'on veut faire, formuler un projet, le construire ne sont pas des choses simples surtout à 14 ou 15 ans. Les jeunes expriment également leurs qualités, leurs talents, leurs potentialités, etc. dans de multiples activités associatives, culturelles, sportives, de loisirs, etc. Aider les jeunes à apprendre à se connaître, à se développer harmonieusement, à gérer leurs émotions et leurs relations avec des tiers, à savoir déterminer leurs centres d'intérêt, leurs qualités, leurs talents, leurs envies, leurs principaux traits de caractère et les aider à analyser comment il.elle.s évoluent au fil des ans doit leur permettre de prendre confiance en eux.elles et d'opérer des choix d'orientation de façon plus éclairée. La confiance est indispensable pour être acteur.trice de son parcours d'orientation.

🔍 Préconisation n° 1

Le CESE préconise de développer au sein du Parcours avenir, dès la sixième, des activités qui favorisent l'expression et l'estime de soi, l'esprit critique, les relations aux autres, la capacité de penser ensemble afin d'aider les jeunes à apprendre à se connaître. Ces activités pourraient être mises en œuvre en lien avec les psychologues de l'éducation et être valorisées dans le dispositif Folios dans une version améliorée.

Au cours de son audition, Mme Françoise Vouillot a rappelé que les « sentiments d'efficacité personnelle » intervenaient dans les choix d'orientation. Ces sentiments désignent le fait de se sentir capable de réussir une tâche donnée dans un domaine précis. Ils sont subjectifs et sexués : les filles développant des sentiments d'efficacité personnelle dans les domaines et activités étiquetés « féminins » comme le social, le littéraire, et les garçons dans des domaines étiquetés « masculins » comme les domaines scientifiques et techniques. Ces sentiments d'efficacité personnelle ne sont pas nécessairement le reflet objectif de la personne, ils sont des croyances subjectives et se construisent notamment sous l'influence des stéréotypes de sexe. Les filles et les garçons développent des sentiments d'efficacité personnelle de « filles » ou de « garçons » en conformité aux normes de genre pour répondre à leur besoin de reconnaissance en tant que fille ou garçon et ne pas risquer d'être « marginalisé.es ». Ne pas être différent.e.s pour être bien intégré.es au groupe de pairs, est fondamental à l'adolescence. Selon F. Vouillot, transgresser les normes de sexe à travers leurs choix d'orientation fait prendre le risque pour les garçons « d'une double, parfois triple disqualification : identitaire (ne plus être vu comme vrai garçon masculin hétérosexuel), sociale (c'est choisir des métiers pas très prestigieux et rémunérateurs), et morale (pour les métiers de la petite enfance, encourir le soupçon de pédophilie) ». Quant aux filles elles s'exposent à « une double contrainte et des contorsions identitaires : démontrer les mêmes compétences que les garçons/hommes et démontrer leur « féminité ».

🔍 Préconisation n° 2

Le CESE recommande de former les jeunes et tou.te.s les acteur.rice.s du système éducatif à la question des déterminismes sociaux, y compris de genre, à l'œuvre dans le processus d'orientation afin qu'il.elle.s puissent les identifier et neutraliser leurs effets en particulier lors du Conseil de classe.

Préconisation n° 3

Le CESE préconise la mise en place d'une attestation « égalité femmes-hommes » dès le collège. Outil de prévention, cette attestation serait le débouché d'un parcours obligatoire de sensibilisation qui aborderait la question des inégalités femmes-hommes au sens large et serait un outil pour déconstruire les stéréotypes sexuels. Un volet orientation, abordant les questions de filière et de métier dans le cadre du Parcours avenir, pourrait être intégré.

Aller vers une orientation choisie, permettant à chacun.e d'être pleinement acteur.rice, tend à modifier sensiblement la nature de l'intervention des professionnel.le.s de l'orientation. Il s'agit moins d'orienter les jeunes vers la voie que l'on considérerait la plus adaptée, que de faire de l'éducation au choix, de lui donner les informations utiles et les moyens de choisir par lui-même son parcours et la manière dont il souhaite le mener. De plus, comme nous l'avons vu précédemment, ce choix ne peut pas être éclairé uniquement par les notes mais doit prendre en compte l'individu, son parcours et ses appétences, dans leur globalité. Cette approche valorise la mission d'accompagnement des professionnel.le.s de l'éducation nationale et plus particulièrement celle des psychologues de l'éducation nationale, mais implique qu'il.elle.s soient plus nombreux.euses et mieux formé.e.s pour accueillir les jeunes.

Le présent avis s'inscrit dans la continuité des préconisations de l'avis du CESE « Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle » qui visaient un renforcement des moyens et des missions de l'ONISEP, une amélioration de la formation des conseiller.ère.s d'orientation psychologues (aujourd'hui psychologues de l'éducation nationale), et une meilleure collaboration entre les services d'information et d'orientation des académies et ceux des universités (SUIO). A ces préconisations, le présent avis rappelle son attachement au service public d'éducation pour ce qui est de l'orientation scolaire et souhaite ajouter la préoccupation du nombre insuffisant de personnels de l'orientation, puisqu'on dénombre aujourd'hui 3 600 psychologues de l'éducation nationale, soit un conseiller d'orientation pour 1 500 élèves collégien.ne.s et lycéen.ne.s contre 800 en moyenne en Europe. De plus cette situation tend à se détériorer : en 2002 le ratio français était d'un.e conseiller.ère pour 1 300 élèves. Cette situation nuit à la qualité de l'accompagnement et allonge les temps d'attente.

Préconisation n° 4

Le CESE préconise la programmation d'un plan de recrutement et de formation des personnels de l'orientation dont l'objectif est de tendre vers la référence européenne, un.e conseiller.ère pour 800 élèves, et ainsi améliorer la qualité de l'encadrement des jeunes.

2. Mieux accompagner les jeunes dans la découverte des domaines professionnels et des métiers dans leur diversité

Revoir la nature et les modalités des périodes de découverte

Les périodes obligatoires de découverte professionnelle de 3^{ème} constituent souvent le point d'orgue de l'engagement dans le parcours avenir des établissements. Ces stages constituent le plus souvent la première expérience pour un jeune de découverte du monde professionnel dans son environnement. Ils peuvent contribuer à sa réflexion sur son orientation, en confrontant sa vision d'un métier avec la réalité d'une entreprise, d'une coopérative, d'un service public, d'une association, etc. Sa durée d'une semaine constitue souvent un frein pour les employeur.euse.s à accueillir un.e jeune. De même, la nature du stage (observation ou participation au travail) peut être source d'interrogations pour certain.e.s jeunes. Les difficultés pour trouver un lieu de stage reflètent souvent l'absence de réseau familial ou le faible enjeu immédiat pour un.e jeune qui poursuivra des études longues en lycée. Des dispositifs structurés par des associations ou fondations peuvent favoriser la relation entre jeune et entreprise d'accueil, mais le caractère unique du stage de 3^{ème} limite fortement le champ des découvertes.

Préconisation n° 5

Le CESE préconise d'offrir à chaque élève ou étudiant.e la possibilité d'effectuer sous des formes adaptées des périodes de découverte des métiers et des formations. Ces périodes de découverte seraient accessibles dès la 4^{ème} jusqu'en terminale dans le cadre du parcours avenir, et au-delà dans le premier cycle de l'enseignement supérieur, sur des périodes de deux jours afin de rénover le dispositif actuel du stage de 3^{ème}. Le CESE souhaite promouvoir les dispositifs numériques facilitant l'établissement des conventions de période de découvertes et les banques de données d'entreprises accueillant des élèves ou étudiant.e.s.

S'engager pour découvrir le monde économique, social, environnemental et culturel dans sa diversité

De nombreuses initiatives visent à faire des jeunes des acteur.rice.s d'un projet qui leur permet à la fois de mettre en pratique des savoirs et des compétences, d'en acquérir de nouveaux tout en découvrant un ou plusieurs domaines professionnels. A titre d'exemple, lors de son audition, M. Berthillier a présenté la démarche « Mon ESS à l'école », portée par l'ESPER (l'Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République), qui consiste en la création, en classe, d'une entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire par des collégien.ne.s en cycle 4 (de la cinquième à la troisième), par des lycéen.ne.s, qu'il.elle.s soient en filière agricole, générale, technologique ou professionnelle, et par des étudiant.e.s. Cette démarche pédagogique a pour vocation de mettre en situation les jeunes en faisant d'eux des acteur.rice.s à part entière d'un projet entrepreneurial, collectif et d'utilité sociale. De même «Entreprendre Pour Apprendre» est une fédération de quinze associations dont le but est de favoriser l'esprit d'entreprendre des jeunes et de développer leurs compétences entrepreneuriales. Dans toute la France, le réseau accompagne les élèves de 8 à 25 ans (CM1

au post-Bac) avec des professionnel.le.s de l'entreprise et du corps enseignant. On peut également citer la nuit de l'orientation, les forums des métiers, le salon de l'éducation, etc. Ces expériences permettent aux jeunes d'appréhender le monde économique et professionnel qui les entoure, en vue de leur orientation scolaire et professionnelle.

Le temps scolaire ne constitue pas, heureusement, le seul horizon de la jeunesse pour découvrir le monde professionnel. Les activités de loisirs ou d'engagement associatif contribuent à l'acquisition de compétences transférables dans le monde professionnel telles que l'animation, le travail en équipe, la conduite de projet, etc. Les mouvements d'éducation populaire contribuent largement à ces découvertes. A titre d'exemple, la fédération Léo Lagrange a créé un « Hub métier » qui propose une découverte précoce des métiers et des entreprises pour les plus jeunes et un dispositif « Pépinières d'Initiatives Jeunesse » qui met des professionnels à disposition des jeunes dans toutes les étapes de la réalisation de leur projet, qui peut être de toute nature : projets culturels ou citoyens, réalisation artistique, création d'activité, mobilité...etc. Réaliser un projet leur permet d'acquérir une méthodologie et des compétences qui leur seront utiles pour la suite de leur parcours. Pour les jeunes plus fragiles, c'est souvent une étape de remobilisation indispensable pour reprendre confiance en soi, et retrouver le chemin d'une formation ou de l'emploi. Pour ceux qui se posent des questions sur leur orientation, c'est l'opportunité de se tester, de découvrir de nouvelles opportunités et d'affiner leurs choix²⁷.

Préconisation n° 6

Le CESE préconise de développer, en lien avec le Parcours avenir, les partenariats de projet pédagogique entre l'école et les acteur.rice.s économiques, sociaux.ales, environnementaux.ales, culturel.le.s pour permettre aux jeunes de découvrir le monde professionnel dans sa diversité en tant qu'acteur.rice.s du projet et de dépasser les préjugés sur certains métiers.

Soutenir l'engagement citoyen au service de l'accompagnement des jeunes et de la construction d'un réseau

La découverte des activités professionnelles s'effectue également par les relations établies entre générations. Les associations de parents d'élèves participent aux actions de présentation des métiers proposées dans les établissements, voire les organisent comme c'est le cas pour l'enseignement privé catholique sous contrat par exemple. Ces opérations contribuent à favoriser les relations entre parents et équipes éducatives, notamment parce que le lien avec l'établissement scolaire n'est plus limité à la présence de son enfant dans le collège et le lycée, mais que l'expertise professionnelle y est également reconnue. Cela renforce et crédibilise la mission de co-éducation telle qu'elle est définie dans le code de l'Éducation. Mais la diversité et la richesse des professions présentées est déterminée par la volonté de parents à accepter la démarche, à la préparer, et ce pour une durée limitée à la présence de l'enfant de ce parent dans l'établissement. Alors que les évolutions démographiques font apparaître une génération nombreuse de retraité.e.s, une transmission inter-générationnelle, notamment des codes sociaux liés aux activités professionnelles, sous un statut d'association reconnu dans le cadre d'une convention avec les services publics

d'éducation, permettrait d'étendre le réseau de professions à présenter, même si celles-ci sont en évolution permanente.

Parmi les actions d'information qui incarnent au mieux pour les jeunes la découverte d'une formation ou d'une profession, celles assurées par d'ancien.ne.s élèves jeunes diplômé.e.s ou exerçant une activité professionnelle sont à soutenir. Des initiatives multiples existent dans ce domaine, là encore à l'initiative des équipes éducatives, mais elles ne sont pas formalisées dans les établissements scolaires ni universitaires alors qu'elles sont constituantes des grandes écoles et contribuent au rayonnement de ces établissements de formation et à la constitution de réseaux utiles pour les périodes de stage et pour l'insertion professionnelle. Les « cordées de la réussite » qui organisent un mentorat entre diplômé.e.s de l'enseignement supérieur et lycéen.ne.s ou le parrainage professionnel de jeunes diplômé.e.s relèvent de cette démarche.

Le mentorat peut être envisagé comme une relation d'échange qui vise le partage de connaissances et d'expériences afin de permettre au.à la jeune qui en bénéficie d'avancer sur les plans tant personnel que professionnel. C'est une relation d'aide où le mentor (salarié.e.s d'une entreprise ou d'une association, étudiant.e.s, autoentrepreneur.e, etc.) conseille le.la jeune au mieux de sa connaissance et lui transmet ses savoirs, ce qu'il.elle a accumulé comme expertise, expérience et connaissances. Enfin, le CESE souligne l'importance des échanges entre pairs, notamment quand ces échanges sont organisés par les jeunes eux-mêmes. Ainsi, le mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) organise des « week-ends orientation ». C'est l'occasion pour les jeunes d'exprimer dans un collectif militant familial leurs projets personnels et professionnels. Ce format montre l'importance des pratiques d'éducation populaire dans l'accompagnement des jeunes à l'acquisition de leur autonomie.

🔗 Préconisation n° 7

Le CESE préconise de soutenir les démarches associatives d'engagement citoyen à travers des dispositifs de présentation d'activités professionnelles, de parrainage ou marrainage et de mentorat. Des conventions doivent garantir pour les intervenant.e.s une formation et l'existence de règles de déontologie indispensables à de telles interventions.

Une application de cette préconisation consisterait à soutenir la création d'associations qui réunissent des élèves et des ancien.ne.s élèves dont le but serait la participation à des actions de présentation des formations et activités professionnelles à destination des élèves et étudiant.e.s, et de contribuer à la constitution d'un réseau. Cet engagement pourrait être reconnu en termes de compétences comme ECTS (European Credit Transfer System) pour les étudiant.e.s et comme validation des acquis de l'expérience pour les professionnel.le.s.

3. Mieux accompagner les jeunes pour s'informer sur les formations

Un « Parcours Avenir » à systématiser et conforter

Le « Parcours Avenir » s'adresse à tout.e élève de la classe de sixième à la classe de terminale. Il doit permettre aux jeunes de découvrir le monde économique et professionnel, les activités professionnelles et leurs exigences ainsi que la diversité des métiers et des formations en facilitant par exemple les échanges entre l'École et les acteur.rice.s du monde économique par des conventions locales pour délivrer aux élèves l'information la plus adaptée à leurs besoins. Il s'agit aussi de développer leur sens de l'engagement et de l'initiative et enfin de les aider à élaborer leur projet d'orientation scolaire et professionnelle. Le « Parcours Avenir » vise ainsi à rendre les élèves acteur.rice.s dans la construction de leur projet d'orientation afin qu'il.elle.s aient une meilleure visibilité des procédures, des filières de formation et des choix d'orientation possibles. Il a aussi pour objectif de renforcer le dialogue au sein de la communauté éducative, notamment avec les familles, et faire de l'orientation un objet de travail commun dans la conception du parcours et l'élaboration de projets transdisciplinaires. Il est doté d'un référentiel élaboré par le conseil supérieur des programmes.

🔍 Préconisation n° 8

Le CESE préconise que le « Parcours avenir » bénéficie d'un horaire dédié de la sixième à la terminale et qu'il fasse l'objet d'un bilan annuel dans le cadre de l'évaluation des projets des équipes et du projet d'établissement.

Rendre lisible l'information relative à l'orientation

L'information sur les formations et sur les métiers est devenue à la fois pléthorique et illisible. A la situation où seul.e.s des initié.e.s pouvaient accéder au bon moment aux informations pertinentes pour prendre les meilleures décisions en matière d'orientation a succédé une situation où l'information est si foisonnante qu'à nouveau seul.e.s des initié.e.s savent se guider dans cette jungle et ont la capacité de l'ordonner pour la rendre intelligible.

🔍 Préconisation n° 9

Le CESE préconise de rendre lisible et disponible l'information sur les formations et sur les métiers à travers des sites internet labellisés et des lieux physiques d'information identifiés et accessibles à tou.te.s les jeunes. Cela passe par une offre d'information nationale, via l'ONISEP, et qui se complète de façon territorialisée. Cet enjeu de déclinaison territoriale suppose que les acteur.trice.s du Service Public Régional d'Orientation et ses partenaires coordonnent l'information de proximité et développent des lieux d'accueil des publics partagés dans le respect des missions spécifiques de chaque structure, comme le mettent en œuvre les Cités des Métiers.

Par ailleurs, le CESE rappelle sa proposition de centre d'information et d'orientation spécialisé dans l'enseignement supérieur pouvant jouer le rôle de centre de ressources.²⁸

B - Passer de procédures ponctuelles à un parcours progressif d'orientation choisie

1. Définir la notion de parcours d'orientation et la concrétiser

Aller vers une notion de parcours nécessite d'en définir les contours, les ramifications et les ponts entre chacun des itinéraires.

Le présent avis propose de formuler des préconisations qui visent à penser un environnement concrétisant cette dimension de parcours et qui garantissent à la fois l'égalité des droits et le respect des choix des individus. Pour cela, il est proposé d'explorer les conditions d'une architecture des formations qui favorise « le choix et le re-choix », d'une structuration de ces formations qui favorise la mobilité des jeunes et enfin, d'une organisation de la formation qui laisse le temps à la construction d'un projet personnel et professionnel.

De manière unanime, les personnes auditionnées d'horizon très divers, ont considéré que des choix trop déterminants sont demandés trop tôt aux jeunes. A travers ses préconisations, le CESE entend revenir sur une orientation qui est jugée trop précoce et qui ne permet pas de se projeter sereinement dans l'avenir. Cela nécessite de redéfinir le moment des choix et leur nature. Pour cela, le CESE propose de retarder le palier d'orientation traditionnellement positionné en fin de 3^{ième} afin de laisser du temps à la maturation des choix, et de proposer une orientation progressive, basée sur des domaines de compétences moins déterminant que le choix d'un métier précis. Le collège a pour objectif de faire acquérir à tou.te.s le socle commun. Cela n'est pas compatible avec une fonction de « triage » et donc de hiérarchisation des réussites scolaires et en même temps avoir l'objectif de faire acquérir à tou.te.s le socle commun. Une réelle éducation à l'orientation au collège suppose un rapport de confiance entre les élèves, leurs familles, les personnels (enseignants et psychologues de l'éducation nationale), le.la chef.fe d'établissement ; ce qui ne peut s'installer si un pouvoir de jugement des uns sur les autres est maintenu au travers de la procédure d'orientation. Ainsi, la classe de seconde deviendrait une année « sas », entre l'acquisition du socle commun au collège et le choix d'une voie d'orientation au lycée, permettant à ceux qui ont déjà une idée d'orientation de confirmer leur choix, et à ceux.celles qui ne savent pas de se donner du temps.

Des expérimentations d'une année de seconde commune aux voies générales, technologiques et professionnelles existent. Bien qu'il soit trop tôt pour en faire le bilan, elles démontrent qu'elles répondent à une attente. Deux conditions semblent se dégager pour en faire une réussite. La première est le nombre d'élèves par classe qui ne doit pas dépasser 24 élèves pour garantir un réel encadrement. La seconde est d'abandonner l'idée fautive, mais persistante dans un cadre où les voies sont hiérarchisées, que cette année viserait à orienter vers les voies générales. Enfin, ce dispositif pourrait se compléter, notamment pour les jeunes qui ne souhaiteraient pas poursuivre à l'issue du collège, par l'action de structures telles que les Ecoles de production ou les Maisons familiales rurales qui gagneraient à être reconnues.

Les diplômes professionnels, notamment ceux des niveaux V et IV ont été conçus pour une insertion professionnelle. Ils comptent plus de 200 spécialités de CAP et 100 spécialités de baccalauréat professionnel. Si leur actualisation et leur rénovation sont permanentes, leur nombre et leur spécificité rendent impossible leur distribution sur un territoire. Devant les évolutions des emplois et qualifications, le niveau de spécialisation des diplômes est constamment interrogé par les réalités professionnelles des entreprises, alors que les compétences transversales et d'adaptabilité sont les plus recherchées. De plus, le niveau de spécialisation engage les jeunes dans une formation dont les composantes de spécialités ne correspondront plus systématiquement aux besoins au moment de l'insertion professionnelle.

Le CESE souhaite engager une nouvelle étape dans la réforme de l'architecture des formations afin de garantir une orientation plus progressive entre la fin de la 3^{ème} et le bac+3. Cette nouvelle étape pourrait se structurer autour de trois préconisations.

Préconisation n° 10

Le CESE préconise de déplacer le palier d'orientation préparant aux trois baccalauréats de la fin de la troisième à la fin de la seconde, en mettant en place une année de seconde commune générale, technologique et professionnelle, articulant enseignements généraux, transversaux et des modules de découverte des enseignements professionnels en lycée professionnel et en Centre de Formation d'Apprentis. Aux jeunes souhaitant – en fin de 3^{ème} pour le niveau V notamment – s'engager dans une formation professionnelle, le CESE préconise d'étendre les modules de découverte adaptés en contenu et en durée à la situation de chaque jeune. A l'issue de ce parcours, le jeune pourra décider de poursuivre sa formation soit en apprentissage soit sous statut scolaire. Cette évolution nécessite une dotation ministérielle spécifique.

Préconisation n° 11

Le CESE préconise de spécialiser la formation en première et en terminale pour les diplômes de l'enseignement professionnel de niveau IV tout en offrant la possibilité de poursuivre une spécialisation de niveau IV après le baccalauréat.

Préconisation n° 12

Le CESE préconise de poursuivre, pour les filières post bac, l'effort de lisibilité de l'offre de formation en réduisant le nombre d'intitulés de licence, et renforcer leur structuration de façon pluridisciplinaire, par grands domaines de compétences.

Pour engager cette nouvelle étape dans la réforme de l'architecture des formations, une concertation doit examiner de façon approfondie les moyens à mettre en œuvre et les conséquences qui peuvent en découler. De la même manière, une concertation doit être menée sur les critères de l'orientation en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) et les moyens de rendre plus effectif le retour vers le cadre commun du collège.

Repousser la spécialisation des choix permet aux jeunes d'affiner leur projet. Cependant, faire des choix de plus en plus précis nécessite de pouvoir être mobile entre les différents itinéraires proposés. Pour cela, le CESE recommande, en plus de l'organisation des voies et des filières, d'en repenser le contenu pour un service public qui garantit à tous la mobilité suffisante à l'accomplissement de leur parcours.

Préconisation n° 13

Le CESE préconise de travailler à un cadre national des diplômes reposant sur des modules disciplinaires, transversaux et professionnels. Ces modules seraient majoritairement communs à tous, formant le socle de qualifications garanties par un diplôme, et en partie laissés à la main des jeunes, les accompagnants dans leur rythme d'apprentissage et leurs choix de spécialisation. Il est entendu que la spécialisation des parcours est progressive et se fait dans un cadre partagé qu'est le diplôme. Cette structuration doit être pensée de manière à reconnaître et faciliter les possibilités de mobilité entre les voies (générales, professionnelles, technologiques), les diplômes du supérieur (BTS, DUT, Licence, Master), les établissements (grandes écoles, écoles d'ingénieur, universités...), ainsi que toutes les qualifications relevant de la formation continue.

Pour compléter cette dimension de parcours, le CESE recommande de laisser du temps aux jeunes et de leur permettre d'être autonomes dans l'organisation de ce temps. En effet, la maturation d'un projet d'orientation peut nécessiter pour les jeunes de vivre des expériences différentes et de partir à la découverte d'environnements inaccessibles dans un parcours classique.

Préconisation n° 14

Le CESE préconise la reconnaissance de périodes d'interruption volontaire à partir de 16 ans consacrées au projet personnel des jeunes. Celles-ci pourraient prendre la forme d'un engagement en service civique, d'un engagement bénévole dans une association, d'un emploi salarié ou toute autre forme. Pour se concrétiser et ne pas constituer un frein dans le parcours des jeunes, cette mesure nécessite trois conditions : une communication dans les dispositifs d'information, des aides financières ou matérielles et la mise en place d'un droit à la poursuite d'études qui se traduirait par la garantie d'un accès à la formation du choix du jeune après la césure et un processus de reconnaissance des qualifications acquises durant cette période.

2. Garantir à chacun.e les conditions d'un bon cheminement dans son parcours d'orientation

Aller vers une notion de parcours nécessite qu'un certain nombre de conditions soient remplies. La première d'entre elle est la pleine conscience, compréhension et acceptation, par les individus eux-mêmes, des possibilités offertes et du chemin à parcourir. Pour cela, l'engagement dans un parcours ne doit pas être subi et relève du choix propre des individus.

Les informations et avis donnés par le conseil de classe ou les professionnel.le.s de l'orientation doivent permettre aux jeunes de faire un choix éclairé. La réussite du parcours d'orientation relève ensuite de l'appétence et de la motivation de chaque jeune. Pour cela, il convient d'en tenir compte en laissant le dernier mot aux jeunes sur leur orientation.

Préconisation n° 15

Le CESE affirme le principe que le choix d'orientation soit laissé aux jeunes.

🔗 Préconisation n° 16

Le CESE préconise de rendre obligatoire au collège et au lycée la participation de tou.te.s les élèves au conseil de classe pour la partie qui les concerne. Cette participation doit faire l'objet d'une information et d'une préparation par les élèves et les enseignant.e.s. Pour les classes de terminale, les élèves doivent être informé.e.s lors du conseil de classe des avis émis sur leurs vœux

La deuxième condition d'un bon cheminement dans le parcours d'orientation est l'accessibilité des différents choix. La multiplication des barrières et des freins au parcours désiré par les jeunes tend à renforcer les inégalités, et peut susciter déception et désengagement.

Un véritable parcours d'orientation doit être simple, ouvert et accessible. Cela interroge d'une part les capacités d'accueil de l'offre de formation, et d'autre part les procédures d'affectation des jeunes.

Les préconisations du présent avis s'inscrivent dans la continuité de l'avis du CESE, « Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle », qui proposait un renforcement de l'accueil des bachelier.ère.s technologiques en IUT, et des bachelier.ère.s professionnel.le.s en STS. C'est en effet dans ces formations que leurs choix se portent prioritairement et que leur réussite est la meilleure. Aujourd'hui, ces formations manquent de places et amènent ces bachelier.ère.s à s'orienter dans des filières par défaut et où leur taux de réussite est plus faible.

Plus généralement, pour limiter l'orientation par défaut et l'échec dans les cursus d'enseignement supérieur, il convient de revoir les capacités d'accueil des formations sélectives ou en tension. Il s'agit là d'assurer que chaque élève se retrouve dans une voie choisie et qui corresponde à son parcours, alors que les établissements font face aux conséquences d'une hausse démographique du début des années 2000 et où le nombre

d'étudiants augmente et où les besoins et les aspirations à la poursuite d'étude vont croissant.

Les formations générales, technologiques et professionnelles dont le nombre de places n'est pas suffisant pour répondre à la demande, doivent faire l'objet d'un investissement supplémentaire pour augmenter leurs capacités d'accueil.

Enfin, s'il est important d'augmenter le nombre de places, il convient de réfléchir à la notion de filières « en tension ». En effet, la non-hiérarchisation des vœux amenée par la réforme Parcours Sup entraîne mécaniquement une hausse artificielle du nombre de demandes d'inscription dans une filière, qui se rééquilibre au fur et à mesure des validations de vœux des élèves.

🔗 Préconisation n° 17

Pour favoriser une offre de formation adaptée à la mise en place de véritables parcours d'orientation, le CESE préconise d'augmenter le nombre de places dans les formations les plus recherchées par les jeunes et les employeur.euse.s (entreprise, secteur public, associations, économie sociale et solidaire, etc.). Par ailleurs le CESE rappelle sa demande que l'université soit mise en capacité d'accueillir et d'assurer la réussite dans le premier cycle de tou.te.s les bachelier.ère.s qui le souhaitent.

Préconisation n° 18

Le CESE préconise que les formations en apprentissage soient proposées dans Affelnet et Parcoursup.

Au-delà de l'offre de formation et de son accessibilité, se pose la question des procédures d'affectation. Cela fait écho, entre autres, à la mise en place des algorithmes Parcoursup et Affelnet. Si l'outil numérique a permis de fluidifier les flux d'inscription et d'assurer une meilleure visibilité des possibilités d'orientation, ces algorithmes sont aujourd'hui de plus en plus remis en question quant à leur transparence et leur accessibilité. Les évolutions récentes des outils posent également de nouvelles interrogations liées notamment à la façon dont sont intégrés les attendus.

Préconisation n° 19

Le CESE préconise une réforme des algorithmes d'affectation Affelnet et Parcoursup qui repose sur la transparence :

- **Une information sur les algorithmes qui garantit la compréhension par tou.te.s du raisonnement de leur élaboration ;**
- **Un cadrage national des algorithmes d'affectation dans les différentes filières.**

C - Réussir son orientation pour une bonne insertion professionnelle

1. L'exemple de l'enseignement agricole tout au long de la vie

L'enseignement agricole participe d'un écosystème qui mérite d'être présenté au regard de ses performances en terme d'insertion professionnelle. Il est sous-tendu par les cinq missions originales définies dans le code rural dont sa participation au développement du territoire ou sa contribution à l'innovation. Il est assuré dans les lycées agricoles publics ou privés et les Maisons familiales et rurales (MFR) qui sont organisées en association familiale et reposent sur un triptyque « parents/professeur.e.s/maître.esse.s de stage » pour accompagner les jeunes. Ces établissements polyvalents se caractérisent par la diversité des formations assurées : classes de 4^{ème} et 3^{ème} de collège, préparation aux diplômes professionnels, technologiques, généraux et BTS en lycée ou en apprentissage pour les diplômes professionnels, formation continue des adultes. Leur ancrage dans le territoire est établi notamment par l'existence d'une ferme pédagogique, véritable entreprise expérimentale, par la participation à l'animation et au développement des territoires avec les acteur.rice.s professionnel.le.s locaux.ales, et par la présidence du conseil d'administration assurée par une personnalité issue du territoire. Cette organisation facilite la relation entre enseignant.e.s et professionnel.le.s, permet de développer des réseaux et de faciliter l'insertion professionnelle.

Sans présenter le modèle de l'enseignement agricole comme transposable et généralisable, l'intégration des formations dans leur environnement économique et social contribue à leur efficacité. Plusieurs de leurs caractéristiques sont déployées à l'Education nationale notamment dans les lycées des métiers qui peuvent regrouper élèves de voies différentes, apprenti.e.s et adultes en formation, ou les campus des métiers. Mais l'implication dans la vie économique locale est surtout permise par l'implication des acteur.rice.s économiques et sociaux dans les établissements. D'autres structures illustrent cette démarche comme les Universités Régionales des Métiers de l'Artisanat (URMA) en raison de la diversité des formations qu'elles proposent à l'attention de jeunes, de porteur.euse.s de projets professionnels et autres personnes désireuses de reconversion professionnelle autour d'un métier de l'artisanat.

Préconisation n° 20

A l'instar de l'enseignement agricole, le CESE préconise que les lycées soient le lieu commun, ancré dans la vie économique et sociale du territoire, au sein duquel les jeunes de différents milieux, dans différentes filières se retrouvent et partagent la vie de l'établissement. Pour cela, le CESE propose de développer les lycées polyvalents, disposant d'internat lorsque c'est nécessaire, et les lycées des métiers.

2. Améliorer les relations entre la carte des formations et les besoins de formation exprimés par les jeunes

Améliorer les relations entre la carte des formations et les besoins de formation exprimés par les jeunes est un défi que l'enseignement agricole a su globalement relever, notamment à travers ses options et ses spécialités. Mais il reste, dès le collège, à développer l'information et la formation sur un monde professionnel en permanente mutation. C'est un des enjeux du « parcours avenir » que de favoriser les relations entre Ecole et monde professionnel, en considérant que celui-ci ne se limite pas aux entreprises du secteur privé ou de l'artisanat qui se trouvent à proximité d'un collège. Le Conseil National Education Economie (CNEE) a publié en 2016 deux brochures à destination des équipes éducatives et des entreprises visant à « agir ensemble pour construire le parcours avenir des collégien.ne.s et des lycéen.ne.s ». Ces documents présentent diverses actions en indiquant les acteur.rice.s, les considérations administratives, les partenaires potentiel.le.s ainsi que plusieurs expériences et initiatives déjà développées. Ces actions concernent les visites d'entreprise à destination des chef.fe.s d'établissement, des enseignant.e.s et des élèves, l'accueil des professeur.e.s en stage, le parrainage ou marrainage de projets « entrepreneuriaux » ou d'élèves en collèges et lycées, l'accueil des stagiaires de 3^e, les témoignages en classe ou lors de forums. L'engagement d'entreprises, de fondations, ou d'associations dans ce domaine est d'une grande richesse. Des initiatives comme celles du réseau ESPER pour la création de micro entreprises de l'économie sociale et solidaire, de la fondation TF1 à destination des jeunes issu.e.s de zones urbaines défavorisées, de la Journée Nationale des Jeunes qui met à disposition un site pour faciliter les relations entre établissements et entreprises, démontrent la grande vitalité des partenaires pour animer cette relation entre Ecole et monde professionnel.

Ces actions relèvent en général de conventions entre l'Education nationale ou un EPLE avec le.la porteur.euse de projet. Leur attrait et leur efficacité relèvent le plus souvent du soutien qu'elles apportent aux équipes éducatives dans les démarches et propositions d'activités. Ce soutien est d'autant plus nécessaire que la prise en charge des relations avec le monde professionnel n'est pas spécifiquement assurée dans les collèges. En lycée professionnel ou technologique, les directeur.rice.s délégué.e.s aux formations professionnelles ou technologiques ont en charge la relation école-entreprise parmi leurs missions, mais leur activité dans l'établissement est centrée sur l'organisation des formations.

🔗 Préconisation n° 21

Afin de développer et structurer les missions relevant des relations entre école et monde professionnel, le CESE propose trois modalités :

- **que soit nommé dans chaque établissement secondaire a minima un.e délégué.e au monde économique et social du territoire disposant de l'équivalent d'un mi-temps pour développer les relations entre écoles et monde professionnel. Il.elle serait chargé.e de l'animation des comités locaux école entreprise (CLEE), en lien avec le. la psychologue de l'Éducation nationale de la spécialité «éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle», le cas échéant avec le. la Directeur.rice Délégué.e aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT), et intégré.e à un réseau académique partenaire du SPRO.**
- **la possibilité pour les enseignant.e.s de technologie en collège, des domaines professionnels ou technologiques en lycée ou dans l'enseignement supérieur, de pouvoir effectuer, par le biais d'une convention définissant leurs missions, un stage professionnel de longue durée ou une partie de leur activité professionnelle dans une entreprise, un service public ou une association. Ils.elles pourront, à l'issue d'une période de formation, être en charge de la relation école-monde professionnel sur un bassin de formation, de l'accueil des élèves en stage ou période de formation professionnelle en lien avec les délégué.e.s aux entreprises et les réseaux académiques.**
- **De même, des salarié.e.s pourraient être détaché.e.s dans des établissements ou réseaux d'établissements pour assumer cette mission de relation entre l'école et le monde professionnel. Cela pourrait se formaliser par exemple par le biais du mécénat de compétences.**

3. Mieux sensibiliser les formateur.trice.s à l'orientation et la formation tout au long de la vie

Alors que l'orientation et la formation ne peuvent plus se concevoir dans le strict cadre de la formation initiale mais doivent s'envisager tout au long de la vie, la formation professionnelle continue reste largement méconnue des élèves comme des personnels enseignant.e.s, à l'exception des personnes engagées dans des formations en GRETA ou dans des dispositifs de VAE. Dans la mesure où ces dispositifs de formation continue restent embryonnaires pour les agents de la fonction publique, et où le partenariat entre l'Éducation nationale et les régions dans le cadre du SPRO n'est pas stabilisé notamment du point de vue du maillage territorial, il importe de former les personnels d'éducation aux outils de la formation continue que sont notamment le compte personnel d'activité et le conseil en évolution professionnelle.

Après leurs études, la période avant l'insertion professionnelle est souvent délicate pour les jeunes qui ne disposent pas toujours des informations et démarches à effectuer, alors que le compte personnel d'activité leur est ouvert dès 16 ans et qu'ils peuvent bénéficier d'un

conseil en évolution professionnel gratuit. L'accès à l'information et la possibilité d'usage de ce dispositif doivent être assurés dans le cadre du parcours avenir et dans l'enseignement supérieur

Préconisation n° 22

Le CESE préconise qu'un référentiel du « Conseil en Evolution Professionnelle » de niveau 1 (accueil généraliste) soit intégré dans la formation préparant aux métiers de l'éducation et de la formation, ainsi qu'aux métiers préparant au concours de psychologues de l'éducation de la spécialité «éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle» afin d'être en capacité de sensibiliser les jeunes à ces problématiques.

Afin de faciliter la relation entre formation initiale et formation continue, les diplômes de l'éducation nationale comme de l'enseignement supérieur doivent pouvoir être mis en relation afin de permettre de compléter les éléments acquis dans le cadre de la formation initiale d'un diplôme ou d'une certification dans le cadre de la formation continue. Cela suppose que les unités composant le diplôme soient transférables en compétences et en validation des acquis de l'expérience. Pour cela, il est nécessaire de mettre en cohérence les besoins en compétence de l'activité professionnelle avec les certifications et diplômes existants. Cela suppose une plus grande implication des professionnels, relevant des branches (représentants des salariés et représentants patronaux) dans l'élaboration et l'actualisation des référentiels de formation.

Préconisation n° 23

Le CESE préconise de donner aux commissions paritaires (CPNE) des branches professionnelles la responsabilité des référentiels métiers permettant de construire les certifications professionnelles. Ceci induit une réflexion sur le rôle et l'avenir des commissions professionnelles consultatives (CPC).

Préconisation n° 24

Le CESE préconise d'associer pour toute création ou transformation d'une certification au sein de l'enseignement supérieur des conseils paritaires relevant de secteurs professionnels.

Préconisation n° 25

Le CESE préconise d'établir des équivalences entre unités de diplôme et composantes d'une certification qui puissent être reconnues dans le cadre de la formation continue.

4. Développer l'alternance sous toutes ses formes

La concertation entre les partenaires sociaux sur l'apprentissage qui s'est achevée en février 2018 avait pour objectif d'« identifier des pistes d'amélioration significatives pour que l'apprentissage devienne une voie de formation reconnue et de qualité au profit de tous les jeunes et des entreprises ». La notion de « voie de formation » concernant spécifiquement l'apprentissage est ambiguë au regard des processus d'orientation puisque, en fin de troisième, l'orientation s'établit sur la base de deux options que sont la voie professionnelle et la voie générale et technologique. Or, la voie professionnelle concerne à la fois les formations sous contrat de travail que sont les contrats d'apprentissage, et les formations sous statut scolaire qui sont assurées dans les lycées ou sections d'enseignement professionnel. Aborder séparément ou opposer ces deux modalités pédagogiques ne répondra pas à l'objectif de reconnaissance et de qualité de la voie professionnelle, et ne rapprochera pas les points de vue des acteurs des deux structures de formation, qui se considèrent en concurrence. Si l'alternance est unanimement reconnue comme une modalité efficace d'acquisition des connaissances et compétences professionnelles, elle suppose un suivi par la tutrice ou le tuteur et un accompagnement précis par la structure de formation. Si le développement de l'apprentissage dont l'alternance est la principale plus-value de formation, est un objectif important, il importe également d'accroître les périodes de formation en entreprise pour les formations sous statut scolaire, notamment en seconde pour favoriser l'exploration des univers professionnels. Le rapprochement des modalités pédagogiques misant sur le rôle des entreprises formatrices doit faciliter une mixité des parcours comme des publics dans les structures de formation. La difficulté principale reste cependant la recherche d'une entreprise d'accueil

Préconisation n° 26

Le CESE préconise le développement de l'alternance sous contrat d'apprentissage et sous statut scolaire et universitaire en renforçant l'accompagnement des jeunes pour trouver l'entreprise d'accueil, en augmentant, en tant que besoin, le volume horaire des périodes en milieu professionnel en formation sous statut scolaire, en favorisant le développement de formations d'apprenti.e.s en lycées professionnels, en mutualisant les plateaux techniques, y compris avec les CFA, en permettant une mixité des publics dans les formations, en facilitant le passage d'une structure de formation à une autre au cours du cycle de formation.

5. Favoriser la mobilité et l'accès aux droits

Les choix d'orientation vers la proximité géographique s'opèrent essentiellement pour des raisons économiques. La carte des formations s'établit sur la base du maillage territorial en privilégiant les espaces connectés que sont les grandes villes, ou les villes moyennes mais avec une offre de formation réduite. La péri-urbanisation et l'éloignement des métropoles nécessaire pour accéder à un logement compatible avec les moyens économiques disponibles, accentuent les difficultés liées aux temps de transport qui se rajoutent aux journées de classe ou d'études. La mobilité est cependant indispensable à l'émancipation

et à la cohésion sociale. Elle doit pouvoir s'exercer dans les deux sens en considérant que toutes les formations ne nécessitent pas d'être assurées dans les centres villes, ni même dans les métropoles, même si celles-ci concentrent les activités économiques et culturelles propices à l'ouverture socio-culturelle et à l'insertion.

Par ailleurs, pour les jeunes qui sont en formation comme élève, étudiant.e ou apprenti.e, la connaissance des dispositifs d'accompagnement et de soutien reste très sommaire, et les démarches administratives pour bénéficier d'une aide peuvent apparaître comme très complexes. L'observatoire du non recours au droit estimait en janvier 2017 qu'un.e jeune sur cinq n'accomplissait pas les démarches lui ouvrant une aide sociale. Cette situation a été analysée dans le rapport Vérot –Dulin de mars 2017. En ce qui concerne l'accompagnement à l'orientation, la réduction du nombre de CIO et la dispersion des acteur.rice.s susceptibles de répondre aux besoins des jeunes constituent un handicap sérieux, même si les cités des métiers ou les démarches de guichet unique engagées dans le cadre des SPRO peuvent palier ces difficultés.

🔗 Préconisation n° 27

Le CESE préconise la création d'un dispositif « mobilité-jeune » pour lever les freins matériels à la mobilité de tou.te.s les jeunes de 16 à 30 ans qui acceptent une formation ou un emploi situé à plus de 30 minutes de leur domicile. Ce dispositif combinerait les droits, informations et conseils, il serait construit sur mesure, en fonction du projet de mobilité du.de la jeune. Il contiendrait une solution logement, une solution transport, une solution assurances, des informations et conseils territorialisés. Afin que ce dispositif soit opérant, serait créé pour sa mise en œuvre un service mobile et itinérant afin d'entrer en contact avec les jeunes dans leur lieu de vie. Ce dispositif pourrait se matérialiser par la circulation d'un bus « droit-information-orientation-mobilité », organisée dans le cadre du SPRO et animée conjointement par les missions locales et les réseaux « information-jeunesse ». Ce dispositif jouerait autant que de besoin le rôle d'interface vers les services compétents.

La mobilité géographique suppose qu'elle puisse dépasser les frontières et s'inscrire au moins dans le cadre de l'Union Européenne. Le dispositif Erasmus bénéficie à moins de 2 % des étudiant.e.s. Erasmus-Plus a permis à 16 000 jeunes engagé.e.s dans une formation professionnelle de se former et d'acquérir des unités de formation dans le cadre du dispositif ECVET, comparable aux ECTS du processus de Bologne. Afin de favoriser et de développer l'appétence à la découverte de l'Europe, il importe de multiplier les occasions qui permettent une immersion propice par ailleurs à l'apprentissage des langues. Un tel objectif doit également être poursuivi à l'attention des jeunes en apprentissage encore trop peu nombreux.euse.s (moins de 7 000) à effectuer une mobilité européenne dans le cadre de leur cursus de formation.

Préconisation n° 28

Le CESE préconise un droit à une expérience d'immersion européenne pour tou.te.s les jeunes de 16 à 30 ans d'au moins trois mois au cours de leur parcours de formation ou d'insertion professionnelle: stage, échange scolaire ou universitaire, expérience professionnelle pendant les vacances ou dans le cadre d'une formation en alternance.

Le numérique offre des possibilités de formation et d'organisation pédagogique très élaborées. Dans son avis « La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur », le CESE a présenté les enjeux et les préconisations pour créer un écosystème numérique, capable de fédérer les acteur.rice.s, de cibler les investissements et d'organiser les pédagogies rendues possibles par le numérique. Si les formations numériques à distance peuvent faciliter les apprentissages et compléter les cours en amphithéâtre, elles nécessitent une mise en relation régulière entre les formé.e.s et les formateur.rice.s, en considérant que l'individualisation de la formation ne doit pas isoler et être un obstacle au développement des compétences sociales acquises dans le cadre d'un espace collectif. Mais de tels dispositifs à distance peuvent répondre à des besoins spécifiques, limités dans le temps et ainsi permettre une mobilité « virtuelle » qui élargit les possibilités de formation. Les dispositifs de formation à distance, surtout si elles s'appuient sur des visio-conférences, nécessitent une qualité de réseau et des équipements qui ne sont pas à la portée de tous ni disponibles partout.

Préconisation n° 29

Le CESE préconise le développement des formations s'appuyant sur une pédagogie numérique, en proposant dans chaque commune de plus de 5 000 habitant.e.s la création d'un espace de travail numérique collaboratif, à disposition des élèves, apprenti.e.s, étudiant.e.s et des adultes en formation continue, afin de leur permettre de participer pour une partie de leur cursus, à des formations à distance dans un lieu encadré par une structure associative ou publique. Les bibliothèques, les médiathèques et les espaces publics numériques peuvent contribuer au déploiement de tels lieux.

Agriculture

Notre travail démontre, s'il en était besoin, les difficultés du système éducatif sur l'orientation et les améliorations indispensables qu'il faut apporter.

Au cours des travaux en section, le groupe a eu l'occasion de dire que les préconisations nous semblaient être un peu trop timides après un constat sévère mais juste. Nous avons aussi regretté, avec d'autres, les développements insuffisants consacrés aux professionnels qui peuvent accompagner les jeunes dans la construction de leur projet et notamment aux conseillers-psychologues. Toutefois, il est vrai que le sujet de l'orientation est très vaste et que nous avons dû faire des choix.

Le groupe a apprécié l'attention portée dans le texte à l'enseignement agricole et plus particulièrement à la réussite de l'insertion professionnelle des jeunes issus de ces établissements.

À cet égard, le groupe veut souligner l'importance du rôle des représentants des branches professionnelles.

Associer des professionnels permet de présenter les métiers de manière plus objective, plus attractive et sans a priori. Il est important que les jeunes soient conscients qu'un métier attractif n'est pas forcément porteur de débouchés. Les jeunes ont trop souvent une vision floue de l'après-diplôme. Les postes occupés, les secteurs concernés, les salaires, les évolutions de carrière ne sont pas suffisamment expliqués.

L'implication des branches professionnelles permet aussi de mieux articuler les offres de formations avec les besoins des employeurs. La connaissance du marché du travail qu'ont les branches professionnelles est un atout indéniable qui peut éviter bien des déconvenues aux jeunes.

Sur le palier d'orientation, nous nous opposons à la proposition de le retarder, de passer de la 3ème à la seconde. Si cela peut s'avérer bénéfique pour certains, cela peut entraîner le décrochage pour d'autres. Cela est d'autant plus vrai dans les métiers manuels où déjà les jeunes n'ont que 3 ans pour apprendre un métier si en plus ils ont une année en moins, le risque de décrochage est plus grand et constitue une menace pour les effectifs de certaines filières professionnelles. Plutôt que de retarder le moment de l'orientation, il faut renforcer les passerelles entre les formations et introduire de l'agilité dans les parcours individuels.

Enfin, sur plateforme citoyenne mise en place spécialement pour cet avis, nous estimons que notre institution n'a pas su l'utiliser de manière pertinente. Nous avons finalement mené deux travaux de front : la construction d'un avis et la consultation des citoyens. Nous n'avons pas réussi à combiner les deux démarches.

Le groupe de l'agriculture a partagé ses votes entre « pour » et « abstention ».

Artisanat

Alors que c'est une des étapes déterminantes pour leur avenir professionnel, chacun s'accorde à reconnaître que l'orientation des jeunes dysfonctionne.

Il est donc indispensable de refonder le fonctionnement du système de sorte que l'orientation devienne l'aboutissement d'un projet construit par et pour chaque jeune.

À ce titre, le groupe de l'artisanat considère que deux leviers d'action sont prioritaires.

Il faut d'une part, donner aux jeunes une information à la fois objective et complète sur les formations, sur les capacités qu'elles requièrent, mais aussi sur les opportunités qu'elles offrent. Cela implique de donner réellement corps aux objectifs du « *Parcours avenir* » en permettant, aux collégiens comme aux lycéens, de découvrir les filières et les métiers, de rencontrer des professionnels et d'effectuer des stages en entreprises dans différents secteurs.

Il faut d'autre part, cesser de baser l'orientation sur les seuls résultats scolaires, en valorisant davantage les aptitudes, les ressources et les appétences des élèves.

Sur ces deux axes, le groupe de l'artisanat salue les préconisations de l'Avis.

Nous voulons insister également sur la nécessité d'accompagner le jeune dans ce parcours.

Cet accompagnement doit être personnalisé et surtout dépourvu de préjugés notamment à l'égard de certaines filières professionnelles ou des formations en apprentissage. Celles-ci pâtissent encore trop souvent d'une image négative, alors qu'elles peuvent être des voies d'excellence et offrir de nombreux débouchés, mais aussi répondre aux aspirations de jeunes à se former rapidement à un métier.

Certains ont en effet peu d'appétences pour les apprentissages académiques et souhaitent dès la fin de collège rejoindre un cursus professionnel dans lequel ils vont se sentir valorisés et reprendre confiance en leurs capacités d'apprendre ; ce qui pourra les conduire à prolonger ensuite leur formation, y compris en cycle supérieur.

À ce sujet, le groupe de l'artisanat est très sceptique sur la préconisation numéro 10 qui diffère le palier d'orientation à la fin de seconde et dont la formulation ambiguë laisse libre cours à diverses interprétations.

Nous craignons qu'offrir des « modules de découverte », même approfondis, aux jeunes souhaitant s'engager dans une formation professionnelle dès la fin de collège, ne réponde pas aux attentes de tous ceux qui sont déjà sûrs de leur choix.

Pour nous, il est impératif de conserver la possibilité d'orientation en fin de 3^e.

Nous regrettons également que l'avis ait, à plusieurs reprises, présenté les formations professionnelles comme des voies d'orientation par défaut et peu porteuses d'avenir.

Nous rappelons que ce sont ces voies qui conduisent à de nombreux métiers de l'artisanat qui recrutent, et que ces métiers sont de plus en plus plébiscités par des jeunes sortant d'études supérieures ou par cadres en reconversion désireux de donner un nouveau sens à leur travail.

Pour toutes ces raisons, le groupe de l'artisanat a exprimé un vote d'abstention.

Déclarations des groupes

CFDT

Que ce soit pour les jeunes ou leurs parents, pour l'équilibre de la société et la cohésion sociale, pour l'économie, pour l'emploi, l'orientation est une question sensible, sérieuse et porteuse d'enjeux importants. Un sujet qui, lorsqu'on en parle, peut aussi très facilement convoquer tous les stéréotypes : des jeunes paresseux, hyper connectés et sans savoir-vivre, des métiers considérés comme réservés aux garçons des métiers réservés aux filles, des patrons en quête d'une main d'œuvre immédiate, des enseignants déconnectés du monde réel, des régions avides d'adéquation parfaite entre formations et emplois, des syndicats du vieux monde exclusivement tournés vers avant-hier, sans parler des conseillers d'orientation responsables de toutes les orientations subies...

Et pourtant, les presque 1500 contributions de la plateforme citoyenne ont exprimé les réalités des jeunes, des familles, des multiples acteurs qui rencontrent des difficultés, mais qui formulent des attentes et organisent des solutions. En reprenant ces éléments dans l'avis, le CESE répond à la demande des citoyennes et citoyens qui veulent s'exprimer, et participer concrètement aux débats publics de la société civile organisée. Les trois préconisations formulées par des contributions de la plateforme sont emblématiques des enjeux de l'orientation des jeunes, qui se situe, et entre nous c'est bien là le problème, au croisement de mondes qui se méconnaissent et sont cloisonnés :

La préconisation visant à faciliter tout au long de la scolarité les découvertes des formations, des univers professionnels, sans la limiter au stage de 3^e, illustre le besoin d'ouvrir les horizons, de ne pas s'enfermer dans une filière, de rechercher du sens à l'activité professionnelle que l'on souhaite pouvoir exercer.

Celle demandant une plus grande participation au conseil de classe des jeunes qui vont donner leur avis sur leurs vœux d'orientation exprime l'attente légitime de décider en responsabilité de son propre avenir, de s'émanciper.

Et l'idée d'un bus des droits, informations et conseils pour favoriser l'insertion et la mobilité des jeunes, est une idée que la CFDT reprend à son compte dans le dispositif « *mobilité-jeune* » qu'elle revendique et va présenter lors de son prochain congrès en juin.

De même nous soutenons toutes les préconisations de cet avis qui visent à reconnecter formation initiale et formation continue, renforcer les liens entre l'École et le monde professionnel, et sortir des mécanismes de hiérarchies et de sélection précoce par exemple par la mise en place d'une classe de seconde n'interdisant pas la poursuite d'étude vers tous types de bac.

Ouvrir les horizons, décloisonner, émanciper, développer les droits des jeunes et la mobilité sont les conditions nécessaires à une orientation et une formation tout au long de la vie pour lutter contre les inégalités et les déterminismes. C'est le sens porté par cet avis, que la CFDT a voté.

CFE-CGC

L'orientation est une période clé dans la vie de nos jeunes, qu'ils soient collégiens, lycéens ou étudiants.

D'ailleurs, ce choix d'orientation est parfois difficile. Il peut être plus subi que voulu, ou fortement conditionné par des stéréotypes, notamment de genre. Par exemple, il faut rendre plus attractifs certains métiers scientifiques, techniques et industriels auprès des publics féminins, faciliter leur accès à ces métiers, et ce dès le collège. Pour la CFE-CGC, il est important de rappeler et diffuser le message comme quoi il n'existe pas de métiers inaccessibles !

Pour le groupe CFE-CGC, cet avis comporte de nombreuses avancées positives afin de faciliter l'orientation de nos jeunes, mais surtout leur insertion professionnelle, comme :

- la préconisation n°7. En effet, il existe déjà, notamment dans l'enseignement supérieur, des initiatives qui permettent d'obtenir des crédits ECTS (*European Credit Transfer Scale*) ou sont assimilées à des options donnant des points supplémentaires pour la moyenne de l'élève. Un développement plus large de ces dispositifs, notamment vis-à-vis de l'enseignement professionnel, est pour nous une idée intéressante et valorisante ;
- la préconisation n°14. La CFE-CGC, tous comme les rapporteurs, est favorable à cette idée d'une interruption volontaire de ses études par un jeune, pour une durée d'un an, année dite de césure, afin de lui permettre un engagement citoyen, un stage en France ou à l'étranger.

Le groupe CFE-CGC soutient également d'autres préconisations puisqu'elles reprennent des idées défendues par la CFE-CGC, et ce depuis plusieurs années comme :

- de développer le mécénat de compétences (préconisation n°21) ;
- de donner aux commissions paritaires des branches professionnelles la responsabilité des référentiels métiers permettant de construire les certifications professionnelles (préconisation n°23) ;
- d'établir des équivalences entre unités de diplôme et composantes d'une certification qui puissent être reconnues dans le cadre de la formation continue (préconisation n°25) ;
- de créer un dispositif « *mobilité-jeune* » (préconisation n°27).

Cependant, le groupe CFE-CGC est plutôt défavorable à une réforme des algorithmes d'affectation *Affelnet* et *Parcoursup* (préconisation N°19). La refonte d'un algorithme à peine mis en place nous paraît peu pertinente. Une évaluation préalable ainsi que le passage de plusieurs promotions pour comprendre véritablement les difficultés, ou les améliorations possibles nous semblent indispensables. Il faut en outre que les personnels s'approprient ces outils. Bien évidemment, cela n'exclut pas une amélioration continue des dispositifs.

Pour conclure, le groupe CFE-CGC estime qu'à travers l'orientation, l'enjeu pour les jeunes est de trouver leur place dans une société en devenir. Seulement, ce choix créé, chez de nombreux jeunes, un sentiment d'anxiété, de stress, voire de frustration car souvent ce choix est trop précoce, figé, aucune passerelle entre les filières... alors que notre jeunesse

Déclarations des groupes

aspire, elle, à plus de liberté, d'autonomie et à la maîtrise de ses choix. C'est ce que qu'appelle la sociologue Cécile Van de Velde, l'enjeu « démocratique » !

Le groupe CFE-CGC salue l'important travail de la Section, surtout avec la mise en place de la plateforme citoyenne et approuve la majorité des préconisations.

Le groupe CFE-CGC a donc voté cet avis.

CFTC

L'actualité de ces derniers mois nous montre que l'orientation telle qu'elle a été pensée n'est pas satisfaisante. Elle est source de stress, elle est inégalitaire, elle sélectionne, elle laisse beaucoup d'insatisfaits sur le bas-côté de la route, elle impose aux jeunes des choix qui sont souvent générés par des aspects contingents qui sont loin d'être anodins (financier, logement, mobilité...). À ces points s'ajoute la gestion des flux d'inscription dans des filières, une soi-disante transparence, qui produit encore beaucoup de mécontentement.

Si le principe de l'accès à la formation pour tous est une évidence, sa pratique nécessite une réflexion de fond, c'est ce que cet avis s'attache à faire.

Comment permettre à chacun de suivre ses aspirations, maîtriser son parcours, être acteur de ses choix d'orientation répondant à son projet professionnel tout en prenant en compte les réalités professionnelles territoriales ?

Les vingt-neuf préconisations contenues dans le projet d'avis sont pour la CFTC des réponses importantes et de bon aloi à ces problématiques.

Nous retiendrons plus particulièrement plusieurs points : former les jeunes, dès l'entrée au collège à acquérir la capacité à s'exprimer oralement et d'avoir une estime de soi ; leur donner les clés de décryptage pour leur permettre de faire des choix d'avenir professionnel en limitant au maximum l'impact des déterminismes sociaux et de genre.

Pour choisir il faut connaître. La CFTC approuve la proposition de révision de la nature et des modalités des stages de découverte du monde du travail. Tout au long de ce parcours d'orientation, les jeunes doivent être accompagnés par des personnes ayant reçu une formation pointue et actualisée régulièrement : le nombre de conseillers et de psychologues de l'orientation doit donc être à la hauteur de l'enjeu.

C'est ainsi que les jeunes pourront construire leur projet professionnel, choisir leurs stages de découverte du monde du travail chez un artisan, une entreprise, ou dans le service public, s'engager dans des associations. Ceci ne peut se faire que si ces temps d'interruption à partir de 16 ans entrent dans un processus de reconnaissance et de possibilité de retour à la poursuite des études.

La CFTC approuve les préconisations 20 et 21. Intégrer le lycée dans la vie économique et sociale du territoire, décloisonner les différentes filières... ; en faire un lieu de rencontre, de partage et de savoirs en établissant des ponts entre l'École et le monde professionnel par la nomination dans chaque établissement secondaire d'un.e délégué.e. au monde du travail.

La CFTC a voté l'avis

CGT

Dans un contexte marqué par le projet de réforme du lycée, la réforme du bac, le remplacement d'Admission Post Bac par Parcours sup mettant en place la sélection à l'entrée de l'université, la réforme de la formation professionnelle, s'attaquer à l'orientation des jeunes ne manquait pas d'audace. L'avis allait-il, au-delà de constats connus et largement partagés, aboutir à des préconisations marquant une volonté de changement ? Sujet difficile, terrain miné mais opération largement réussie !

Pour la CGT, l'orientation doit permettre à chaque jeune, et en portant une attention particulière aux plus fragiles socialement, de trouver sa propre voie, voire de rebondir, au cours d'un processus étalé dans le temps. Il s'agit de leur donner un accompagnement par des professionnel.les formé.es et reconnu.es afin de les aider à acquérir plus d'autonomie, à prendre confiance en eux, à agir sur leur propre devenir.

Rompre avec les faux choix, avec les stéréotypes, avec l'orientation couperet, qui ferme définitivement les horizons et est vécue comme une véritable violence sociale, voilà l'enjeu. Pour y répondre, l'avis porte à la fois des propositions novatrices sur l'architecture du système et des préconisations pour lutter contre les différents déterminismes sociaux comme contre ceux liés au genre.

Notre groupe se félicite de la qualité de l'avis, qu'il a voté, il tient à réaffirmer, au moment où la jeunesse étudiante et les personnels se mobilisent contre la sélection à l'entrée de l'université :

- le droit de tout jeune à la formation de son choix ;
- la dimension nationale du service public de l'éducation, sa gratuité et sa proximité géographique par un maillage territorial équilibré ;
- la nécessité d'engager une politique publique cohérente sur le long terme, accompagnée d'investissements financiers et humains assurant à la fois des conditions d'accueil et d'études décentes pour tous les jeunes en prenant en compte leurs besoins spécifiques comme la formation initiale et continue des professionnel.les ;
- l'importance de traiter de manière articulée l'enseignement général, l'enseignement professionnel ainsi que l'alternance ;
- le besoin d'évaluations régulières et rigoureuses des préconisations mises en place auxquelles seraient associées les organisations de jeunesse comme celles représentant les professionnel.les ;
- le rôle de l'ensemble des structures d'orientation à commencer par les centres d'information et d'orientation (CIO) dont la suppression qui semble envisagée dans le cadre d'une nouvelle réforme serait totalement contre-productive.

Déclarations des groupes

Le début d'un travail commun avec la délégation aux droits des femmes, la section de l'agriculture ainsi que celle du travail doit trouver des prolongements dans un fonctionnement plus transverse de notre Conseil. Quant à la mise en place de la plateforme de consultation citoyenne, à distinguer des ateliers relais, elle nécessite à l'évidence une réflexion en profondeur sur son rôle et son utilisation, à tout le moins une évaluation sérieuse du dispositif.

CGT-FO

Le groupe FO tient à remercier les rapporteurs pour leur implication au cours de la rédaction du présent avis, qui nous offre l'occasion de réaffirmer que l'orientation des jeunes est une étape essentielle et complexe pour les accompagner dans la construction de leur avenir.

Une étape déterminante pour acquérir les savoirs et les savoir-faire qui permettront aux jeunes d'une part d'accéder notamment à une pensée critique et devenir des citoyens, libres, responsables et éclairés et d'autre part d'acquérir les titres et qualifications pour accéder à un emploi.

L'avis qui nous est aujourd'hui présenté dresse un constat utile et a le mérite de pointer le fait que la perception de l'orientation, associée à l'exclusion, au couperet, à la sélection, demeure critique. Les préconisations pour relever ce défi ne sont pas sans intérêt malgré que certaines d'entre elles trahissent une insistance sur les questions sociétales, parfaitement légitime, qui masquent les questions sociales tout aussi importantes comme les droits individuels et collectifs, des élèves ou des apprentis, leurs conditions de travail, voire leurs rémunérations lorsqu'ils auront obtenus leur qualification. D'autres préconisations s'en tiennent à la conception de la formation et de l'enseignement où la manière l'emporte sur la matière et où il n'est en outre jamais question des heures de cours nécessaires pour corriger les lacunes des élèves et des étudiants les plus fragiles afin de les remettre à niveau et de leur permettre de réussir leur scolarité et leurs études universitaires.

Si certaines préconisations pour relever ce défi ne sont pas sans intérêt, en revanche d'autres préconisations, soutenues dans cet avis, nous posent problème.

Si la préconisation en faveur d'un plan de recrutement des personnels de l'orientation va dans le bon sens, elle s'avère trop en retrait pour faire face aux conséquences des choix politiques actuels qui confirment la fermeture des centres d'information et d'orientation (CIO) sans cohérence aucune avec le besoin des populations, et le transfert d'une partie des attributions des conseillers psychologues aux enseignants comme c'est déjà le cas avec la création d'un deuxième professeur principal dans les classes de terminale. Pour FO le maintien de tous les CIO et la réouverture de ceux qui ont été fermés s'impose en exigeant, pour les personnels chargés spécifiquement de l'orientation, le maintien de leur mission et de leur statut de fonctionnaire de l'État.

De même, si nous souscrivons aux préconisations en faveur d'une meilleure disponibilité et lisibilité de l'information sur les formations et sur les métiers d'une part et de l'ouverture de capacités d'accueil supplémentaires pour répondre aux vœux des bacheliers d'autre part, nous considérons que les préconisations sur ce point sont également insuffisantes et

éloignées des attentes des élèves, des étudiants et de leurs familles face au choix actuels retenus par le gouvernement. Ce dernier confirme le démantèlement de l'ONISEP avec le transfert des Dronisep aux régions accentuant la territorialisation de l'orientation et favorisant dans certains cas sa privatisation. Enfin, au lieu de créer les places nécessaires au sein des universités, l'ancien gouvernement a imaginé un système de tirage au sort dans une logique assumée de gestion de la pénurie. Le gouvernement actuel applique la même logique mais au moyen, lui, de la sélection via *Parcoursup*. Nous regrettons que l'avis reste silencieux sur ces questions alors même que leur acuité n'est aujourd'hui pas démentie.

En outre certaines préconisations sont pour FO de nature à accentuer le désengagement de l'État dans les missions d'éducation et d'orientation. C'est notamment le cas avec le développement de partenariats de projet pédagogique locaux entre l'école et les acteurs économiques ou la transformation des lycées en lieu commun ancré dans la vie économique du territoire. Quant à la préconisation qui vise la création d'une seconde indifférenciée, nous considérons qu'elle est de nature à pénaliser les formations du lycée professionnel déjà fortement fragilisé.

Enfin concernant la construction des diplômes, le groupe FO est en désaccord avec les préconisations qui s'inscrivent dans la logique des réformes en cours qui entendent transformer le diplôme du baccalauréat en examen local - réforme rejetée par le Conseil supérieur de l'éducation - et qui devancent le projet de « nouvelle licence » fondée sur des « parcours-types » individualisés, remplaçant les contrôles de connaissances par une évaluation en termes de compétences.

En conclusion, le groupe FO rappelle que l'école comme les universités ne sont pas au service de l'entreprise. Ce qui n'exclue nullement d'en connaître les besoins et les attentes dans le cadre d'une insertion professionnelle. Nous considérons avec regret que les préconisations du présent avis sont déséquilibrées sur ce point.

Le groupe FO a voté contre.

Coopération

Quand vient le temps des choix, en fin de troisième, ou pendant l'année du baccalauréat, parents et élèves sont souvent saisis d'inquiétude : comment ne pas se tromper ? Comment se décider pour une voie, s'il n'est pas possible de revenir en arrière ? En quoi les choix d'orientation d'aujourd'hui nous garantiront le métier de demain ?

Ils sont parfois démunis devant le flot d'information, la prolifération des formations existantes, le manque de clarté sur les débouchés professionnels.

Pourtant, il s'agit de notre avenir commun, qu'il faut préparer collectivement. En tant qu'entreprises coopératives, soucieuses d'assurer la pérennité de nos activités, et œuvrant sur le long terme, nous avons à cœur d'anticiper le renouvellement des générations et de sensibiliser et former les plus jeunes à notre mode entrepreneurial spécifique. Dans une période où de plus en plus de citoyens, dont les jeunes, sont en quête de sens dans leur travail, nos entreprises suscitent un regain d'intérêt de par leur mode de gestion démocratique, de par leur vision collective de l'entrepreneuriat qui place l'humain au centre des décisions.

Déclarations des groupes

C'est pourquoi les entreprises coopératives ont déjà mis en œuvre de nombreuses actions afin de rapprocher le monde scolaire de notre monde professionnel : partenariats avec des établissements d'enseignement agricole, semaine de l'ESS à l'école, démarche « *Mon ESS à l'école* » initiée par le réseau ESPER (l'Économie sociale partenaire de l'école de la République)...

L'avis fait le constat d'inégalités sociales, territoriales, liées au sexe, qui fragilisent notre République. L'accès à la formation dépend encore trop souvent de son lieu de résidence et de son milieu social : le groupe de la coopération partage ce constat. De même, les différences d'orientation entre garçons et filles perdurent malgré la mise en œuvre de multiples conventions interministérielles. C'est pourquoi le groupe de la coopération partage la nécessité de former les jeunes et les acteurs du système éducatif aux déterminismes sociaux, y compris de sexe, et soutient la création d'un dispositif « mobilité-jeunes ».

Enfin, l'augmentation du nombre de bacheliers a entraîné une hausse de demande de formation dans les domaines les plus convoités, qui n'a été ni anticipée ni financée, ce qui a créé récemment de très fortes tensions. Celles-ci devront effectivement être soulagées, pour une offre adaptée, avec une université en capacité d'accueillir et de permettre la réussite de tous.

Le groupe de la coopération a voté l'avis.

Entreprises

L'orientation, actuellement définie comme une démarche pour devenir acteur de son parcours, n'est pas naturelle pour tous les jeunes. Le « *savoir choisir pour soi* » peut entraîner doutes et complexités :

L'une des premières difficultés rencontrées est le manque d'informations claires sur les filières et les métiers. Les jeunes subissent encore trop leur orientation en fonction de leur origine sociale ou de leur genre et d'un accès inégal à la formation.

La deuxième concerne les préjugés, encore tenaces, sur certaines filières professionnelles. Ceux-ci ont entre autres conséquences de freiner les parcours des jeunes.

Enfin, l'écart entre le rythme des choix imposés par le système scolaire et le rythme de maturation psychologique propre à chaque adolescent peut être au centre de choix d'orientation subi et de début de parcours professionnel chaotique.

Cet avis apporte des éléments de réponse nous semblant permettre de progresser dans l'atteinte d'objectifs ambitieux ; on en cite 5 :

- valoriser l'élève tout au long de sa scolarité tout en prenant le temps de l'accompagner et de le guider dans ses questionnements et ses doutes ; il faut y associer l'entourage familial ;
- présenter les filières de formation avec une information sur les métiers et surtout sur les débouchés professionnels ;
- systématiser l'implication des milieux professionnels : en effet concevoir l'orientation sans implication des milieux professionnels et des entreprises serait vouer celle-ci à l'échec ;

- renforcer les compétences des personnels chargés de l'orientation et généraliser le « *parcours avenir* » ;
- créer une seconde « *propédeutique* » Comme sas : déplacer le palier d'orientation en mettant en place une seconde commune générale, technologique et professionnelle, articulant enseignements généraux, transversaux et modules de découvertes en lycées professionnels et CFA garantit une orientation plus progressive sur une période plus longue.

Le chantier est immense tant l'orientation se trouve à la confluence de plusieurs enjeux et problématiques.

Il faut que chaque acteur joue le jeu.

Le gouvernement l'a bien compris en présentant son projet de loi intitulé « *pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » avec le volet consacré à l'apprentissage.

Demain, le monde de l'éducation et le monde de l'entreprise doivent mieux œuvrer de concert.

Les préconisations présentées dans cet avis, vous l'avez compris, peuvent y concourir.

Pour ces raisons, le groupe des entreprises a voté favorablement.

Mutualité

L'avenir de nos enfants et de la jeunesse est un bien précieux qui appelle une attention constante de la part de la Nation et de ses membres. C'est pourquoi, notre avis sur l'orientation des jeunes est important. Il marque notre intérêt sur un sujet dont chacune de nos organisations ont une part de responsabilité et de solutions.

Le sujet mérite d'autant plus notre engagement que le constat, partagé par les contributeurs de la plateforme lancée par le CESE, est sévère sur le dispositif actuel : « *un système hiérarchisé et inégalitaire* », qui se manifeste par « *une orientation trop précoce* », « *marquée par l'origine sociale et le genre* », « *une offre de formation insatisfaisante* », « *un accompagnement insuffisant* », etc.

Face à cette situation, il est proposé d'inscrire l'orientation des jeunes dans un réel processus progressif, cohérent, continu qui, d'une part, permettrait à chacune et chacun d'acquérir confiance et estime de soi et, d'autre part, les accompagnerait dans une réflexion et un projet répondant à un parcours d'orientation choisi.

L'accompagnement à l'orientation des jeunes doit donc s'inscrire dans un parcours qui propose des périodes d'information et de découverte sur les filières et les métiers, dès le collège ; Ce parcours doit également aider les jeunes à apprendre à se connaître pour leur permettre de faire un choix éclairé et autonome.

Le parcours d'orientation est complexe, parfois anxiogène pour les jeunes et leur entourage, d'autant qu'en France les parcours professionnels sont encore trop marqués par la formation initiale.

Déclarations des groupes

L'éducation nationale n'en est pas le dépositaire exclusif et jaloux. L'ensemble des acteurs sociaux, intellectuels et économiques peuvent contribuer à ouvrir des perspectives et éveiller des destins. Ensemble, nous devons donner l'envie de réussir et aider concrètement les jeunes à découvrir la voie dans laquelle ils sauront atteindre l'excellence. Aussi, les initiatives visant à leur permettre de découvrir le monde professionnel dans sa diversité sont à développer. À ce titre, le groupe de la mutualité souligne l'intérêt de la démarche « *La semaine de l'ESS à l'école* », portée par des structures de l'économie sociale et solidaire depuis 14 ans et qui permet, au-delà de la découverte d'un domaine professionnel, de vivre par l'expérience, les valeurs citoyennes de l'ESS que sont la démocratie, l'association, la coopération, et le partage.

Comme le soulignent les rapporteurs, cette autonomie de choix ne pourra être réel que si les moyens en nombre et en formation des personnels de l'orientation sont renforcés ; que si une information lisible, accessible sur tous les territoires est proposée ; enfin, que si l'offre de formation s'adapte au choc démographique actuel qui crée aujourd'hui des tensions dans certaines filières ; face au manque de places, les bachelier.ère.s technologiques et professionnel.le.s sont les plus pénalisé.e.s dans la poursuite de leurs études.

Favoriser l'égalité des jeunes face à la question de l'orientation répond à un enjeu de cohésion sociale. Dans un contexte de réformes, notre avis présente des pistes d'évolution et d'amélioration des dispositifs d'orientation, indispensables en replaçant les jeunes au cœur d'un parcours, basé sur ses aspirations propres.

Le groupe de la mutualité l'a voté.

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse et Environnement et nature

Nous voulons aujourd'hui poser la question de l'orientation, non pas seulement à l'aune des procédures et processus mais comme une question avant tout démocratique. Elle interroge notre société sur ce qu'elle propose à une jeunesse qui revendique le droit de se former et de choisir le parcours qui sera le sien et celui de la construction de son projet personnel et professionnel. Elle interroge notre société sur sa capacité à faire confiance à sa jeunesse, et à se donner les moyens d'accompagner le parcours d'autonomie des jeunes.

Car c'est bien le respect du choix des jeunes qui est au cœur d'une politique d'orientation réussie. Or, si l'on devait porter une critique sur le système d'orientation actuel, c'est bien que le sentiment des jeunes, on parle ici de celles et ceux qui sont les plus en difficultés, c'est de subir son orientation.

Les groupes souhaitent ici affirmer qu'une orientation subie c'est :

Premièrement, l'assurance d'une orientation qui échoue. On ne peut pas pousser un.e individu, jeune ou non, à réussir sur une voie qu'il.elle n'a pas choisie voire qu'il.elle refuse ;

Deuxièmement, c'est l'assurance d'une orientation qui reproduit les inégalités sociales et sexuées. Notre système est construit autour d'une voie considérée comme ouvrant toutes les possibilités : la voie générale et scientifique. Parallèlement à celle-ci, il existe une multitude d'autres voies et formations considérées, à tort, comme des possibilités offertes

non pas à celles et ceux qui souhaiteraient s'y orienter, mais à celles et ceux qui n'ont pas eu la possibilité de suivre cette « voie royale ». En s'appuyant sur les seules notes des élèves, reflet d'un système d'évaluation qui favorise les élèves dont le bagage culturel permet d'en maîtriser les codes, et sans considérer le projet des jeunes, le système d'orientation conduit à une répartition marquée socialement dans les différentes voies et formations ;

Troisièmement, l'orientation subie, c'est l'assurance de creuser le fossé entre les jeunes et les institutions. Il y a une forme de maltraitance voire de violence institutionnelle, à l'issue du collège, à 14 ans, que de voir se briser sur un système administratif parfois opaque et complexe, les projets progressivement construits au gré de sa scolarité.

Nos groupes revendiquent un temps de la jeunesse qui soit sanctuarisé comme celui de l'expérimentation, de la découverte, et de la construction de son autonomie. La 6^{ème} puissance mondiale qu'est la France est-elle capable de donner ce temps à sa jeunesse et d'arrêter de la mettre dans des cases ?

C'est ici un enjeu de bien-être et de confiance, un enjeu de cohésion sociale, axe de notre mandat au CESE, et également un enjeu important au regard de la contribution future des jeunes aux transitions technologiques et écologiques à mener. Nous perdons dans notre société une richesse folle à avoir des jeunes trop souvent stressé.e.s qui peinent à trouver leur place. Il faut donner du temps, offrir des respirations dans les parcours individuels. Au-delà d'un non-sens éducatif, il y a aussi un enjeu économique. Même si les facteurs du décrochage scolaire sont nombreux, un jeune en décrochage scolaire coûte 230 000 euros à la société.

Il faut impérativement donner du temps. Accepter qu'il y a une période de la vie qui soit consacrée à expérimenter. Donner du temps, cela nécessite de penser l'orientation comme un parcours que chacun.e doit pouvoir mener à son rythme. Cela nécessite au moins trois conditions :

- déplacer le palier d'orientation de la fin de la troisième à la fin de la seconde pour celles et ceux qui souhaitent aller jusqu'au baccalauréat. C'est une solution de bon sens, concrète, ambitieuse et novatrice. Tout le monde s'accorde à dire que les choix sont trop précoces. Ne jouons pas la politique de l'autruche. Prenons les problèmes un par un. C'est ce que propose l'avis. L'orientation est trop précoce ? Repoussons le palier et imaginons un système de formation qui s'adapte. Déplacer le palier d'orientation, c'est aussi valoriser la voie professionnelle en en faisant une voie d'orientation au même titre que les autres et non pas une voie d'exception ;
- donner du temps nécessite de renforcer l'accompagnement des jeunes. Pour cela, nous devons renforcer les moyens pour les personnels de l'orientation tout en nous appuyant sur la richesse de l'accompagnement par les pairs et l'engagement citoyen ;
- enfin, il faut donner le dernier mot aux jeunes. Il ne saurait y avoir de bon système d'orientation qui soit un système qui impose le parcours. Cela pose la question de l'offre de formation et des places disponibles. Là aussi, l'avis y apporte des réponses.
- Les groupes ont voté cet avis.

Outre-mer

La question de l'orientation des jeunes est devenue un enjeu démocratique, portée par les institutions de la République.

En effet, l'école non seulement prépare l'avenir des générations futures mais elle fournit également le personnel qualifié pour la bonne marche de notre économie.

Ainsi, l'orientation, pilier de notre système éducatif, implique tant les jeunes, leurs familles mais plus largement les adultes.

Toutefois, au regard des objectifs qui sont assignés à ce système, il convient de s'interroger sur son efficacité et son efficience quand :

- les sorties du système scolaire restent encore trop nombreuses ;
- l'insertion des diplômés sortant de formation professionnelle demeure faible ;
- ou encore l'importance du taux d'échec à l'université jusqu'à la licence.

Ce modèle éducatif basé sur une succession de décisions dès l'adolescence fait souvent peser nombre de responsabilités et d'inquiétudes sur les jeunes et leur entourage.

Ce système, fait penser à un jeu de « *poupée russe sans tête et mal empilé* » ou la référence à la note devient le pilier du système, pire surtout dans le cadre des examens.

Alors que notre pays prône l'égalité des chances, il faut reconnaître que les choix d'orientation sont fortement liés à l'origine sociale, territoriale et au niveau des diplômes des parents.

Dans les Outre-mer, cette situation est d'autant plus alarmante qu'entre un quart et la moitié des jeunes sortent du système scolaire sans diplôme ni qualification ce qui nécessairement se répercute sur le taux de chômage de cette population qui oscille, dans nos territoires, entre 40 et 60%.

Aux inégalités sociales de l'orientation s'ajoute dans les territoires ultramarins une offre de formation très restreintes.

Par ailleurs, les autres dispositifs de compensation tels que l'alternance et l'école de la seconde chance sont peu nombreux.

Quant à la mobilité intra régionale, et inter-régionale elle fait face à de nombreux obstacles liés en particulier à l'inexistence et aux coûts des transports.

Si les précédentes réformes ont fixé des objectifs ambitieux mais difficile à atteindre, il faut néanmoins introduire davantage de souplesse pour mieux accompagner les jeunes dans leur parcours notamment ceux en grande difficulté scolaire.

Bien que la valorisation des filières professionnelles paraisse comme des incantations non suivies d'effets, la mobilisation et l'accent doivent nécessairement porter sur la découverte de ces enseignements et leurs débouchés.

Aussi, l'importance des diplômes, souvent considérés comme une fin en soi ne doit pas occulter les efforts à mener pour la promotion de la formation tout au long de la vie.

Enfin, si étudier, se former en entreprise et découvrir des langues étrangères représentent de formidables opportunités, le marché du travail doit indéniablement créer les conditions de leur employabilité pour le retour des jeunes en mobilité surtout dans les Outre-mer.

Cet avis constitue autant de solutions pour rendre notre système éducatif plus efficace et non plus pourvoyeur d'échec.

La mise en œuvre de ces préconisations permettra de dire que l'on ne subit plus l'avenir mais on le construit.

Enfin, il faut ajouter un mot pour tous ces jeunes qui ont des talents à revendre mais qui sont invisibles dans notre République.

Le groupe de l'Outre-mer a voté l'avis.

Personnalités qualifiées

Gérard Aschieri : « Notre débat intervient à un moment où un projet de loi entend, sans concertation, mettre à bas les dispositifs actuels de l'orientation des élèves notamment en menaçant l'existence des CIO et en démantelant l'ONISEP ; à un moment également où les protestations se multiplient contre *Parcoursup*, un dispositif qui, sous couvert d'orientation, organise en fait la sélection.

Or les enjeux de l'orientation scolaire sont de permettre à chacun de faire des choix éclairés et de lutter contre les déterminismes sociaux qui produisent d'inacceptables ségrégations. Cela nécessite un accompagnement, différent de l'orientation professionnelle des salariés et chômeurs, des moyens, une offre de formation diversifiée et bien répartie, un service public national, une lutte contre les stéréotypes. L'avis qui nous est présenté a le mérite de pointer ces enjeux et un certain nombre de préconisations vont dans le bon sens, même si elles sont parfois ambiguës ou insuffisantes ; je pense par exemple au plan de recrutement de conseillers d'orientation ou à ce qui est dit sur l'ONISEP ou sur l'accès à l'université.

Mais le problème est que d'autres dépassent le champ de l'orientation scolaire et proposent des mesures qui n'ont pas été assez débattues, en particulier avec les professionnels concernés, et dont les conséquences négatives peuvent être importantes.

De ce point de vue, on peut se demander si nous n'avons pas été trop occupés par la consultation au détriment des débats.

Si le but du CESE est de trouver les équilibres permettant de mesurer l'acceptabilité des réformes, je dois dire que l'on en est loin.

C'est le cas par exemple des préconisations autour d'une seconde indifférenciée, qui peut être une menace pour les formations du lycée professionnel, déjà fragilisées et qu'on réduirait à deux ans, et de celles autour de la construction des diplômes. Des solutions alternatives sont possibles : elles n'ont pas été retenues ou mentionnées. Et paradoxalement la proposition de cette seconde commune, prétendant lutter contre des ségrégations précoces, s'accompagne d'une proposition de dérogation pour une partie des élèves qui risque de renforcer les déterminismes sociaux.

Déclarations des groupes

La discussion a été là-dessus insuffisante et à tout le moins on aurait pu s'attendre à la mention de *dissensus* dans l'avis, comme cela se fait souvent. Je regrette que cela n'ait pas été le cas et je manifesterai donc ce *dissensus* par un vote négatif ».

Marie-Aleth Grard : « Nous le savons l'impact de l'origine sociale sur les performances des élèves est plus fort en France que dans tous les pays de l'OCDE, et nous pouvons sans peine ajouter que l'impact de l'origine sociale sur l'orientation scolaire est également très important.

Les témoignages de parents ayant l'expérience de la grande pauvreté sont nombreux, c'est frappant comme tous racontent la même histoire, le même parcours à l'école. Et pourtant ces adultes ne présentent pas les déficiences, ni les troubles envisagés dans les textes pour les orienter, parfois dès le plus jeune âge, vers des filières spécialisées de notre système scolaire, des filières à part, voir vers des filières du handicap. Ces mêmes adultes travaillent avec des chercheurs, des syndicalistes, des professionnels pour confronter leurs pensées, leurs savoirs et ensembles comprendre ce qui dans notre système scolaire actuel ne permet pas à tous les enfants de développer leur intelligence à égalité dès le plus jeune âge. Ces orientations non choisies, parfois dès la fin de la maternelle, sont graves car elles diminuent ensuite considérablement les possibilités d'intégration dans le milieu professionnel et l'exercice d'une pleine citoyenneté.

Trop souvent encore, l'orientation non choisie casse durablement le jeune, et l'impact sur sa famille est énorme.

Laure et Albert je vous félicite pour ce travail, mais j'ai un grand regret : nous n'avons pas assez pris le temps pour discuter du fond de ce sujet en section. La mise en place de la plateforme nous a mobilisés au point de ne plus avoir de temps pour discuter en section. Trop dommage.

Je bute de ne pas retrouver dans cet Avis des préconisations qui montrent l'importance d'une scolarité commune de tous les enfants, une scolarité qui ne met pas à part certains jeunes parce qu'ils seraient plus lent, plus en difficulté.

L'orientation se joue dès le plus jeune âge et influence une vie toute entière, si certains ont les ressources après un CAP non choisi de s'engager dans une filière de leur choix ils sont très peu nombreux. Ce sont pour tous les autres que je m'inquiète et vraiment je trouve que l'on en parle trop peu dans cet Avis.

J'ai le sentiment que nous n'avons pas eu le temps de réfléchir ensemble à des préconisations pour que ces jeunes-là puissent eux aussi vraiment choisir leur orientation.

C'est pour ces raisons que je m'abstiendrai ».

Professions libérales

Parce que 85 % des métiers de 2030 n'existent pas encore, et que chacun changera désormais au moins 5 fois de métier au cours de sa vie professionnelle, l'orientation professionnelle des jeunes, mais aussi leur formation tout au long de la vie, sont une priorité.

À juste titre, les objectifs de cet avis supposent des évolutions sensibles du système d'orientation français, aujourd'hui qualifié d'inégalitaire, de précoce, de figé et même de violent par certains sociologues.

Pour le groupe des professions libérales, les préconisations de l'avis vont dans le bon sens. En effet, il est fondamental de réconcilier l'école et l'entreprise en instaurant des passerelles entre le monde de l'Éducation nationale et le monde professionnel afin de pouvoir offrir aux jeunes une information complète et objective, en phase avec leurs aspirations, sur les métiers, les voies d'accès et les débouchés professionnels. À ce titre, nous saluons l'Association Jeunesse & Entreprises créée en 1986, dont l'objectif consiste à rapprocher les jeunes des entreprises et les entreprises des jeunes, avec le relais des enseignants et des parents d'élèves.

Le groupe des professions libérales souhaite toutefois rappeler que le salariat ne résume pas l'emploi et regrette l'absence de référence aux professions indépendantes au sein de l'avis, alors qu'elles répondent à une demande croissante des jeunes, de plus en plus nombreux à ne plus céder aux sirènes du salariat et qui souhaitent vivre leur carrière professionnelle de manière indépendante et responsable, en étant leur propre patron.

Avec plus d'un million d'entreprises et 2 millions d'actifs, les professionnels libéraux peuvent susciter certaines vocations ; encore faut-il que les métiers concernés soient suffisamment connus des conseillers d'orientation. À ce titre, nous soutenons les préconisations 3 et 4 visant à améliorer la qualité de l'encadrement des jeunes, en s'affranchissant du poids des stéréotypes sexués et autres déterminismes sociaux, voir familiaux.

Le monde de l'enseignement, la société et les parents doivent évoluer en sachant valoriser aux yeux des jeunes, y compris des meilleurs élèves, l'orientation vers des métiers manuels et techniques autant que vers les métiers intellectuels.

Outre les préconisations de l'avis, le groupe des professions libérales souhaite insister sur deux priorités :

- d'une part, développer l'alternance en valorisant l'apprentissage auprès des jeunes et des employeurs, notamment par l'intermédiaire des branches dont le rôle d'information et d'orientation doit être développé. Les professions libérales sont également favorables à un rapprochement du contrat d'apprentissage et de professionnalisation pour harmoniser les contrats et assouplir les démarches administratives au bénéfice des employeurs ;
- d'autre part, accompagner les jeunes dans leur projet de création d'entreprise. À titre d'exemple, les jeunes sont rarement préparés à la réalité de la gestion d'entreprise. Il est indispensable de soutenir les démarches de sensibilisation

Déclarations des groupes

et de formation à la création d'entreprise qui constitueront la boîte à outils leur permettant d'assurer la viabilité de leur entreprise.

Enfin, le groupe des professions libérales salue les rapporteurs, Laure Delair et Albert Ritzenthaler, pour la qualité de leur travail, dont l'avis est le premier s'inscrivant dans une démarche innovante de participation citoyenne. Le groupe des professions libérales a voté l'avis

UNAF

Orienter n'est pas trier. L'académie définit l'orientation d'un jeune comme « *la détermination de la meilleure voie scolaire ou professionnelle, après inventaire de ses aptitudes et de ses motivations* ». La pratique est souvent autre, ainsi que la rappelait un sénateur, auteur d'un rapport d'information en juin 2016 sur l'orientation : « *fondée sur les résultats scolaires obtenus dans les matières générales, l'orientation s'assimile à une mécanique de tri des élèves dans des filières strictement hiérarchisées et compartimentées* ».

Face à cette contradiction, 29 préconisations visent à ce que l'orientation ne rime plus avec désillusion pour trop d'élèves. Le groupe de l'UNAF partage bon nombre d'entre elles et relève particulièrement plusieurs points.

Tout d'abord, le rôle des parents dans l'orientation scolaire de leurs enfants. L'association des parents au processus d'orientation, le fait de leur « *donner le dernier mot* », contribue à leur implication comme à celle des élèves. L'implication est alors ressentie comme un plus, tant du côté de la famille que de l'école. L'UNAF a réalisé une étude qualitative sur ce thème et il apparaît clairement que l'orientation se définit comme un processus et fruit d'une série de rencontres. Les professionnel et le CIO ont un rôle à jouer mais sans exclusivité, et l'orientation se construit au cours d'étapes et par un cheminement pas forcément linéaire. Un changement d'orientation ne doit plus être assimilé à un échec.

Le groupe de l'UNAF retient ensuite le compromis qui a pu être trouvé sur le palier d'orientation en fin d'année de 3e à la préconisation 10. Il tient à souligner toutefois que retarder l'orientation pour certains jeunes et les maintenir à tout prix dans le système scolaire général n'est pas la bonne solution. Cette construction renvoie à l'incapacité du système scolaire à reconnaître chez certains élèves des aptitudes plus manuelles ou une intelligence plus déductive. Il est impératif de trouver les voies et moyens pour réhabiliter la voie professionnelle, afin que l'orientation puisse se faire en voie générale comme en voie professionnelle sans hiérarchie, ni stigmatisation des élèves dans leur choix.

Enfin, le projet d'avis met en avant l'enseignement agricole et l'exemple des Maisons familiales rurales comme un des moyens de réussir son orientation pour une bonne insertion professionnelle. Leur ancrage dans le territoire permet la participation à l'animation et au développement des territoires avec les acteurs professionnels locaux. Cette organisation doublée d'une gouvernance fondée sur un triptyque parents-maître de stage et moniteur facilite la relation entre enseignants et professionnels, et permet de développer des réseaux, élément aujourd'hui essentiel pour une insertion professionnelle réussie. Le groupe de l'UNAF a voté l'avis.

UNSA et Associations

En préambule, il est important de rappeler que dans cet avis, nous avons essayé les plâtres de la mise en œuvre de la plateforme participative. Un outil d'appui à nos travaux dont il faudra tirer les enseignements, à la fois sur ses limites mais aussi sur ses plus-values.

Si notre système scolaire semble adapté pour une part importante des élèves, il est néanmoins un des plus inégalitaires des pays de l'OCDE. Au lieu de s'y réduire, les inégalités s'y accroissent. L'origine sociale en est le marqueur le plus saillant. Les causes en sont multiples mais largement structurelles et bien sûr politiques.

Les auditions sont venues consolider l'idée que notre dispositif d'orientation vient perpétuer et accentuer ces inégalités qu'elles soient sociales, territoriales, d'origine ou encore de genre, avec pour certains jeunes un cumul redoutable de ces marqueurs.

Notre système d'orientation apparaît comme une succession de tamis où la part faite au choix individuel est encore trop largement marquée par les déterminismes que je viens d'évoquer. Il y a ceux qui savent s'orienter et trouver leur chemin car la boussole familiale est fiable, l'environnement bien balisé, les réseaux établis et l'établissement scolaire renommé... et puis il y a les autres, ces jeunes pour qui l'orientation n'est pas choisie mais subie pour de multiples raisons imposées de l'extérieur: des ambitions bridées, des isolements territoriaux, des filières, notamment professionnelles, à remplir, des représentations institutionnelles erronées, un labyrinthe d'informations multiples... bref un multitude de facteurs, de frontières invisibles qui entravent le désir et l'audace, la liberté du choix et l'accomplissement personnel.

Cela est d'autant plus fâcheux qu'à partir de ces choix ou non choix réels se jouent des destins individuels et la place de chacun de ces jeunes dans la cité. C'est-à-dire, in fine, leur qualité de citoyen ou citoyenne accompli.e socialement et professionnellement.

L'avis, à juste titre, inscrit l'orientation dans un processus d'appropriation de son avenir, dans un parcours individuel qui se projette dans le temps et doit, tout au long de la scolarité, être accompagné, épaulé, conseillé par les enseignants, les psychologues de l'éducation nationale, les professionnels des métiers et tout acteur susceptible d'apporter sa pierre à cette patiente construction. Dans ce parcours, la qualité de l'information, sa lisibilité, son accès facilité constituent un des leviers majeurs, tout comme l'accompagnement individualisé, et la multiplication des allers retours avec la réalité concrète des métiers et de leurs contraintes.

Les témoignages recueillis ont montré combien la diversité et la qualité des rencontres articulées autour de partenariats inclus dans des projets pédagogiques mobilisateurs nourrissent la découverte d'un monde professionnel diversifié.

Élargissant la perspective de l'orientation purement scolaire, la question de la formation tout au long de la vie réinscrit la nécessaire flexibilité (souplesse) des parcours et l'offre de formation continue dans un maillage construit et articulé au sein de schémas régionaux élaborés par chaque SPRO et tous ses partenaires.

Déclarations des groupes

Sur tous ces sujets, les préconisations de l'avis sont nombreuses et pertinentes pour améliorer la situation actuelle.

Mais au-delà, le point saillant de cet avis est la mise en exergue de ce que toutes les auditions ont pointé, à savoir la nécessité de repenser la place du palier d'orientation, actuellement situé en fin de troisième. Il apparaît aujourd'hui comme prématuré dans la construction de l'orientation et devrait désormais trouver sa place à l'issue du collège une fois le socle commun de connaissance de compétences et de culture acquis. Cette préconisation n°10 touche à l'architecture même de notre système éducatif pensé en d'autres temps, pour des élèves en réussite et dans un monde moins complexe.

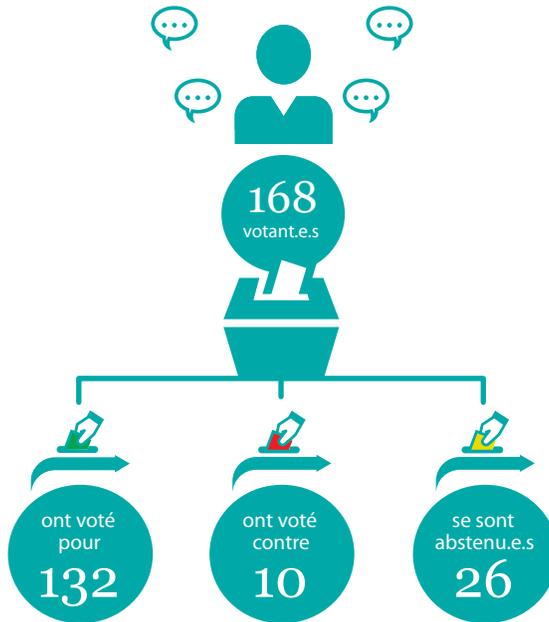
La concrétisation du socle commun de la scolarité obligatoire de la maternelle au collège, les évolutions en cours sur le bloc bac-3/bac + 3, contraignent, de fait, à repenser la structuration même de notre système éducatif sur ce point. C'est, bien sûr, là une préconisation lourde, car elle impacte les structures, les personnels, les emplois, les contenus de formation, les familles, les élèves, les collectivités territoriales et les choix politiques et budgétaires pour ne citer que ceux-là... Pour autant cette problématique ne doit pas être esquivée d'autant que cette approche pourrait largement contribuer à reconnaître enfin la voie professionnelle et l'apprentissage à égale dignité des autres parcours d'orientation.

Le gouvernement vient de faire des annonces sur la formation professionnelle. Elles impactent cette question de l'orientation et le ministre de l'Éducation nationale devrait préciser les évolutions prévues. Cet avis tombe donc à point nommé pour venir éclairer un débat et des décisions qui pour le moment se dessinent comme juxtaposées, structurelles et loin de la cohérence de cet avis.

L'École de la République ne peut pas continuer à laisser dans des impasses tous ces jeunes marqués par leurs origines sociales. Repenser le dispositif d'orientation de façon systémique comme le préconise cet avis, c'est agir pour une École réellement inclusive. L'École de la confiance, dont on nous parle tant, c'est, peut être finalement celle de la confiance en soi pour construire pas à pas son devenir à égalité et en toute sérénité.

L'UNSA et le groupe des Associations ont voté cet avis.

Sur l'ensemble du projet d'avis présenté par Laure Delair et Albert Ritzenthaler



L'ensemble du projet d'avis a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du Conseil économique, social et environnemental **le 11 avril 2018**

Ont voté pour : 132

<i>Agriculture</i>	Mmes Beliard, Cottier, M. Coué, Mme Even, M. Ferey, Mme Gautier, M. Verger.
<i>Associations</i>	M. Jahshan, Mme Lalu, M. Lasnier, Mmes Martel, Sauvageot.
<i>CFDT</i>	M. Blanc, Mme Blancard, M. Cadart, Mme Canieux, M. Duchemin, Mme Esch, M. Gillier, Mmes Hervé, Houbairi, MM. Mussot, Nau, Mme Pajeres y Sanchez, MM. Ritzenthaler, Saint-Aubin.
<i>CFE-CGC</i>	M. Artéro, Mmes Biarnaix-Roche, Couvert, M. Dos Santos, Mme Roche.
<i>CFTC</i>	Mmes Coton, Roger, M. Sagez.
<i>CGT</i>	M. Bride, Mmes Cailletaud, Chay, Cru, Farache, MM. Fourier, Fournel, Mmes Garreta, Lamontagne, Manière, MM. Meyer, Naton, Mme Robert, M. Teskouk.
<i>Coopération</i>	M. Argueyrolles, Mme Blin, M. Lenancker, Mmes Lexcellent, Roudil.

<i>Entreprises</i>	Mmes Boidin Dubrulle, Castéra, MM. Cavagné, Cordesse, Mmes Couderc, Dubrac, Duhamel, Duprez, M. Dutruc, Mme Escandon, MM. Gailly, Gardinal, Grivot, Guillaume, Mme Ingelaere, M. Nibourel, Mme Pauzat, M. Pfister, Mmes Roy, Tissot-Colle.
<i>Environnement et nature</i>	MM. Abel, Badré, Beall, Mme de Béthencourt, MM. Bonduelle, Bougrain Dubourg, Compain, Mme Ducroux, M. Genty, Mmes Martinie-Cousty, Popelin.
<i>Mutualité</i>	MM. Caniard, Junique.
<i>Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse</i>	MM. Blanchet, Coly, Mme Delair, M. Dulin, Mme Weber.
<i>Outre-mer</i>	M. Antoinette.
<i>Personnalités qualifiées</i>	Mme Autissier, MM. Bennahmias, Bontems, Mme Brunet, MM. Bussy, Cambacères, Mmes Djouadi, Gibault, Goujon, MM. Grosset, Guglielmi, Mmes Hurtis, Jaeger, M. Kettane, Mmes Lechatellier, Mathieu Houillon, Mignot-Verscheure, MM. Pilliard, Roustan, Mme Rudetzki, MM. Thieulin, Thomiche, Mmes Trostiansky, Verdier-Naves.
<i>Professions libérales</i>	MM. Chassang, Lafont, Mme Riquier-Sauvage.
<i>UNAF</i>	Mmes Allaume-Bobe, Blanc, MM. Chrétien, Clévenot, Feretti, Mmes Gariel, Koné, MM. Marmier, Tranchand.
<i>UNSA</i>	Mme Arav, MM. Bérille, Chevalier, Mme Vignau.

Ont voté contre : 10

<i>CGT-FO</i>	Mmes Chazaud, Derobert, Desiano, Gillard, MM. Goulm, Homez, Pérès, Techer.
<i>Personnalités qualifiées</i>	MM. Aschieri, Molinoz.

Se sont abstenus.e.s : 26

<i>Agriculture</i>	M. Davesne, Mme Dutoit, MM. Gangneron, Roguet, Mmes Valentin, Vial.
<i>Artisanat</i>	Mme Amoros, M. Crouzet, Mme Foucher, MM. Fourny, Le Lann, Mme Marteau, MM. Quenet, Stalter, Mme Teyssedre.
<i>Personnalités qualifiées</i>	Mme Adam, M. Boccara, Mmes Castaigne, Collin, Grard, M. Keller, Mmes Le Floc'h, Léoni, M. Pasquier, Mme Sehier, M. Wagnier.

N° 1 COMPOSITION DE LA SECTION DE L'ÉDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION À LA DATE DU VOTE

✓ **Présidente** : Xavier NAU

✓ **Vice président.e.s** : Julien BLANCHET et Jean-Karl DESCHAMPS

Agriculture

✓ Danielle EVEN

Artisanat

✓ Monique AMOROS

Associations

✓ Jean-Karl DESCHAMPS

✓ Marie-Claire MARTEL

✓ Françoise SAUVAGEOT

CFDT

✓ Thierry CADART

✓ Xavier NAU

✓ Albert RITZENTHALER

CFE-CGC

✓ Jean-Claude DELAGE

CFTC

✓ Laurence ROGER

CGT

✓ Françoise LAMONTAGNE

CGT-FO

✓ Françoise CHAZAUD

✓ Éric PERES

Entreprises

- ✓ Francis BARTHOLOMÉ
- ✓ Danielle DUBRAC
- ✓ Jacques PFISTER

Environnement et nature

- ✓ Agnès POPELIN

Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

- ✓ Laure DELAIR
- ✓ Julien BLANCHET

Outre-mer

- ✓ Isabelle BIAUX-ALTMANN

Personnalités qualifiées

- ✓ Gérard ASCHIÉRI
- ✓ Samira DJOUADI
- ✓ Claire GIBault
- ✓ Marie-Aleth GRARD
- ✓ Muriel HURTIS
- ✓ Nacer KETTANE
- ✓ Michel THOMICHEI

UNAF

- ✓ Marie-Pierre GARIEL

UNSA

- ✓ Christian CHEVALIER

Personnalités associées

- ✓ Djura ABOUDA-LACROIX
- ✓ Nora HUSSON
- ✓ Éliane LANCETTE
- ✓ Jacques LANDRIOT
- ✓ Stéphanie LA ROSA
- ✓ Annaïg LUCAS
- ✓ Virginie MARTIN
- ✓ Monique MELLAT

N° 2 LISTE DES PERSONNES AUDITIONNÉES ET ENTENDUES EN ENTRETIEN AVEC LES RAPPORTEUR.E.S

En vue de parfaire son information, la section a entendu en auditions successivement :

- ✓ **M. Bernard DESCLAUX**
directeur de CIO, retraité, blogueur
- ✓ **Mme Valentine HENRARD**
*responsable du Département Entrées et Evolutions dans la Vie Active (DEEVA)
au CEREQ (Centre d'études et de recherche Emploi Qualification)*
- ✓ **Mme Cécile VAN DE VELDE**
professeure agrégée Université de Montréal, sociologue
- ✓ **M. Tommy VEYRAT**
vice-président en charge des Politiques de jeunesse de la FAGE
- ✓ **M. Ugo THOMAS**
président du Syndicat général des lycéens (SGL)
- ✓ **Mme Clara JABOULAY**
présidente de l'Union nationale des lycéens (UNL)
- ✓ **M. Abdoulaye DIARRA**
vice-Président de l'Union nationales des étudiants de France (UNEF)
- ✓ **M. François BONNEAU**
président de la Région Centre Val de Loire
- ✓ **M. Philippe DOLE**
directeur général du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP)
- ✓ **M. Bruno BERTOLLI**
chef de projet
- ✓ **Mme Firmine DURO**
directrice des partenariats et de la territorialisation à Pôle Emploi
- ✓ **Mme Valérie GARDÉ**
chargée de mission à l'Union nationale des missions locales (UNML)
- ✓ **M. Emmanuel PERCQ**
chef du service académique d'information et d'orientation de l'académie de Strasbourg
- ✓ **M. Claude BISSON-VAIVRE**
ancien Médiateur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
- ✓ **M. Frédéric FOREST**
*adjoint à la Directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle
(DGESIP)*

- ✓ **M. Richard AUDEBRAND**
chef du Département de l'orientation
- ✓ **M. Roger VRAND**
sous-directeur du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaires et de l'orientation à la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)
- ✓ **Mme Françoise VOUILLOT**
maîtresse de conférences en psychologie de l'orientation et membre du Haut Conseil à l'égalité femmes-hommes

En vue de parfaire leur information, les rapporteur.e.s ont entendu :

- ✓ **M. Denis AMBLARD et M. Dominique CHARTIER**
fédération régionale Auvergne-Rhône-Alpes des Maisons Familiales Rurales (MFR)
- ✓ **Mme Sophie BEJEAN**
rectrice de l'académie de Strasbourg, membre du Comité du livre blanc de l'enseignement supérieur et de la recherche
- ✓ **M. Jean-Luc BERNAUD**
professeur des Universités en Psychologie du Conseil et de l'Orientation – INETOP-CNAM
- ✓ **M. Roland BERTHILIER**
président de la MGEN – Personnalité associée au CESE - Mon ESS à l'Ecole
- ✓ **Mme Valentin BOURGEOIS**
déléguée, Fédération des Maisons des Lycéens
- ✓ **M. Matthieu BRABANT**
secrétaire fédéral FEREC-CGT, Secrétaire académique CGT Educ'action Montpellier
- ✓ **M. Christophe CATOIR**
président exécutif France, Groupe ADECCO, Président de la « task force Apprentissage » du Medef, Président d'Adecco France
- ✓ **Mme Frédérique CHARBONNIERAS**
chefe de la mission Outre-mer Andorre, DGESCO
- ✓ **M. Pascal CHARVET**
conseil régional Île-de-France
- ✓ **Mme Elli CHATZOPOULOU**
conseillère technique Enseignement supérieur et Recherche au Conseil régional Île-de-France
- ✓ **MM. Hervé CHRISTOFOL et Pierre CHANTELOT**
représentants du SNESUP-FSU
- ✓ **Mme Christiane DEMONTES**
ancienne sénatrice, Présidente de la commission Parcours professionnels du Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP)

Annexes

- ✓ **Mme Marie DURU BELLAT**
sociologue, Professeure émérite à Sciences Po et chercheuse à l'Observatoire sociologique du changement et à l'IREDU
- ✓ **M. Tristan GILLOUARD**
directeur de l'apprentissage, Directeur général adjoint enseignement, recherche, formation à la CCI/Paris
- ✓ **Mme Patricia DORIGO**
directrice Emploi Formation à la CCIT 77
- ✓ **M. Rachid HANIFI**
directeur des affaires institutionnelles
- ✓ **M. Julien GRENET**
chargé de recherche au CNRS, Professeur associé à l'École d'Économie de Paris
- ✓ **M. Patrice GUEZOU**
directeur emploi formation entrepreneuriat à la CCI/Paris
- ✓ **M. Jean-Louis GOUJU**
délégué général du Conseil national éducation-économie
- ✓ **Mme Faten HIDRI**
vice-Présidente à l'enseignement supérieur et recherche au Conseil Régional Île-de-France
- ✓ **M. Dominique HIESSE**
président de la Fédération Nationale des Ecoles de Production (FNEP)
- ✓ **M. Michel CHOUPIN**
administrateur et secrétaire de la Fédération Nationale des Ecoles de Production
- ✓ **M. François-Xavier HUARD**
adjoint au directeur, DCEG-Service compétitivité des entreprises
- ✓ **Mme Jennifer ROUYERE**
chargée d'études
- ✓ **M. Guy-Dominique KENNEL**
sénateur du Bas-Rhin, rapporteur de la mission d'information sur l'Orientation scolaire
- ✓ **Mme Claire KREPPER**
secrétaire nationale Education SE-Unsa
- ✓ **Général Thierry de LADOUCETTE**
commandant le Service Militaire Adapté (SMA)
- ✓ **Colonel Philippe BOCCON-LIAUDET**
directeur des opérations SMA
- ✓ **M. Stéphane LEYMARIE**
secrétaire Général, Sup'Recherche UNSA

- ✓ **Mme Vanessa MARICHAL, M. Vincent BERNAUD, Mme Karima BOULHOCHAT et Mme Bernadette ROBIN**
Sgen-CFDT
- ✓ **M. Bertrand MONTHUBERT**
mathématicien, Professeur des universités, Président du conseil d'administration de Campus France, Président du Comité du livre blanc de l'enseignement supérieur et de la recherche
- ✓ **M. Emmanuel MOURLET**
président, UNIJ (Union nationale de l'information jeunesse)
- ✓ **Mme Liliana MOYANO**
présidente de la FCPE
- ✓ **Mme Nadia NAKHILI**
maîtresse de conférences en sciences de l'éducation Université Grenoble Alpes – ESPE de Grenoble
- ✓ **M. Florus NESTAR**
directeur général de LADOM
- ✓ **Mme Sophie ORANGE**
maîtresse de conférences en Sociologie, Université de Nantes (UFR Sociologie/CENS)
- ✓ **M. Gérard POMMIER**
président national de la PEEP
- ✓ **M. Michel QUERE**
directeur de l'Onisep
- ✓ **Mme Cécile KOHLER**
représentante de la Fédération nationale FO de l'Enseignement, de la culture et de la Formation professionnelle
- ✓ **Mme Marie TRELLU-KANE**
présidente co-fondatrice d'Unis-Cité
- ✓ **Mme Catherine VIDAL**
neurobiologiste, Directrice de recherche à l'Institut Pasteur (1997-2014)
- ✓ **Mme Claire de MAZANCOURT**
directrice générale à l'Institut de l'engagement
- ✓ **M. Antoine DULIN**
conseiller au CESE, co-rapporteur avec Célia VEROT, de la mission au Premier Ministre Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse
- ✓ **Mme Samira DJOUADI**
conseillère au CESE (Personnalités qualifiées), déléguée générale de la Fondation TF1
- ✓ **M. Florent BODIN**
responsable ressources humaines à TF1
- ✓ **M. Eric CHARBONNIER**
analyste OCDE

Annexes

✓ **M. Jérôme BRUNET**

adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique chargé du pôle de l'animation éducative

✓ **Mme Violaine BIGOT**

élue du Bureau National de l'Appel, accompagnée de

✓ **Mme Martine CARRE**

responsable du service Information Conseil aux familles (ICF) de l'Appel, et de

✓ **M. Christophe ABRAHAM**

secrétaire général adjoint en charge des relations extérieures

✓ **Mme Claudine SCHELLINO**

fondatrice Journée Nationale des Jeunes (JNDJ)

Personnes entendues lors du déplacement de la section ECC à la Cité des métiers le 24 janvier 2018 :

✓ **M. Vincent MOUSSEAU**

chef de département Cité des métiers - Cité de la santé - Cité des sciences et de l'industrie

✓ **Mme Martine VANHAMME-VINCK**

coordinatrice Pôle CIO, directrice CIO Mediacom

✓ **M. Thierry JARLES**

directeur de la mission locale de Paris, partenaire de la Cité des métiers pour les pôles de conseil « Trouver un emploi », « organiser son parcours professionnel de formation »

✓ **M. Gildas CIMON**

responsable des actions éducatives BGEPARIF, coordinateur du pôle « créer son activité »

✓ **M. Rafaël RICARDOU**

coordinateur de l'antenne Ile de France du Groupe de recherche et de développement rural (GRDR)

✓ **M. Jean-Louis PONTET**

chef du service Orientation et formation supérieure Région Ile de France

✓ **M. Fabien LEMAO**

Cité des métiers du Val de Marne

✓ **Mme Sylvie SESMA**

chargée du label Cité des métiers à Universcience

N° 3 BIBLIOGRAPHIE

Maryse HENOQUE et André LEGRAND, *L'évaluation de l'orientation à la fin du collège et au lycée - Rêves et réalités de l'orientation*, Haut Conseil de l'évaluation de l'école, 2004.

Résolution du Conseil des représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil du 21 novembre 2008.

Les inégalités à l'école, M. Xavier Nau, avis du CESE, septembre 2011.

Une école de la réussite pour tous, Marie Aleth Grard, mai 2015, avis du CESE.

Place des jeunes dans les territoires ruraux, Bertrand Coly et Danièle Even, 2017, avis du CESE.

Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle, avis du CESE dont M. Gérard Aschieri est le rapporteur, septembre 2012.

Droits formels|droits réels: améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes, avis du CESE dont le rapporteur est Antoine Dulin, juin 2012.

La pédagogie numérique : un défi pour l'enseignement supérieur, Azwaw Djebara et Danielle Dubrac, avis du CESE, février 2015.

Cahiers de l'action n°10 « Accueillir les jeunes en milieu rural : pour des territoires solidaires », INJEPMRJC (2007).

« Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse », rapport au Premier ministre, mars 2017, mission confiée à Mme Célia Verot, conseillère d'Etat et M. Antoine Dulin, vice-président du Conseil économique, social et environnemental.

Infos n° 26 de l'observatoire de la vie étudiante (OVE) - EUROSTUDENT IV : une comparaison européenne des conditions de vie des étudiants, Feres BELGHITH, Ingénieur d'études à l'OVE et Ronan VOURC'H, Ingénieur de recherche à l'OVE, novembre 2011.

Le choc démographique dans l'enseignement supérieur, Martin Andler et Jérôme Ferrand, Terra Nova.

Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire, Mme Nina Guyon (national university of Singapore, Department of Economics et LIEPP) et Mme Elise Huillery (Sciences Po, department of Economics et LIEPP), décembre 2014.

Obtenir un emploi dans son domaine de formation : un enjeu très relatif dans l'insertion des jeunes. Thomas Couppié, Jean-François Giret, Alberto Lopez, Cereq, 2009.

Cereq, enquête Génération 1998 – interrogation 2001 – Rapport COE 2013 – emplois vacants. France métropolitaine et jeunes sortis en 1998 de formation initiale.

L'orientation tout au long de la vie, rapport présenté par Jean-Paul Vermes, Président de la commission de l'Enseignement de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris, février 2005.

N° 4 PRÉSENTATION DE LA CONSULTATION CITOYENNE SUR L'ORIENTATION DES JEUNES

Lancée le lundi 8 février 2018, la consultation « Orientation des jeunes, quelles solutions ? » a été en ligne jusqu'au 23 février sur le site Internet participez.lecese.fr

Cette consultation avait notamment pour objectif de nourrir le projet d'avis « L'orientation des jeunes » en recueillant la parole de toutes les parties prenantes (élèves, jeunes, professeur.e.s, parents...) afin d'améliorer l'orientation et savoir comment créer des conditions favorables pour que chacun.e puisse construire son avenir sereinement.

Plusieurs ateliers relais ont été organisés au cours de cette consultation citoyenne. Un atelier-relais est une réunion physique ou présentielle permettant à un nombre réduit de participants de confronter leurs points de vue et faire émerger des idées majoritaires et/ou nouvelles. Les propositions discutées et votées en ateliers s'appuient sur la plateforme de consultation et ont vocation à l'alimenter.

La consultation a porté sur les six thématiques suivantes :

- Comment faire pour que l'orientation ne soit pas sexuée ?
- Comment faciliter l'accès à la formation souhaitée ?
- Comment faciliter l'insertion professionnelle des jeunes ?
- Comment réduire le stress suscité par l'orientation ?
- Comment ne plus subir son orientation ?
- Comment mieux accompagner les jeunes dans leur parcours ?

Pour chacune de ces thématiques, le CESE a défini dans un court paragraphe le problème, proposé et défini des causes et des solutions. Les internautes pouvaient ajouter des causes et des solutions.

Les internautes pouvaient exprimer leur avis (pour, contre, mitigé) pour chaque problème, cause et solution. Ils pouvaient également pour chaque problème, cause et solution déposer des arguments «pour» et «contre» et exprimer leur avis pour chaque argument.

Thématique : Comment faire pour que l'orientation ne soit pas sexuée ?

Causes proposées et expliquées :

- Les politiques publiques ne parviennent pas à lutter efficacement contre les stéréotypes et le sexisme.
- Les procédures d'orientation favorisent la division sexuée des choix d'orientation.
- Les pratiques et les outils de l'orientation renforcent les représentations sexuées des disciplines et des métiers.
- Les enjeux psychologiques de reconnaissance et de valorisation de soi, sont largement influencés par les stéréotypes de sexe.

Solutions proposées et expliquées :

- Mettre en place une attestation « égalité femmes-hommes » au collège.
- Instaurer des quotas dans les formations et métiers peu mixtes.
- Former les acteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur ainsi que les employeurs et les salariés des entreprises, à la lutte contre les stéréotypes de sexe.
- Développer des campagnes de promotion en faveur de la mixité des métiers.

Thématique : Comment faciliter l'accès à la formation souhaitée ?**Causes proposées et expliquées :**

- On est placé dans des formations qui ne répondent plus aux besoins
- On choisit le lieu de formation avant la formation souhaitée
- Les formations ne correspondent pas assez aux besoins économiques
- Il manque des places dans les formations les plus demandées

Solutions proposées et expliquées :

- Favoriser l'alternance
- Permettre aux jeunes d'avoir un parcours adapté à leurs besoins, ouvrant les horizons, en misant sur une organisation en blocs de formation (Modulariser les formations)
- Mettre en place un droit à la formation de 6 ans après le collège
- Faciliter la mobilité géographique des jeunes
- Faciliter la mobilité professionnelle des formateurs
- Augmenter le nombre de places dans les formations les plus demandées
- Favoriser l'accès à une formation, en misant sur le numérique

Thématique : Comment faciliter l'insertion professionnelle des jeunes ?**Causes proposées et expliquées :**

- La préparation des jeunes est insuffisante en termes de savoirs pratiques, de qualités relationnelles, de capacités de travail en autonomie ou en équipe
- Les entreprises ont tendance à recruter des profils déjà expérimentés
- Le critère « diplôme » est survalorisé à l'embauche
- Certains jeunes ne peuvent pas accéder à des emplois faute de moyens de transport ou de logement adaptés

Solutions proposées et expliquées :

- Mieux impliquer les professionnels dans la construction et l'évolution des diplômes et autres certifications
- Faire connaître les métiers en rapprochant école et entreprise
- Aider à lever les obstacles à la mobilité
- Organiser une continuité entre l'orientation scolaire et le conseil en évolution professionnelle

Thématique : Comment réduire le stress suscité par l'orientation ?

Causes proposées et expliquées :

- La formation initiale détermine l'employabilité, l'emploi et le niveau de vie des personnes
- L'orientation porte uniquement sur des critères scolaires individuels et ne prend pas en compte d'autres qualités et compétences des élèves
- L'orientation subie apparaît comme une mécanique sociale qui ne respecte pas les personnes
- Une fois engagé dans un parcours, toute modification du choix apparaît impossible ou très complexe
- Les jeunes sont incités à obtenir leurs diplômes le plus rapidement possible

Solutions proposées et expliquées :

- Valoriser les dispositifs de reprise d'étude, de formation continue, de VAE... et mieux les connecter à la formation initiale
- Retarder les choix d'orientation, notamment par des formations plus diversifiées, moins généralistes, en début de cursus
- Permettre aux jeunes de mieux maîtriser leur parcours de formation en misant sur une organisation en blocs de compétences (modulariser les formations)
- Permettre de faire une « pause » dans son parcours de formation
- Reconnaître l'engagement dans le parcours d'orientation

Thématique : Comment ne plus subir son orientation ?

Causes proposées et expliquées :

- Les outils numériques pour l'affectation décident de l'orientation sur la base d'algorithmes inconnus
- Les vœux formulés seront différents si les jeunes misent sur leur souhait réel ou sur la sécurité
- Le chef d'établissement a le dernier mot sur l'orientation

Solutions proposées et expliquées :

- Faire confiance aux jeunes, leur laisser le choix final de leur orientation
- Assurer des choix éclairés en rendant publics tous les critères de décision et les algorithmes et en accompagnant les usagers à leur compréhension
- Rendre possible pour chaque jeune une réorientation en cours d'année
- Donner le dernier mot aux parents dans les décisions d'orientation au collège

Thématique : Comment mieux accompagner les jeunes dans leur parcours ?

Causes proposées et expliquées :

- Les personnels accompagnants sont en nombre insuffisant
- Les accompagnants ne sont pas assez formés pour répondre aux attentes
- Les parents ne sont pas accompagnés dans le parcours d'orientation de leur enfant
- Des jeunes subissent des discriminations selon leur origine géographique, sociale et territoriale
- L'information est pléthorique et l'accompagnement ne permet pas de se repérer dans le flot d'informations

Solutions proposées et expliquées :

- Recruter davantage de psychologues de l'orientation
- Mieux former les personnels à l'éducation à l'orientation
- Favoriser la coordination des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)
- Accompagner et former les jeunes à la recherche d'information et développer les outils numériques de guidance des choix d'orientation

Principales données liées à la participation :

- 10 206 visiteur.euse.s uniques,
- 1095 inscrit.e.s,
- 812 participant.e.s,
- 92% des participant.e.s ont voté sur des arguments et/ou des propositions,
- 49% des participant.e.s ont déposé un argument et/ou une nouvelle proposition.
 - taux de conversion (inscrit.e.s/visiteur.euse.s) : 11% des visiteur.euse.s s'inscrivent sur la plateforme
 - taux de conversion (participant.e.s/inscrit.e.s) : 74% des inscrit.e.s participent à la consultation en déposant de nouvelles contributions ou en votant sur les contributions déjà publiées
- 1 439 contributions dont
- 59 propositions initiales du CESE,
- 339 nouvelles propositions,
- 1026 arguments → 70% des contributions sont des arguments en réaction aux propositions
- 15 sources.
- 6 720 votes.
- Taux de modération : 0,1% (2 contributions modérées pour motif de publicité et contribution hors-sujet).

Ateliers relais organisés au cours de la consultation citoyenne :

Un atelier-relais est une réunion physique ou présentielle permettant à un nombre réduit de participant.e.s de confronter leurs points de vue et faire émerger des idées majoritaires et/ou nouvelles. Les propositions discutées et votées en ateliers s'appuient sur la plateforme de consultation et ont vocation à l'alimenter. Plusieurs ateliers relais ont été organisés et **les rapporteur.e.s de l'avis remercient chaleureusement les participant.e.s :**

- **Le jeudi 11 janvier 2018**, un atelier relais a été organisé au CESE avec pour participant.e.s : M. Lysandre LUCE - FERRANDI Paris - ; Mme Félicie WALES - FERRANDI Paris ; Mme Kathleen RENCOT, CFI d'Orly ; M. Damien ROTHUREAU, CFI d'Orly ; Mme Virginie ANTOINE - LA FABRIQUE- Paris - ; M. Corentin CARNOY - LA FABRIQUE - Paris - ; M. Thomas REMOND MAEGHT - LA FABRIQUE - Paris - Maroquinier. Ces apprenti.e.s étaient accompagnées de M. Jacques LÉGEARD, professeur de mathématiques à la Fabrique ; M. Didier GODEMENT, adjoint au directeur du CFI d'Orly ; M. Patrick VROUX, Coordinateur Pédagogique, Département Boulangerie, Pâtisserie, Restauration et Arts de la Table - Ferrandi ; Mme Sophie RICHOU, Adjoint au Directeur du CFA - DGA enseignement-recherche-formation - Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Ile-de-France. Cet atelier relais comprenait également des représentant.e.s des conseils académiques de la vie lycéenne de Créteil, de Paris et de Versailles : Mme Emilie MURA-WILLIAM et Mme Alice NORTIER (élues du CAVL de Créteil), M. Saliha IDOUCHEBAREG et Mme Mortada SALMA (élu.e.s du CVL à Paris) et M. Vadjiguiba CISSÉ (élu du CAVL de Versailles).
- **Le lundi 5 février 2018**, un atelier relais a été organisé avec des jeunes de la mission locale de Paris : M. Mohamed Camara, Mme Marie Nivolle et M. Mamadou Diabara. Il.elle.s étaient accompagnés par M. David Ouzilou, chargé de mission engagement citoyen.
- **Le mardi 6 février 2018**, un atelier relais a été organisé dans le cadre d'une réunion du groupe jeunes de la CFDT.
- **Le mardi 6 février 2018**, quatre ateliers relais ont été organisés à l'université Paris Descartes avec des jeunes de la formation « DU PaRéO ». DU PaRéO, est une formation d'un an au sein de l'Université Paris Descartes qui offre la possibilité aux bachelier.e.s ou aux étudiant.e.s en difficulté de développer leurs compétences pour réussir l'année suivante leur parcours universitaire, en licence ou à l'IUT.
- **Le jeudi 15 février 2018**, un atelier relais a été organisé avec les élèves titulaires suivant.e.s du Conseil académique de la vie lycéenne de Strasbourg : Mme Sofia Rodriguez, M. Lucas Baude, Mme Manon Garcia, Mme Lauriane Abraham, Mme Sophie Bauer, Mme Marissa Faucogney, Mme Madeleine Strub, M. Yann Schlecht, Mme Léa Bottenmuller, Mme Noémie Bienfait, M. Lucas Hedtmann, M. Yavuz Ilter, M. Hugo Roussel, M. Samuel Faudel, M. Guillaume Erckel et Mme Sarah Menny. Mmes Testa, Boscato et MM. Percq et Finel ont également participé à cet atelier relais.

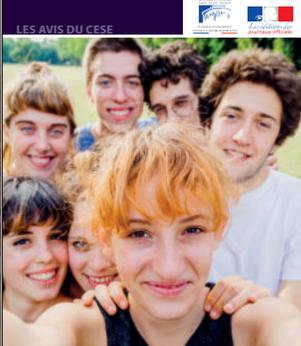
Les rapporteur.e.s de l'avis remercient également les personnes qui ont participé à la soirée délibérative du 6 mars 2018 qui a clôturé la consultation citoyenne autour de trois ateliers portant sur l'engagement intergénérationnel, les stages et l'orientation sexuée.

N° 4 NOTES

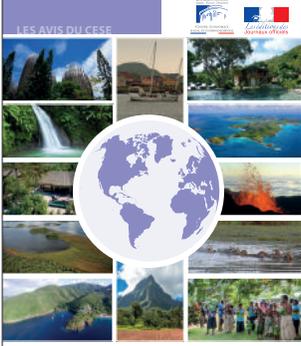
1. Maryse HENOQUE et André LEGRAND, *L'évaluation de l'orientation à la fin du collège et au lycée - Rêves et réalités de l'orientation*, Haut Conseil de l'évaluation de l'école, 2004.
2. Résolution du Conseil des représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil du 21 novembre 2008, citée par Bernard DESCLAUX lors de son audition devant la section de l'éducation, de la culture et de la communication du CESE (24 mai 2017).
3. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013 ne définit pas l'orientation. En revanche, le rapport définissant la programmation des moyens et les orientations de la refondation de l'école de la République, annexé à la loi (article 1er) évoque l'orientation.
4. Article D331-23 du code de l'éducation.
5. « Une école de la réussite pour tous », Marie Aleth Gard, mai 2015, avis du CESE.
6. Droits formels|droits réels: améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes, avis du CESE dont le rapporteur est Antoine Dulin, juin 2012.
7. « Place des jeunes dans les territoires ruraux », Bertrand Coly et Danièle Even, 2017, avis du CESE.
8. Cahiers de l'action n°10 « Accueillir les jeunes en milieu rural : pour des territoires solidaires », INJEPMRJC (2007).
9. Philosophe et sociologue.
10. Description faite par Cécile Van de Velde.
11. « Arrêtons de les mettre dans des cases ! Pour un choc de simplification en faveur de la jeunesse », rapport au Premier ministre, mars 2017, mission confiée à Mme Célia Verot, conseillère d'Etat et M. Antoine Dulin, vice-président du Conseil économique, social et environnemental.
12. Entretien au Monde http://www.lemonde.fr/o21/article/2017/11/23/cecile-van-de-velde-les-jeunes-portent-aujourd-hui-a-l-extreme-la-revendication-d-etre-acteurs-de-leur-vie_5219171_5014018.html#Hy4A6Fg19ZbTk3Ka.99
13. Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2017.
14. Audition Cécile Van de Velde.
15. <http://lemonde-educ.blog.lemonde.fr/2011/12/15/portait-de-letudiant-europeen-au-nord-des-etudiants-plus-ages-et-plus-emancipes-quau-sud/>
16. http://www.udes.fr/sites/default/files/public/users/agate/4._resultats_sondage_udes_20_minutes_opinion_way.pdf

17. Source : Infos n° 26 de l'observatoire de la vie étudiante (OVE) - EUROSTUDENT IV : une comparaison européenne des conditions de vie des étudiants, Feres BELGHITH, Ingénieur d'études à l'OVE et Ronan VOURC'H, Ingénieur de recherche à l'OVE, novembre 2011.
18. Le choc démographique dans l'enseignement supérieur, Martin Andler et Jérôme Ferrand, Terra Nova.
19. Parmi les 51 637 entrant.e.s en 1^{ière} année d'Institut universitaire technologique à la rentrée 2016, 65,5 % sont des bacheliers généraux, 30 % sont des bacheliers technologiques, 2 % des bacheliers professionnels et 2,5 % d'autres personnes. Source : DEPP / RERS2017.
20. Audition au CESE de Mme Françoise Vouillot, maitresse de conférences en psychologie de l'orientation au CNAM, présidente de la commission « Lutte contre les stéréotypes et rôles sociaux » du haut conseil à l'égalité femme-hommes.
21. Les stéréotypes sont des représentations schématiques et globalisantes qui attribuent des caractéristiques personnelles et des comportements à tous les membres d'une catégorie visée par ces stéréotypes. Les stéréotypes de sexe s'illustrent de la façon suivante : « les femmes sont.... » ou « les femmes ne sont pas » ; « les hommes font.... » ou les « les hommes ne font pas... ».
22. Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire, Mme Nina Guyon (national university of Singapore, Department of Economics et LIEPP) et Mme Elise Huillery (Sciences Po, department of Economics et LIEPP), décembre 2014.
23. Choix d'orientation et origine sociale : mesurer et comprendre l'autocensure scolaire, Mme Nina Guyon (national university of Singapore, Department of Economics et LIEPP) et Mme Elise Huillery (Sciences Po, department of Economics et LIEPP), décembre 2014.
24. Obtenir un emploi dans son domaine de formation : un enjeu très relatif dans l'insertion des jeunes. Thomas Couppié, Jean-François Giret, Alberto Lopez, Cereq, 2009.
25. Source : Cereq, enquête Génération 1998 – interrogation 2001 – Rapport COE 2013 – emplois vacants. France métropolitaine et jeunes sortis en 1998 de formation initiale.
26. Cette expérimentation est menée au niveau national depuis septembre 2013. L'article 38 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté autorise, dans la continuité de l'article 48 de la loi du 8 juillet 2013, une prolongation de l'expérimentation pour deux ans.
27. Argumentaire présenté sur la plateforme par l'association Léo Lagrange.
28. Réussir la démocratisation de l'enseignement supérieur : l'enjeu du premier cycle, avis du CESE dont M. Gérard Aschieri est le rapporteur, septembre 2012.

Dernières publications de la section de l'éducation, de la culture et de la communication

 <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p> <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p> <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p>	 <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p> <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p> <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p>	 <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p> <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p> <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p>
<p>Réseaux sociaux numériques: comment renforcer l'engagement citoyen ?</p> <p>Gérard Aschieri et Agnès Popelin</p> <p>CESE 01</p> <p>MARS 2017</p>	<p>Place des jeunes dans les territoires ruraux</p> <p>Danielle Even et Bertrand Coly</p> <p>CESE 02</p> <p>MARS 2017</p>	<p>Vers la démocratie culturelle</p> <p>Marie-Claire Martel</p> <p>CESE 03</p> <p>MARS 2017</p>

Dernières publications du Conseil économique, social et environnemental

 <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Économie Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p> <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Économie Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p> <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Économie Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p>	 <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Économie Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p> <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Économie Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p> <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Économie Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p>	 <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Économie Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p> <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Économie Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p> <p>LES AVIS DU CESE</p> <p>Ministère de l'Économie Ministère de l'Éducation nationale Ministère de la Culture Ministère de la Communication</p>
<p>Promouvoir le tourisme durable dans les Outre-mer</p> <p>Inès Bouchaut-Choisy</p> <p>CESE 04</p> <p>MARS 2018</p>	<p>Fin de vie : la France à l'heure des choix</p> <p>Pierre-Antoine Gally</p> <p>CESE 05</p> <p>JUIN 2018</p>	<p>Évaluer, dialoguer, réformer</p> <p>Pour une réforme globale de la fiscalité locale</p> <p>Jean-Karl Deschamps et Didier Gardinal</p> <p>CESE 06</p> <p>AVRIL 2018</p>

Retrouvez l'intégralité des travaux du CESE sur le site

www.lecese.fr

Imprimé par la Direction de l'information légale et administrative, 26, rue Desaix, Paris 15^e,
d'après les documents fournis par le Conseil économique, social et environnemental.
N° 411180012-000418 - Dépôt légal : avril 2018

Crédit photo : iStock/CESE

LES AVIS DU CESE



Interface entre la formation et l'insertion dans la vie professionnelle, l'orientation agrège les débats voire les polémiques autour de notre modèle social. Elle est décrite comme déterminante, figée, trop précoce et ressentie comme violente par de nombreux jeunes.

Dans ce contexte, les préconisations du CESE veulent contribuer à répondre aux enjeux de cohésion sociale et de démocratisation en garantissant une solution à chacun.e basée sur ses aspirations et sur la maîtrise de son parcours. Chaque jeune doit devenir un.e acteur.trice dans son parcours d'orientation. Les 29 préconisations s'articulent autour de 3 grands axes : garantir les conditions d'un véritable accompagnement ; passer de procédures ponctuelles à un parcours progressif et réussir son orientation pour une bonne insertion professionnelle.

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL
ET ENVIRONNEMENTAL

9, place d'Iéna
75775 Paris Cedex 16
Tél. : 01 44 43 60 00
www.lecese.fr

N° 41118-0012

ISSN 0767-4538 ISBN 978-2-11-152190-2



9 782111 521902



Direction de l'information
légale et administrative
Les éditions des *Journaux officiels*
www.ladocumentationfrancaise.fr